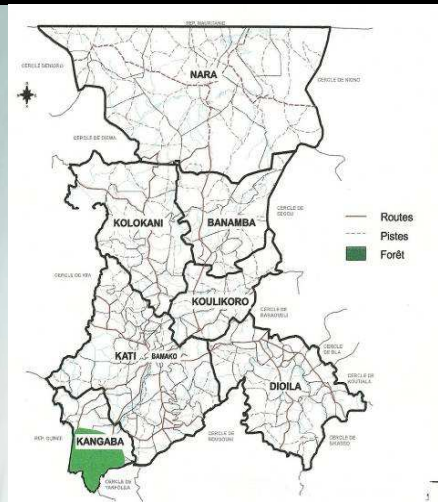




REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

**Ministère de l'Administration Territoriale et des
Collectivités Locales (MATCL)
REGION DE KOULIKORO**



ASSEMBLEE REGIONALE DE KOULIKORO
BP : 30, KOULIKORO
Tél : (223) 21 26 85 81

Financement
Ambassade des Pays Bas



**DOCUMENT DE POLITIQUE AGRICOLE POUR
LA REGION DE KOULIKORO**

"Version provisoire"

10 JANVIER 2012

ICOTED

International / Mali



BP : 7121; Tél. : +(223) 20 20 61 10 / 76 06 49 98
Email : icoted@afribone.net.ml; www.icoted.com
Banankabougou, Bamako / Mali

Sommaire

PARTIE 1 : MISE EN CONTEXTE

INTRODUCTION	11
--------------------	----

RAPPEL SUR L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES AGRICOLES	1
---	---

1. Contexte international	14
---------------------------------	----

1.1. La période de 1960 à 1980	14
--------------------------------------	----

1.2. La période de 1980 à 2000	15
--------------------------------------	----

1.3. La période de 2000 à 2008 :	16
--	----

1.4. A partir de 2008	19
-----------------------------	----

2. Contexte National	21
----------------------------	----

2.1. La Loi d'Orientation Agricole (LOA):	21
---	----

2.2. La PDA/PNISA	23
-------------------------	----

2.3. Les régimes de taxation	26
------------------------------------	----

2.4. Autres dispositions internes : les politiques sectorielles	26
---	----

MÉTHODOLOGIE	1
--------------------	---

1. Les principes directeurs :	28
-------------------------------------	----

2. La phase préparatoire	29
--------------------------------	----

3. La phase d'exécution	31
-------------------------------	----

3.1. La revue documentaire : collecte et exploitation des données secondaires	31
---	----

3.2. L'enquête terrain : Collecte des données primaires	31
---	----

3.3. Les ateliers de restitution et de validation :	31
---	----

PARTIE 2 : LE DIAGNOSTIC RÉGIONAL

1. Milieu physique	34
--------------------------	----

1.1. Le Climat	34
----------------------	----

1.2. Etat des Sols	34
--------------------------	----

1.3. État du réseau hydrographique	35
--	----

1.4. État de la Végétation et forêts	36
--	----

2. Milieu humain	38
------------------------	----

2.1. Évolution de la population sur le territoire	38
---	----

2.2. Répartition géographique de la population	38
--	----

2.3. Répartition de la population par âge et par sexe	39
---	----

2.4. Mobilité géographique de la population: les migrations	39
---	----

3.	L'économie de la région	44
3.1.	Secteur primaire	44
3.2.	Secteur secondaire : les Industries.....	75
3.3.	Secteur tertiaire :.....	78
3.4.	Le problème énergétique de la région :	84
4.	La problématique foncière	86
4.1.	La tenure foncière dans la région :.....	86
4.2.	La déstructuration des institutions locales et du foncier coutumier :.....	87
4.3.	Le problème foncier :	89

PARTIE 3 : LA POLITIQUE AGRICOLE

1.	Cadre conceptuel.....	92
1.1.	Le concept de politique agricole :	92
1.2.	Les conditions de réussite de la politique Agricole :	92
1.3.	Opportunités/justification de la politique :	93
2.	Les Défis et Enjeux.....	97
2.1.	Problématique de la disponibilité et de la qualité des ressources humaines.....	97
2.2.	La problématique de l'urbanisation et de l'occupation de l'espace:.....	98
2.3.	Le changement climatique :	99
2.4.	La Sécurité alimentaire :	101
2.5.	Points forts et faibles des aspects Genre et Equité :	102
3.	Orientations de la Politique	105
3.1.	Orientations et objectifs de la politique agricole	105
3.2.	Les Axes d'Intervention.....	105
4.	Plan Opérationnel	110
5.	Dispositif de Mise en Œuvre.....	118
5.1.	Cadre institutionnel :	118
5.2.	Moyens financiers :	119
5.3.	Moyens humains :	124
5.4.	Normes/règles de référence	124
6.	Suivi-Évaluation	127
6.1.	Le dispositif :	127
6.2.	Les indicateurs et moyens de vérification.....	127

CONCLUSION.....	1
------------------------	----------

Les mesures d'accompagnement	129
---	------------

Quelques hypothèses.....	132
---------------------------------	------------

BIBLIOGRAPHIE	133
----------------------------	------------

LISTE DES FIGURES

Figure 1: taux d'exode rural des filles	40
Figure 2: Taux de départ des garçons.....	41
Figure 3: Taux d'émigration internationale.....	42
Figure 4: rendement des céréales par cercle en kg/ha.....	46
Figure 5: production moyenne de céréales par cercle	46
Figure 6: effectif actuel des espèces par cercle	61
Figure 7: quantité de poissons produite par cercle en kg.....	70

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Taux globaux du TEC.....	16
Tableau 2: Superficies aménageables:.....	35
Tableau 3: Types d'industries dans la région en 2009	76
Table 4: Plan quinquennal (Cadre logique d'intervention)	110
Table 5: Plan triennal d'opération.....	114
Table 6: Plan annuel d'opération.....	116

SIGLES ET ABREVIATIONS

LOA	Loi d'Orientation Agricole
SDDR	Schéma Directeur du Développement Rural
CSCR	Cadre Stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté
PCDA	Projet de Compétitivité et de Diversification Agricole
PAPAM	Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali
PASAOP	Programme d'appui aux services agricoles et organisations paysannes
BSI	Budget Spécial d'Investissement
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
ONG	Organisations Non Gouvernementales
CSLP II	Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté (2 ^{ème} Génération)
BVRN	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
PDSF	Programme de Développement du Secteur Financier
SOTELMA	Société des Télécommunications du Mali
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PME/PMI	Petites Moyennes Entreprises/Petites Moyennes Industries
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
USA/ UE	Etats-Unis d'Amérique/ Union Européenne
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
ONAP	Office National des Produits Pétroliers
PIB	Produit Intérieur Brut
SDA	Schémas Directeurs d'Approvisionnement en bois d'énergie
EDM-SA	Energie du Mali Société Anonyme
TEC	Tarif Extérieur Commun
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
SSN	Système Statistique National
CPS	Cellules de Planification et de Statistique
SDS	Schéma Directeur Statistique
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
DGB	Direction Générale du Budget
DAF	Division Administrative et Financière
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
DRPSIAP	Direction Régionale de la Population, de la Statistique, de l'Informatique et de la Planification
CCSLP	Cellule Technique de coordination du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNPIA	Direction Nationale des Productions et Industries Animales
DNSV,	Direction Nationale des Services Vétérinaires
DNP	Direction Nationale de la Pêche
IER	Institut d'Économie Rurale
LCV	Laboratoire Central Vétérinaire
PRODEZEM-Nara	Projet de Développement de Zébu Maure Nara
PADESO	Programme d'Appui et de Développement de l'Elevage au Sahel Occidental
PA.	Politique Agricole
ARK.	Assemblée Régionale de Koulikoro

G.I.E	Groupeement d'Intérêt Economique
DNRFFH	Direction Nationale des Ressources Forestières, Fauniques et Halieutiques
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et Nuisances
OP	Organisations socioprofessionnelles
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Environnement
EIE	Etude d'impact environnemental
PAN	Plan d'Action Nationale
PAR	Plan d'Action Régionale
PNAE	Politique Nationale d'Action Environnementale
CCA-ONG	Comité de Coordination des Actions des Organisations Non Gouvernementales
SECO- ONG	Secrétariat de Concertation des Organisations Non Gouvernementales Nationales
CAFO	Coordination des Associations et Organisations Féminines
PDES	Programme de Développement Economique et Social
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Education et de la Culture
PISE	Projet d'Investissement Socio-éducatif
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
APEJ	Agence pour la Promotion l'Emploi des Jeunes
ANPE	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
AR	Assemblée Régionale
PNAT	Politique nationale d'aménagement du territoire
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SLAT	Schéma Local d'Aménagement du Territoire
SCAT	Schéma communal d'Aménagement du Territoire
AGHRMET	Centre AGHRMET de Niamey
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
FSN	Fonds de Solidarité National
FAR	Fonds Auto Renouvelable
ABN	Autorité du Bassin du Niger
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
CEN-SAD	Comité des Etats Sahélo Sahariens pour le Développement
FNAT	Fonds National de l'Aménagement du Territoire
DNAT	Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire
MATCL	Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités Locales
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'urbanisme
SSAU	Schéma Sommaire d'Aménagement et d'urbanisme
PNAE-CID	Politique Nationale d'Action Environnementale Convention
STP-CIGQE	Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
UICN	Union Internationale de la Conservation de la Nature
PPS/FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
IC	Inter Coopération
AN	Assemblée Nationale
CESC	Conseil Economique Social et Culturel
HCC	Haut Conseil des Collectivités
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau

DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique.
DRHE	Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Eau.
PAGIRE	Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau.
ENAP	Enquête Nationale Assainissement et Pollution.
PAC	Projet d'Appui à la Croissance
PRMNEI	Programme de Restriction, et de Mise à Niveau des Entreprises Industrielles
MCA	Millenium Challenge Accouant
PCEA	Programme Croissance Economique Accélérée
PASP	Programme d'Appui au Secteur Privé
DNE	Direction Nationale de l'Energie
DNGM	Direction Nationale de la Géologie et des mines
DNCN	Direction Nationale de la Conservation de la Nature
CNESOLER	Centre National d'Energie Solaire
AMRAD	Association Malienne de Recherche Action et de Développement
AMADER	Agence Malienne pour le Développement de l'Energie et de l'Electrification Rurale
AUREP	Autorité de la Recherche Pétrolière
CREE	Comité de Régulation de l'Electricité et de l'Eau
SSD	
UA	Union Africaine
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
TCI	Taxe Conjoncturelle à l'Importation
ISCP	Impôt Spécial sur Certains Produits
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OM PI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
GT-GED	Groupe Thématique Genre et Développement
EFH	Equité Femme Homme
MGF	Mutilations Génitales Féminines
PNI	Politique Nationale d'Industrialisation
PDIAM	Projet de Développement rural Intégré à l'Aval du barrage de Manantali
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PPIV	Petits Périmètres Irrigués Villageois
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PNSA.	Programme National de Sécurité Alimentaire
PAPIV	Projet d'Appui aux Périmètres Irrigués Villageois
PASAM	Programme d'Appui au Secteur Agricole au Mali
PADENEM	Projet d'Appui au Développement de l'Elevage au Nord est du Mali
PRODESO	Projet de Développement de l'Elevage au Sahel Occidental
PDSEC	Plan de Développement Economique, Social et Culturel
PDAM	Projet de Développement de l'Aviculture au Mali
PMEDP	Programme des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche en Afrique de l'Ouest
PDRHSL	Projet de Développement des Ressources Halieutiques dans le Lac de Sélingué
OHVN	Programme de développement de la pêche et de la pisciculture en Zone
PADEPECHE	Projet d'Appui au Développement de la Pêche Continentale dans le Delta Central du Niger
FIDA	Fond International pour le Développement Agricole
SNS	Stock National de Sécurité
FCC	Fond Commun de Contre Partie

FSA	Fonds de Sécurité Alimentaire
PRMC	Programme de Restructuration du Marché Céréaliier
OPAM	Office des Produits Alimentaires du Mali
OMA.	Observatoire du Marché Agricole
APROFA	Association pour la Promotion des Filières Agricoles
IPR /IFRA	Institut Polytechnique Rural / Institut de Formation et de Recherches Appliquées
LCV	Laboratoire Central Vétérinaire
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
ACAPAM	Projet de valorisation des Captures Artisanales de la Pêche au Mali
PROMISAM	Projet de mobilisation des initiatives en matière de sécurité alimentaire
IGR	Impôt Général sur le Revenu
ITS	Impôt sur le Traitement et Salaires
IRF	Impôt sur les revenus fonciers
IRVM	Impôts sur le revenu des valeurs mobilières
I/BIC	Impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux
TDRL	Taxe de Développement Régional et Local
PCS	Prélèvement Communautaire de Solidarité
RS	Redevance Statistique :

REMERCIEMENTS

Ce travail très participatif ne saurait aboutir sans la collaboration de tous les acteurs et partenaires aux différents niveaux (national et régional): CPS du Ministère de l'Agriculture, IER, Assemblée régionale, Comité de pilotage régional, comité technique régional, les autorités administratives et politiques des cercles et des communes. Nous leur exprimons notre profonde gratitude.

Le présent document ne saurait être réalisé sans la participation enthousiaste de centaines de paysans dans la région. Ils ont accepté de nous recevoir et de se prêter à nos multiples questions et sollicitations et de fournir les informations nécessaires à l'étude malgré leurs occupations. Qu'ils en soient sincèrement remerciés.

Nous ne saurons oublier l'équipe de la SNV/Mali pour l'accompagnement technique et l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas pour l'appui financier.



PARTIE 1

Mise en contexte

INTRODUCTION

La région de Koulikoro est située au Centre–Ouest de l’espace national malien avec une superficie de 90 210 km² soit 72% du territoire national. Zone de transition entre les régions Ouest de Kayes, Sud de Sikasso et Est de Ségou, elle est limitée au Nord par la République Islamique de Mauritanie et au Sud-ouest par la République de Guinée.

L’ordonnance N°77-044 CMLN du 12 juillet 1977 a fait de Koulikoro la deuxième région administrative du Mali. La loi N°96-059 ANRM du 5 novembre 1996 portant création des communes, a consacré la subdivision de la région en 108 communes (dont 3 urbaines), elles-mêmes réparties entre sept (07) cercles qui sont : Banamba, Dioïla, Kangaba, Kati, Kolokani, Koulikoro et Nara. Les 108 communes sont composées de 1924 villages.

Située dans la zone tropicale soudanienne, la région offre d’importantes potentialités agro-sylvo-pastorales grâce notamment à un réseau hydrographique bien développé, à l’existence de grands espaces agricoles, à une dynamique commerciale soutenue par les échanges transfrontaliers et par la proximité de la capitale nationale.

Par ailleurs, le processus de décentralisation est aujourd’hui largement engagé à Koulikoro et a conduit à des avancées significatives et irréversibles. Cependant des limites non moins importantes subsistent encore et entravent le progrès:

- la faible avancée du « transfert de compétences » dans certains domaines,
- la faible harmonisation entre politiques et financements sectoriels de la décentralisation,
- l’insuffisante déconcentration des services de l’Etat.

Nonobstant ces limites, l’Assemblée Régionale de Koulikoro (ARK), depuis sa mise en place, conformément à la LOI N° 95-034/PM-RM du 12 avril 1995 portant Code des Collectivités Territoriales en République du Mali et à la LOI N° 06-40/AN-RM portant LOI D’ORIENTATION AGRICOLE, a élaboré un certain nombre de documents stratégiques en vue de promouvoir le développement économique de la région à savoir :

- le premier PDESC, triennal couvrant la période 2001-2003 ;
- le second PDESC, quinquennal couvrant la période 2004 – 2008 ;
- le troisième PDESC, aussi quinquennal couvrant la période 2010-2014 ;
- le schéma d’aménagement et de développement de la région de Koulikoro en 2006 ;
- le plan stratégique de développement régional pour la période 2007–2015 élaboré en 2007 qui a été mis à jour en 2009 pour la période 2009-2018 ;
- le plan triennal d’appui technique ;

- le schéma régional d'aménagement du territoire.

Cependant, les études diagnostics réalisées sur la région au cours des dernières années révèlent une faiblesse à laquelle l'Agriculture est confrontée. Cette faiblesse se traduit par la persistance de certains problèmes qui ont pourtant été identifiés et bien cernés dans les rapports d'études de plusieurs projets/programmes de développement agricole déjà initiés. Ainsi la persistance des problèmes de mauvaise gestion et de surexploitations des ressources naturelles et de faible capacité de mobilisation de ressources financières et techniques constitue une faiblesse qui rend compte de l'insuffisance de résultats concrets obtenus des programmes de développement orientés vers le secteur agricole.

Pour couronner les initiatives prises en vue du développement économique de la région, l'ARK s'est engagée, avec l'appui financier de l'Ambassade du Royaume des Pays Bas et l'accompagnement technique de la SNV/Mali, dans un processus d'élaboration d'une Politique de Développement Agricole pour la Région.

L'objectif poursuivi par l'Assemblée Régionale en s'engageant dans ce processus est de contribuer lui-même au renforcement de son leadership dans le cadre de l'exercice de sa maîtrise d'ouvrage du développement économique régional et local. Il s'agit spécifiquement, de doter la région d'une politique et des stratégies novatrices de développement du secteur Agricole de la région de Koulikoro.

Il a été souhaité que ce document soit élaboré suivant une démarche participative dans le souci d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés de la base au sommet (les organisations paysannes, les organisations de la société civile, les opérateurs économiques du secteur privé, les organisations non gouvernementales, les collectivités territoriales, les services techniques, l'administration publique, etc.). Cette démarche a consisté en l'application de la méthodologie d'élaboration de la Politique Agricole issue d'une consultation antérieure menée sous la bannière de la SNV.

Étant donné qu'une politique quelque soit son champ d'application, demande des moyens (humains, matériels, financiers) pour sa mise en œuvre, il a été fait attention, dans le cadre de l'élaboration de ce document de Politique, à l'état actuel des ressources au niveau de la région à savoir : les **ressources humaines** (l'homme étant au début et à la fin du processus de développement agricole), les **ressources pédologiques** (les terres exploitables sans lesquelles il ne saurait y avoir d'activité de production Agricole), les **ressources hydrologiques**, les **ressources animales**, les **ressources végétales**, les **ressources matérielles** (équipements agricoles), les **ressources financières** (le capital étant indispensable à la promotion de toute activité de production, de toute activité économique).

Rappel sur l'évolution des Politiques Agricoles

1. Contexte international

1.1. La période de 1960 à 1980

Au cours de cette période, les interventions publiques agricoles étaient caractérisées par une orientation très volontariste, mais fortement marquée par le prolongement de l'économie de traite, qui se traduisait par :

- **La nationalisation des terres et un système pyramidal d'encadrement de la production axé sur les filières d'exportation :**

L'organisation de la production a été calquée sur les structures administratives et l'encadrement a été assuré par les offices nationaux de commercialisation. La priorité a été accordée aux filières d'exportations afin d'alimenter les caisses de l'Etat et profiter des préférences commerciales des Accords de Yaoundé de 1964, prolongement de la spécialisation coloniale.

- **Le contrôle du commerce agricole :**

Sur le plan intérieur, cela s'est traduit par la fixation de prix bas aux producteurs, l'instauration de quotas de commercialisation et le maintien des prix bas aux consommateurs afin de favoriser les couches urbaines. Sur le plan extérieur, des « caisses de péréquation » ont importé les céréales et mis sur le marché les quantités établies par les pouvoirs publics et à des prix fixés. De l'autre côté, l'Etat a taxé les principales filières d'exportation, pour alimenter le budget de l'Etat et financer les investissements.

Les instruments de sécurité alimentaire ont été essentiellement basés sur l'aide alimentaire internationale.

Ce type d'intervention n'a pas permis aux nouveaux Etats indépendants d'éviter la première crise alimentaire grave de 1972-1973. Parmi les insuffisances de ces interventions, on peut noter l'intervention inefficace des offices céréaliers, incapables de maintenir un prix plancher pour le producteur et un prix plafond pour le consommateur, la non reconnaissance des commerçants privés et le développement du marché informel, la dépendance accrue des pays vis-à-vis des importations et des subventions aux intrants insuffisantes et peu efficaces.

Cette gestion administrée du marché des années post coloniales a conduit à une impasse car elle générait un déficit croissant du secteur public, contribuait à la détérioration de la balance des paiements (la croissance de la production nationale étant inférieure à celle de la demande). De plus, elle était incapable de gérer et prévenir les crises alimentaires.

1.2. La période de 1980 à 2000

Elle a été marquée par l'ajustement structurel et le désengagement de l'État.

Afin de refinancer leurs économies, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont sollicité le soutien financier du Fonds Monétaire International (FMI), lequel est intervenu à la condition d'instaurer une politique de stabilisation et de rigueur budgétaire. En termes de politique Agricole, les Programmes d'Ajustement Structurel du Secteur Agricole (PASA) ont modifié l'ensemble du dispositif post colonial.

S'agissant de la structure de production, on a assisté au recentrage des activités des offices nationaux sur leurs fonctions régaliennes et à leur désengagement des autres activités (transformation, fourniture d'intrants, collecte de la production primaire, fabrication de matériel agricole, travaux d'aménagement et de réhabilitation). Le désengagement de l'État s'est accompagné d'une plus grande participation des acteurs à la définition des politiques agricoles. Ainsi, on a assisté à l'émergence des organisations de producteurs et de ruraux qui se structurent au niveau national (notamment les Chambres d'Agriculture et l'APCAM au Mali). La suppression progressive du contrôle des flux économiques s'est traduite :

Sur le marché intérieur par la libéralisation des échanges qui a conduit à une relative atomisation de la distribution alimentaire. Les enjeux ont porté avant tout sur la maîtrise de l'information des marchés. Des dispositifs de coordination privée (interprofessions, cadres de concertation) émergent alors au niveau des filières pour la prise en charge de la fonction de gestion des intrants, de négociation et de fixation des prix.

Sur le marché extérieur par :

- l'adhésion des pays africains à l'OMC en 1995 et l'intégration du secteur Agricole dans l'agenda de l'Uruguay Round,
- l'amorce du schéma de libéralisation des échanges au sein de la CEDEAO dès 1993 et
- la constitution de l'UEMOA en 1994, suite à la dévaluation du FCFA.

En parallèle au processus de libéralisation des échanges, le concept d'un « espace régional protégé » fait son apparition lors du « Colloque de Mindelo » en 1996, l'idée essentielle étant de rehausser les prix des céréales vis-à-vis des cultures d'exportation, au moyen de droit de douanes appliqués sur les produits importés.

La gestion et la prévention des crises alimentaires sont restées compatibles avec la libéralisation. Les offices nationaux qui avaient le monopole de la commercialisation voient leur mission principale réduite à la gestion du stock national de sécurité.

Au cours de l'année 1984-1985, l'Afrique de l'Ouest est frappée par la deuxième crise alimentaire, la plus sévère.

1.3. La période de 2000 à 2008 :

Au cours de la laquelle les Politiques Agricoles de l'UEMOA (PAU) et de la CEDEAO (ECOWAP) ont été élaborées.

✚ **La Politique Agricole de l'UEMOA (PAU)** fut adoptée par les Chefs d'État en décembre 2001. Elle poursuivait trois objectifs principaux :

- assurer la sécurité alimentaire ;
- accroître la productivité et la production du secteur Agricole sur des modes durables ;
- améliorer les conditions de vie des producteurs en développant l'économie rurale.

La PAU rencontre cependant certaines difficultés à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. La politique commerciale et tarifaire est mal adaptée aux objectifs fixés par la PAU, notamment en termes de sécurité alimentaire. La mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC), principal instrument de la politique commerciale de l'UEMOA, s'est traduite dans la plupart des pays de la sous-région par un désarmement tarifaire, jugé préjudiciable tant en termes de stimulation des productions locales que de réduction de la dépendance alimentaire.

Le TEC a été adopté par le règlement N° 2/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997 et constitue le pilier du processus d'intégration des économies des pays membres de l'Union. Il est mis en œuvre depuis le 1er janvier 2000. La structure du TEC actuel qui est le tarif NPF de l'Union se présente comme suit:

- Droit de douane (DD) à 4 taux (0, 5, 10 et 20%)
- Redevance Statistique (RS) :1%
- Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) :1%.

Ces droits et taxes s'appliquent aux marchandises selon leur appartenance à l'une ou l'autre des 4 catégories de produits prédéfinies comme le montre le tableau suivant.

Tableau 1: Taux globaux du TEC

Droits et Taxes	Catégories de produits			
	0= produits à caractère social	1= produits de première nécessité	2= produits intermédiaires	3= produits transformés
Produits	produits pharmaceutiques,	matières premières de	Produits à valeur ajoutée	Produits destinés à une

concernés	les appareils médicochirurgicaux, les livres, etc.,	base, les biens d'équipement et les intrants spécifiques		ouvraison complémentaire ou à la consommation finale.
Droit de douane	0	5	10%	20%
Redevance statistique	1%	1%	1%	1%
PCS	1%	1%	1%	1%
Fiscalité globale	2%	7%	12%	22%

Cependant, quand on considère uniquement le TEC appliqué actuellement aux produits agricoles, on note qu'aucune des lignes tarifaires n'est de la catégorie 0 ; 23% sont de la catégorie 1 (169 lignes sur les 732); 13,4% de la catégorie 2 (98 lignes sur les 732) et la plus grande partie (63,5%) est de la catégorie 3 (465 lignes sur les 732).

Le mécanisme d'application du TEC aux produits agricoles est tel qu'il compromet en quelque sorte le développement agricole. En effet, le fait qu'aucune ligne tarifaire ne soit de la catégorie 0 soumet les intrants agricoles, qui sont pour la plupart des produits d'importation des pays de l'UEMOA, à des taux de taxation très élevés (pouvant atteindre 36%) ayant comme conséquence de renchérir davantage les coûts de production au niveau local.

Tandis que la taxation des intrants importés est très élevée, le tarif appliqué aux produits agricoles concurrençant la production locale demeure faible avec un taux moyen de 15,2% selon le TEC. Cette protection est très minime par rapport à ce que l'on observe dans l'agriculture de la plupart des autres régions du monde. Compte tenu du fait que plusieurs des produits agricoles sont subventionnés dans les pays développés il en découle une situation de concurrence déloyale à l'égard des pays de l'Union.

Ce système de taxation hypothèque le développement agricole de l'Union qui est cependant capital pour sa sécurité alimentaire et son développement économique.

Si en plus de tout cela on ajoute une dépréciation du dollar, cela renforce encore l'effet négatif que peut exercer les importations des produits agricoles provenant de l'Europe ou des USA sur la production locale. Ce constat a été fait dans plusieurs pays de l'Union où, même avec la mise en œuvre du TEC, le volume d'importation de produits agricoles comme le riz, le poulet, le lait est tel qu'il faudrait relever le niveau du tarif ou

le cas échéant, créer une 5ème catégorie de produits dits sensible et pour lesquels on pourrait hausser le tarif par rapport au taux actuels.

Compte tenu de tous ces facteurs, les effets pervers du TEC actuel de l'UEMOA sont manifestes et dramatiques sur le développement agricole de l'Union.

Le volet commercial de la PAU prévoit en outre l'application de **la Loi N° 02/2009/CM/UEMOA définissant le régime harmonisé de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**. Cette loi autorise l'exonération de la TVA sur les produits alimentaires non transformés (tous les produits concernés sont issus du secteur agricole) provenant des pays membres de l'union.

Les produits nationaux très souvent non compétitifs à cause de leur qualité médiocre ne profitent malheureusement pas de cette disposition qui les fragilise et les expose à la concurrence. Cette disposition qui n'est pourtant pas mauvaise en soi, ne serait réellement un avantage pour les produits nationaux que lorsqu'ils deviendront compétitifs. Elle appelle de ce fait des mesures d'accompagnement allant dans le sens du renforcement des capacités techniques et technologiques des producteurs nationaux et des procédés et techniques de production.

 **La politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP/ PDDAA) adoptée en 2005**, est conçue comme un outil d'intégration des différentes politiques et cadre stratégiques existants dans la région (PAU/UEMOA, Cadre stratégique de sécurité alimentaire du CILSS etc.). Elle met en avant explicitement l'objectif de souveraineté alimentaire de la région.

La crise des prix, en rappelant l'urgence de la mise en œuvre effective de cette politique, a permis d'accélérer le processus pour aboutir à l'adoption du Plan Régional d'Investissement en juin 2010, qui constitue le programme de développement agricole 2011-2015. Il vise lui aussi trois objectifs :

- la promotion des produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires ;
- la promotion d'un environnement global favorable au développement Agricole régional et
- la réduction de la vulnérabilité alimentaire et la promotion de l'accès durable à l'alimentation.

Conçue en même temps que se redéfinit le TEC CEDEAO (notamment la mise en place d'une cinquième bande tarifaire et la définition de mécanismes de sauvegarde pour réguler les prix aux frontières), l'ECOWAP/PDDAA cherche à mettre en œuvre des

instruments de protection effective du marché régional, ainsi que des instruments en faveur des plus vulnérables intégrant la dimension « accessibilité » de la pauvreté.

En conclusion, même s'il reste du chemin à parcourir avant de disposer de véritables instruments opérationnels, les politiques régionales Agricoles s'inscrivent dans une vision volontariste, élaborées en concertation avec les organisations de producteurs.

1.4. A partir de 2008

Un changement radical de contexte s'est produit et a réhabilité en quelque sorte l'intervention publique.

Le processus de libéralisation du secteur Agricole enclenché depuis le début des années 80 combiné à un phénomène d'urbanisation croissant, ont rendu la consommation alimentaire des populations de plus en plus dépendante du marché.

Les facteurs « classiques » de crise alimentaire tels que les déficits de production (disponibilité des produits) se font plus rares et se font remplacer par des problèmes « d'accessibilité » dus à la hausse des prix des céréales sur les marchés. L'incapacité des systèmes de suivi et de prévention des crises à anticiper sur les crises « de prix » telle que celle de 2008, montre que ***les évolutions structurelles n'ont pas encore été suffisamment prises en compte***. La crise alimentaire induite par la flambée des prix internationaux en 2008 a montré le niveau de désinvestissement public dans l'Agriculture et particulièrement dans la production alimentaire. Les États ont réagi à cette crise en adoptant différentes catégories de mesures :

1) Les mesures d'urgence pour faciliter l'accès à l'alimentation :

- L'allègement de la fiscalité sur les produits alimentaires de grande consommation ;
- La subvention à la consommation sur certains produits, notamment les carburants, le riz et le pain ;
- Les interventions sur les marchés des produits vivriers à travers des opérations de déstockage (mobilisation des stocks d'intervention) et de vente à «prix modérés» ou à «prix social» ;
- Les opérations ciblées sur les populations vulnérables, à travers des filets sociaux de sécurité classiques : food et/ou cash for work, distributions d'aides alimentaires, etc. ;
- L'interdiction des exportations de céréales vers les pays voisins ;
- La fixation et le contrôle des prix, assorti ou non de négociations Etat-opérateurs économiques sur les marges de commercialisation.

Enfin, les institutions régionales et internationales ont pris des mesures visant à accompagner les initiatives des Etats. Cela comprend : des allocations financières, des lignes de crédits ou des dons pour financer des importations de produits alimentaires et l'acquisition d'intrants, des appuis techniques à la formulation des programmes d'urgence.

2) Les mesures de court terme de relance de la production :

- les opérations d'appui à la mise en place des cultures de contre saison;
- le renforcement des dispositifs d'appui à la préparation de l'hivernage.

3) Les mesures de moyen terme de relance de la production agricole :

Il s'agissait d'augmenter rapidement l'offre domestique, en exploitant un contexte de prix élevés permettant de doper la production au niveau sous-régional. Pour l'essentiel, ces programmes de relance ont porté sur les céréales, notamment le riz, pour lesquels des objectifs quantitatifs ont été fixés par la plupart des pays.

Les actions prévues dans le cadre des programmes nationaux ont porté sur :

- la réhabilitation des aménagements hydro agricoles ;
- l'approvisionnement et la subvention des engrais ;
- la fourniture des semences améliorées;
- la fourniture de matériels agricoles ;
- la mise en place de lignes de crédit pour l'approvisionnement en intrants ;
- le redéploiement du conseil Agricole.

Pour atteindre les objectifs fixés, la quasi-totalité des Etats n'ont pas hésité à remettre en question les recettes et prescriptions libérales des politiques d'ajustement structurel des années 80 et 90.

Hormis ces mesures d'urgence, peu d'investissements ont été réalisés sur le champ de la commercialisation des produits. En revanche, les pays estiment devoir augmenter les stocks de sécurité et en faire des stocks d'intervention sur le marché permettant de peser sur les prix, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution du marché.

2. Contexte National

2.1. La Loi d'Orientation Agricole (LOA):

La Loi d'Orientation Agricole (LOA) a été promulguée en septembre 2006. Elle couvre l'ensemble des activités économiques du secteur Agricole et péri-Agricole notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, la pisciculture, l'aquaculture, l'apiculture, la chasse, la foresterie, la cueillette, la transformation, le transport, le commerce, la distribution et d'autres services Agricoles ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales. Elle vise à garantir la souveraineté alimentaire et à faire du secteur Agricole le moteur de l'économie nationale en vue d'assurer le bien-être des populations.

Cette loi a pour objectif la promotion d'une agriculture durable, moderne et compétitive et la création d'un environnement propice au développement d'un secteur Agricole structuré.

L'approche adoptée est celle de la promotion volontariste de la modernisation de l'agriculture familiale et de l'entreprise Agricole, pour favoriser l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie sous régionale. Elle s'appuie sur le renforcement de la décentralisation et du désengagement de l'Etat, de la privatisation, du développement des communautés à la base en favorisant l'implication des producteurs ruraux et la concertation à tous les niveaux.

La (LOA) se veut l'instrument directif et fédérateur pour l'ensemble des dispositions législatives ou réglementaires touchant aux domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la forêt. Si elle est bien appliquée, la LOA devrait permettre de développer et de faire co-exister plusieurs types d'exploitations agricoles :

- Exploitation familiale,
- Exploitation commerciale,
- Exploitation industrielle

Elle devrait aussi permettre d'adopter un régime de protection sociale des agriculteurs adapté aux besoins et aux capacités du pays. C'est une question d'équité nationale qui vise à rapprocher les conditions des ruraux de celles des urbains.

Les grandes orientations de la LOA sont :

- la promotion économique et sociale des femmes, des jeunes et des hommes en milieu rural et périurbain ;
- la souveraineté et la sécurité alimentaires du pays ;
- la réduction de la pauvreté rurale ;
- la modernisation de l'agriculture familiale et le développement de l'agro-industrie ;

- la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ;
- l'augmentation de la contribution du secteur rural à la croissance économique et
- l'aménagement Agricole équilibré et cohérent du territoire.

L'état de mise en œuvre de la LOA :

Le point des activités de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) est le suivant :

- Au niveau du Ministère de l'Agriculture, l'avant projet de loi sur le statut des exploitants et des exploitations agricoles a été finalisé. Le texte va être bientôt soumis à l'examen de l'Assemblée Nationale (l'AN.) Le document relatif à la politique semencière a été aussi élaboré. Le décret sur la qualité et la labellisation des produits agricoles a été adopté par le Conseil des Ministres.
- Le Ministère de l'Economie et des Finances a conçu le texte relatif au Fonds National de Développement Agricole. Il a été adopté par le Gouvernement. Il reste l'étape de son adoption par l'Assemblée Nationale.
- Le Ministère de l'Elevage et de la Pêche a entamé l'étude du projet de décret déterminant l'installation des vétérinaires privés sur l'étendue du territoire par des mesures incitatives en faveur des zones pastorales.
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a élaboré et validé une feuille de route sur la politique nationale de l'enseignement de l'alphabétisation et de la formation professionnelle Agricole continue.
- La Politique foncière a été élaborée et validée par le Ministère du Logement des Affaires Foncières et de l'Urbanisme. Un comité de pilotage chargé de conduire le processus de mise en œuvre du texte a été également mis en place.

Le foncier agricole est une grande préoccupation inscrite dans la Loi d'orientation agricole pour définir le statut de la terre. Ce foncier agricole est exécuté par la politique nationale agricole et la loi foncière agricole. Le potentiel de l'espace agricole de notre pays est de 47 millions de kilomètres carrés, dont seulement 15% sont exploités d'après le Ministre de l'Agriculture.

- Le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées a rédigé une feuille de route sur l'institution d'un régime de protection sociale des travailleurs des exploitations agricoles familiales. Il reste cependant à le faire valider par les acteurs.
- Le texte portant sur la politique de développement énergétique du secteur Agricole a été rédigé par le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau et sera bientôt soumis au Conseil des Ministres.
- Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire est en train de réfléchir sur l'organisation des interventions en cas de menaces sur la sécurité alimentaire.

- Le projet de loi portant création du compte d'affectation spéciale dans le budget de l'Etat est en voie d'adoption.
- En 2010 le gouvernement a successivement adopté les textes de création du fonds national d'appui à l'agriculture, la **loi** relative au statut des **exploitants** et **exploitations agricoles**, la politique semencière **agricole** d'origine végétale et le programme gouvernemental d'aménagement de 103 000 hectares.
- Dans le cadre de la mise en application de cette loi, des tests d'enregistrement des terres ont été entrepris au niveau de certaines communes rurales de la région de Koulikoro (Kaladougou) dans le cercle Dioïla, (Koula) dans le cercle de Koulikoro, (Dougouwolowila) dans le cercle de Banamba et (Kolokani). Il a été procédé à la capitalisation des résultats issus de ces tests qui sont jugés concluants.

2.2. La Politique de Développement Agricole/Politique Nationale d'Investissement dans le Secteur Agricole (PDA/PNISA)

La PDA/PNISA doit œuvrer à relever deux défis majeurs :

- Faire en sorte que le Mali redevienne le grenier à céréales et le premier producteur de viande, de lait et de poissons d'eau douce de l'Afrique de l'Ouest et se transforme en une puissance Agro-industrielle, valorisant au mieux ses matières premières Agricoles.
- Faire en sorte que, dans un contexte de changements climatiques profonds, l'intensification et la modernisation de l'Agriculture soient compatibles avec la préservation de l'environnement et des ressources naturelles pour les générations futures.

Les orientations de la PDA/PNISA s'articulent autour de :

- la création d'emplois et la réduction de l'exode rural ;
- l'amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural ;
- l'augmentation de la production et de la productivité Agricoles ;
- l'amélioration des revenus des producteurs ;
- l'augmentation de la couverture forestière et herbacée ;
- la restauration et/ou la préservation de la biodiversité ;
- la maîtrise et la mobilisation des ressources en eau de surface et souterraine ;
- la protection sociale des exploitants et du personnel Agricoles ;
- la protection des exploitations Agricoles contre les risques Agricoles ;
- la protection des exploitations et productions Agricoles contre les pratiques non soutenables ou contraires aux règles des marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux ;

- la structuration de la profession Agricole ;
- l'amélioration de la qualité des produits agricoles ;
- la production de produits exportables et la conquête de marchés étrangers et
- l'utilisation de l'espace rural à des fins Agricoles en harmonie avec les autres usages.

L'Objectif Global de la PDA est de :

Faire du Mali une puissance Agricole sous régionale, où le secteur Agricole est un moteur de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire des populations urbaines et rurales et générant des emplois et des revenus significatifs dans une logique de développement durable, respectueux de l'environnement.

Plus spécifiquement, la Politique de Développement Agricole vise à :

- 1) Promouvoir le statut des exploitants Agricoles et renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs
- 2) Assurer la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement en prenant en compte les changements climatiques
- 3) Moderniser les systèmes de production Agricole et améliorer la compétitivité des filières Agricoles dans une perspective de valorisation des produits
- 4) Assurer le développement des innovations technologiques par la recherche Agricole et la formation professionnelle
- 5) Assurer la sécurité alimentaire des populations et garantir la souveraineté alimentaire de la nation

Ce dernier objectif est cohérent avec l'objectif global du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNISA) qui est de vaincre la faim et d'assurer la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages à l'horizon 2015 dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental et dans le souci de justice sociale.

Les objectifs spécifiques de ce programme étant de/d' :

- Accroître la production végétale et animale par l'introduction de nouvelles variétés, l'approvisionnement en intrants ;
- Sécuriser les productions grâce à la maîtrise de l'eau, à la gestion de la fertilité des sols, à la protection de l'environnement et à la conservation des ressources naturelles;

- Améliorer les systèmes de stockage de céréales au niveau des villages,
- Rendre régulièrement disponible les denrées alimentaires d'origine animale et végétale ;
- Améliorer les revenus des producteurs, surtout ceux des femmes et des jeunes;
- Améliorer la commercialisation et la transformation des productions d'origine végétale, animale et halieutique ;
- Renforcer les capacités des producteurs et de leurs structures d'appui ;
- Contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel de la population ;
- Créer des emplois pour les jeunes ruraux et ceux des villes en les insérant dans le circuit de transformation /commercialisation des produits agricoles.

En vue d'atteindre ces objectifs, l'approche conceptuelle du programme national de sécurité alimentaire s'articule autour des grands axes suivants:

- **La maîtrise de l'eau** : qui constitue par le développement des aménagements hydro agricoles, la réponse la plus pertinente aux effets des aléas climatiques pour la mise en valeur des terres agricoles sur l'ensemble du territoire.
- **L'intensification et la diversification des productions** : qui contribuent à une augmentation rapide de la productivité et de la production agricole par la mise à disposition de technologies simples et appropriées, l'accès aux facteurs de production et au crédit rural ; le développement des principales filières de production.
- **Le Renforcement de capacités des acteurs**: se révèle une nécessité pour la professionnalisation/ responsabilisation des acteurs à l'ensemble du processus de mise en oeuvre du Programme. Dans ce cadre, il s'agira de développer leurs capacités techniques, de gestion et de négociation dans le respect de l'équité homme/femme; jeunes /vieux.
- **L'amélioration de la commercialisation/transformation**: qui est un important facteur d'accroissement des revenus, de réduction des coûts des produits, et d'amélioration des régimes alimentaires;
- **Le développement de l'emploi rural** : qui constitue un facteur important de réduction des flux de migration des campagnes vers les villes.

2.3. Les régimes de taxation

✚ **Les articles 5 et 9 de la Loi 00- 044 définissant la clé de répartition de certains impôts et taxes recouvrés sur les territoires des communes, des cercles et des régions :**

Permettent de déterminer clairement la part de ressources fiscales mobilisables par les collectivités territoriales pour contribuer au financement de leur développement. C'est une bonne chose.

Mais la non maîtrise du fonctionnement de cette répartition par les agents comptables des collectivités ne garantit pas une certaine transparence dans la gestion de ces ressources. La détermination de l'assiette, le recouvrement et la gestion des impôts et taxes relèvent toujours de la responsabilité du comptable du trésor ; ce qui complique et ralentit l'accès des collectivités à ces fonds perçus.

✚ **La loi N°91-048/ANRM du 26 février 1991 portant code des investissements au Mali et le décret N°91-079/ P RM du 04 mars 1991** instaurent un régime fiscal privilégié en fonction du montant et de la zone d'investissement.

Cette disposition encourage l'initiative privée (favorable à la création ou à l'installation de nouvelles entreprises et par ricochet, à la création d'emplois).

Elle constitue cependant à court terme, un manque à gagner en termes de recettes fiscales. Le non paiement des impôts et taxes est préjudiciable à l'économie nationale dans la mesure où les impôts et taxes constituent une des conditions d'existence de l'Etat, de la nation, de la collectivité.

2.4. Autres dispositions internes : les politiques sectorielles

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement pris lors du sommet de la FAO sur la sécurité alimentaire tenue en 1996 et relatif à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement agricole durable, le Mali a développé diverses initiatives:

- Le Schéma Directeur du secteur du Développement Rural (SDDR) en 2000 ;
- La stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation (SNDI) ;
- La lettre de politique de développement du secteur coton (LPDSC) ;
- La stratégie de développement de la filière coton ;
- Le Schéma Directeur de l'eau ;
- La Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) ;
- La Politique Nationale de l'Elevage ;
- Le Schéma Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture ;
- La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire ;
- Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté

Méthodologie

1. Les principes directeurs :

Le processus d'élaboration de la Politique Agricole de la région de Koulikoro s'est inscrit dans les principes directeurs suivants :

- **La responsabilisation** des institutions publiques et organisations régionales : Assemblée Régionale (AR), Gouvernorat, Chambre Régionale d'Agriculture (CRA), Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP), Société civile régionale, Secteur privé, etc. ;
- **La concertation et la participation** de tous les acteurs de la région qu'ils soient publics ou privés;
- **Le renforcement progressif des capacités locales** d'analyse collective, de prise de décisions et de suivi évaluation ;
- **La recherche de la cohérence** entre le cadre politique national et les stratégies régionales en matière de développement;
- **La capitalisation des acquis des travaux antérieurs** comme: le SIG développé dans le cadre du DERK, les études d'opportunité de marché, les bases de données des Communes (PDSEC), les bases de données sur les Organisations Paysannes, les données du service de suivi évaluation de la CMDT, les études de caractérisation des systèmes agraires et le zonage agro écologique;
- **L'intégration de la dimension équité genre** dans la démarche.

Les étapes du processus qui ont constitué la méthodologie adoptée peuvent être réparties entre une phase préparatoire et une phase d'exécution.

2. La phase préparatoire

Cette phase visait:

- l'harmonisation des visions et attentes du commanditaire sur les termes de référence;
- la compréhension commune de la méthodologie à mettre en œuvre et les dispositions pratiques pour la conduite de la mission;
- La formation des acteurs sur les concepts de politique Agricole et de capitalisation
- l'élaboration et l'adoption du calendrier d'exécution de l'étude.

Elle a consisté en la mise en place des organes de gestion politique et technique qui était un préliminaire pour la conduite du processus au niveau régional et au niveau des zones agro-écologiques. Ces organes doivent servir de moyens pour informer et sensibiliser une masse critique d'acteurs du développement Agricole de la région sur la raison d'être, l'utilité et la pertinence de l'exercice en vue de mieux les mobiliser dans le processus. Ces organes sont :

Au niveau régional :

Le Comité de Pilotage Régional (CPR) qui vise à assurer le pilotage global du processus en assumant les fonctions principales de prise de décisions d'approbation ou d'adoption des différentes propositions, de coordination, de mobilisation des ressources et de suivi évaluation. Dans les étapes d'approbation finale, le CPR est élargi aux présidents des conseils de cercles.

Il est composé de cinq (05) membres qui sont : l'Assemblée Régionale (qui en assure la présidence), la Chambre Régionale d'Agriculture (qui en assure la vice-présidence), le Gouvernorat, l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP) et le Centre Régional de la Recherche Agricole (CRRA).

Son secrétariat est assuré par le secrétaire général de l'Assemblée Régionale et/ou l'Animateur du processus.

Le Comité Technique Régional (CTR) : qui est une structure représentative des ressources techniques de la région qui est à mesure d'apprécier la fiabilité technique des propositions du consultant. Il assure le pilotage technique du processus en assumant la fonction d'appréciation et de validation des propositions techniques et méthodologiques.

Ce comité composé de vingt cinq (25) membres, devrait travailler en tandem avec le Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement

(CLOCSAD) qui a l'avantage d'être formalisé par des textes de lois. VOIR EN ANNEXE la composition du CTR

Au niveau des zones agro écologiques :

Le comité technique se prolonge par les Comités Techniques Locaux (CTL ou Comités Locaux d'Orientation (CLO). Ces comités mis en place au niveau des zones agro écologiques visent à:

- Assurer la validation technique durant le processus en assumant la fonction d'appréciation et de validation des propositions technique et méthodologique ;
- Assurer le pilotage global du processus en assumant les fonctions principales de prise de décision d'approbation ou d'adoption des différentes propositions de coordination de mobilisation des ressources et de suivi évaluation.

La phase préparatoire a été conclue par la validation d'une démarche méthodologique au cours d'un atelier qui a regroupé les membres du Comité de pilotage régional et ceux du Comité Technique Régional.

3. La phase d'exécution

3.1. La revue documentaire : collecte et exploitation des données secondaires

Elle a consisté à exploiter les données disponibles sur le thème. Les documents portant sur l'agriculture en général, les politiques sectorielles et la Région de Koulikoro ont été collectés et analysés.

Cet exercice a permis de faire l'analyse des politiques sectorielles, des régimes de taxation ainsi que les accords internationaux et d'apprécier leur niveau de mise en œuvre au plan régional et local. Il fut également possible de procéder à l'élaboration du zonage agro écologique de la région afin de prendre en compte les spécificités agro écologiques et économiques de la région. Ce zonage a permis la définition des entités géographiques dans lesquelles les études s'effectueront.

3.2. L'enquête terrain : Collecte des données primaires

Suite à la conception des outils/Guides d'entretien devant servir à la collecte de données sur le terrain, le deuxième temps de la phase d'exécution a consisté à la mise en œuvre des études diagnostic de base afin de disposer de données fiables sur les potentialités, les opportunités, les risques et les problèmes réels posés en rapport au développement agricole de la région de Koulikoro et en fonction des entités agro écologiques préalablement retenues de façon participative.

Neuf guides d'entretiens portant sur les sous-secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, de la foresterie, de la gestion des ressources naturelles ont permis de recueillir l'état des lieux.

Sur la base des résultats de ces diagnostics, des concertations ont été organisées entre acteurs à la base et, de manière participative, les grandes orientations stratégiques en matière de développement agricole ont été définies. Les actions à initier et à mettre en œuvre dans le cadre de la politique agricole ont ainsi été identifiées.

3.3. Les ateliers de restitution et de validation :

L'organisation d'un atelier de validation de l'analyse des politiques sectorielles et des Régimes de taxation a permis aux acteurs de bien situer l'économie de la régionale dans l'ensemble national et même sous régional auquel elle appartient. Partant de là se dégagent les grands enjeux relatifs à la Politique Agricole de la région. Cet atelier fut aussi l'occasion de valider le zonage agro écologique effectué, la méthodologie et les outils/supports des études diagnostiques de base

Par la suite deux autres ateliers très importants ont permis l'aboutissement du processus :

- Un atelier de restitution et de validation des résultats des études diagnostiques de base et de définition des éléments de la Politique Agricole en fonction des zones agro écologiques, organisé au niveau de chaque zone (nous avons opté pour la réalisation de cet atelier au niveau de chaque chef-lieu de cercle) de la région a permis l'élaboration des propositions d'éléments de politique agricole. Ces éléments ont été synthétisés et les actions à retenir au niveau régional ont été dégagées.
- Un atelier régional de synthèse et de définition des éléments de la Politique Agricole qui a regroupé les représentants des acteurs à la base et les acteurs au niveau régional, a été le lieu de passer en revue et de discuter les propositions d'éléments de politique Agricole provenant de chaque zone agro écologique analysée de manière à pouvoir arrêter consensuellement les éléments à retenir. Ainsi, les filières prioritaires, en adéquation avec la Loi d'Orientation Agricole, ont été identifiées pour une meilleure valorisation des potentialités de la Région de Koulikoro ; les mécanismes appropriés pour la protection du marché régional, en harmonie avec les dispositions régionales ont été définis et le document de Politique Agricole de la région a été finalisé et approuvé par le comité de pilotage.

Les produits obtenus à l'issue des ateliers de validation ont été capitalisés et utilisés pour la réalisation de la phase ultime du processus à savoir **la conception du document de Politique.**



PARTIE 2

Le Diagnostic Régional

1. Milieu physique

1.1. Le Climat

Trois principales zones agro-climatiques caractérisent la région de Koulikoro. Au nord de la région (cercles de Nara et Banamba) on note la présence **du climat sahélien** qui se prête difficilement à l'agriculture pluviale. Les cultures semi-irriguées utilisant des variétés précoces de céréales sèches et de légumineuses peuvent s'adapter aux conditions de cette zone agro-climatique. En outre, selon le constat fait sur le terrain, cette zone offre d'importantes potentialités pastorales à cause de la présence de grands espaces aménageables pour des fins de pâturage.

Dans sa partie centrale (Koulikoro, Kati, Kolokani, une partie de Dioïla), la région bénéficie **du climat soudanien** qui offre des conditions agro-climatiques favorables à tous les systèmes de production avec une saison pluvieuse variant de 4 à 6 mois.

À l'extrême Sud (cercle de Dioïla, Kangaba), l'existence **d'un climat Nord Guinéen** dote la région de Koulikoro de possibilités agricoles très diversifiées. En effet, la zone agro-climatique Nord Guinéenne est favorable aux cultures pluviales telles que le riz pluvial, aux plantations d'agrumes, à la culture des tubercules et plantes racines, à la culture des variétés tardives de céréales et légumineuses, (PIRT, 1986).

1.2. Etat des Sols

Quatre types de sols forment le territoire de la région.

Les sols sableux de dune morte ou aplanie essentiellement présents dans la zone sahélienne sont localisés dans les cercles de Nara et Banamba. Ils sont favorables à l'élevage grâce aux riches et importants pâturages qu'ils offrent aux éleveurs (Diagnostic région, 2008).

Les sols latéritiques sableux et argileux sont présents dans la zone soudanienne nord au niveau des cercles de Banamba, Kolokani, Koulikoro. Ils sont utilisés pour les cultures du sorgho, mil, arachide, riz et le maraîchage.

Les sols latéritiques et alluvionnaires se localisent dans la zone haute vallée (cultures de décrue et terres irriguées) en zone soudanienne Sud. Les cercles de Koulikoro, Kati et Dioïla sont caractérisés par ces types de sol. Ces sols sont propices aux cultures irriguées et à l'arboriculture.

Les sols ferrugineux situés au sud de la région, dans la zone Nord Guinéenne, ce type de sols caractérise le territoire des cercles de Kangaba et Dioïla. Ils sont normalement favorables aux cultures du coton, mil, sorgho et maïs.

D'après les résultats de l'enquête sur le terrain, l'état actuel des sols de la région dénote un appauvrissement général qui affecte considérablement les rendements des cultures. En effet plus de 90% des paysans enquêtés ont classé leurs terres dans la catégorie de sols Pauvres à très Pauvres. Les principales causes de cet appauvrissement, signalées par les enquêtés, sont l'érosion, les effets de la monoculture, la pression démographique sur les terres.

Vue le rôle prépondérant que joue cette ressource dans l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire voire de la sécurité alimentaire, des actions concrètes doivent être réalisées pour restaurer la fertilité et la productivité de ce facteur de production et le préserver pour une exploitation durable.

Le tableau ci-dessous présente les potentialités existantes dans la région en matière d'aménagements hydro-agricoles.

Tableau 2: Superficies aménageables:

Superficie des terres aménageables						
Koulikoro	Kati	Kolokani	Nara	Dioïla	Banamba	Kangaba
9 500	5 050	350	42 000	15 000	300	2 106

(Source : Enquête ICOTED,).

1.3. État du réseau hydrographique

La région dispose d'un important réseau hydrographique avec de nombreux cours d'eau et des plaines favorables au développement de la riziculture, du maraîchage, de l'arboriculture fruitière et de la pêche. Il s'agit principalement du Niger (250 km dans la région), Baoulé (120 km), Bagoé (90 km), Baninfin (70 km), Sankarani (40 km) et du Bani (20 km). A cela s'ajoute le lac Wégnan, l'un des plus importants lacs du pays. Ces cours d'eau sont utilisés principalement pour des fins d'irrigation, d'abreuvement du bétail, d'approvisionnement en eau potable, (Source : Enquête ICOTED)

La pluviométrie varie d'un cercle à l'autre en fonction des zones agro-climatiques. Par exemple les résultats des entretiens menés au près des services techniques spécialisés indiquent une moyenne pluviométrique pouvant varier entre 800-1100 mm à Kangaba tandis qu'à Nara on observe que 373.6 mm en moyenne. A Dioïla elle est de 815,7mm et à Kolokani de 677 mm. (Source : Enquête ICOTED).

A l'échelle de la région, le déficit pluviométrique chronique représente au cours de ces dernières années une contrainte majeure à la pratique de l'activité agricole. En outre, il a été révélé lors du diagnostic terrain, des problèmes d'assèchement et d'ensablement

des cours d'eau qui entravent la pleine exploitation de cette ressource. Certains cours d'eau auront même disparus complètement des suites des périodes de sécheresse.

La méconnaissance des techniques de maîtrise d'eau et aussi le manque de moyens pour réaliser des infrastructures d'aménagement adéquates ne font que conforter les difficultés liées au manque d'eau pendant certaines périodes de l'année.

Des efforts sont certes déployés dans la région pour protéger et valoriser le potentiel hydrique, notamment à travers les projets d'aménagement hydro-agricoles. Cependant ils semblent insuffisants. Il est nécessaire de consolider ces projets et d'étendre davantage leur portée à l'intérieur de la région, d'autant plus que des potentialités existent.

Tableau 3: Superficie de terres irrigables

Superficie estimative des terres irrigables						
Koulikoro	Kati	Kolokani	Nara	Dioïla	Banamba	Kangaba
18 000	5 050	300	-	10 000	300	408

(Source : Enquête ICOTED,).

1.4. État de la Végétation et forêts

La végétation est composée de savane arborée, savane arbustive, savane verger, de formation ligneuse buissonnante, de formation boisée hydrophile, de galeries forestière et savane boisée. (SRAT,). La région compte également d'importantes forêts dont les forêts communautaires villageoises et les forêts classées présentes dans tous les cercles.

Des résultats de l'enquête terrain, l'état actuel de la végétation s'avère très dégradé à cause de la coupe abusive des arbres et des feux de brousse incontrôlés. Ce constat est presque général, mais il est surtout inquiétant dans les localités où on note une absence de conventions locales de gestion des ressources. L'urbanisation, l'insuffisance de terres cultivables disponibles sont aussi des causes majeures qui incitent à la déforestation et à l'accroissement des pressions exercées sur la végétation. En outre les besoins d'énergie sous forme de bois de chauffe cautionnent fortement la surexploitation des forêts dans des conditions qui violent les normes et règles de protection de l'environnement.

D'après le diagnostic terrain les contraintes qui existent dans la région relatives à la saine gestion et protection des ressources naturelles sont entre autres :

- L'incivisme des populations par rapport à la protection des ressources et au respect des règles des conventions

- L'attitude permissive des autorités locales vis-vis de l'exploitation frauduleuse des ressources
- L'ambiguïté dans les conditions de délivrance de certains permis de coupe de bois
- Le non respect des conventions locales de gestion des ressources par les transhumants
- Le non fonctionnement des brigades de surveillance villageoise

Face à ce constat alarmant les mesures d'intervention doivent s'articuler autour de:

- **L'établissement de règles de gestion des ressources naturelles que tout le monde respecte à travers des concertations soutenues;**
- **La surveillance de la brousse à travers la mise en place et le soutien aux brigades de protection de l'environnement;**
- **Le reboisement;**
- **Le surcreusement ou l'aménagement des mares importantes et leur protection par des mesures appropriées ;**
- **Le désenclavement ;**
- **L'information, l'organisation et la formation ;**
- **L'intensification des systèmes de production.**

2. Milieu humain

La région de Koulikoro occupe une place importante dans l'économie nationale à cause notamment de son poids démographique. Koulikoro représente en effet le deuxième pôle démographique du pays après Sikasso avec 16,7% de la population nationale.

2.1. Évolution de la population sur le territoire

L'évolution de la population de la région de Koulikoro a été rapide et régulière. Entre 1976 et 1987, années correspondant aux deux premiers recensements, la population de la région de Koulikoro est passée de 932 237 à 1 197 968 habitants. La population a ensuite évolué pour atteindre en 1998, 1 565 838 habitants, (RGPH 1998). Selon les résultats provisoires du dernier recensement (RGPH, 2009), la population actuelle s'élève à **2 418 305 habitants**.

L'important croît démographique de la région est essentiellement tiré par les cercles de Kati et de Dioïla. En 2009, le cercle de Kati représentait 39% de la population totale contre 33% en 1998. Celui de Dioïla arrive en deuxième position avec 20% de la population totale. Ensemble, ils totalisaient 59,5% de la population régionale (RGPH, 2009).

Le fort croît démographique de la région de Koulikoro est la résultante de la proximité de Bamako, la capitale nationale.

2.2. Répartition géographique de la population

La région de Koulikoro occupe le 4ème rang sur le plan national, en termes de densité de population, avec 26,8 habitants au km². Cette densité de peuplement est largement supérieure à la moyenne nationale qui est de 11,7 habitants au km².

A l'échelle de la région, la distribution géographique de la population reste marquée par le fort différentiel entre les cercles de Kati et de Dioïla et le reste du territoire. La densité de peuplement est plus faible dans la partie nord de la région et augmente au fur et à mesure que l'on se rapproche de la capitale nationale. Ainsi on distingue :

- **une zone de forte densité** qui correspond aux entités administratives des cercles de Kati et de Dioïla. L'importante densité de peuplement dans cette zone (respectivement 58,17 habitants au km² et 40,93 habitants au km²) s'explique par le facteur urbain à Kati avec la forte influence de Bamako ; et le facteur économique à Dioïla favorisé par le cadre naturel et les investissements hydro-agricoles.

- **Une zone de moyenne densité** (27,22 habitants au km²), représentée par les cercles de Koulikoro et de Banamba, est associée à un cadre naturel moins clément par endroit et à des flux migratoires importants en certaines périodes de l'année.
- **Une zone de faible densité** constituée par les cercles de Kangaba, Kolokani et Nara qui, paradoxalement, ne présente pas des caractéristiques éco-géographiques identiques.

Le cercle de **Kangaba est frontalier de la Guinée** et bénéficie d'importantes ressources naturelles. Cependant, ces ressources sont sous-exploitées du fait de l'absence d'aménagements hydro-agricoles, mais également de l'option des populations qui privilégient **l'orpaillage** au détriment de l'exploitation agricole.

Le cercle de **Kolokani** appartient à une zone caractérisée par une irrégularité persistante de la pluviométrie et une dégradation avancée des ressources forestières et pédologiques. Cette situation, combinée à l'absence de politique de maîtrise de l'eau explique en partie la précarité des conditions de vie de la population locale. Ce faible niveau d'attractivité du cercle explique d'ailleurs son niveau de croissance démographique, 2,61% entre 1998 et 2009.

Le cercle de Nara constitue le **1/3 du territoire régional** pour près de 10% de la population de la région de Koulikoro. Ceci explique en partie la faible densité de peuplement, qui est de 8,10 habitants au km² malgré un taux de croissance annuel en nette progression 3,88% entre 1998 et 2009 contre 0,87% entre 1987 et 1988.

2.3. Répartition de la population par âge et par sexe

La distribution de la population de la région de Koulikoro selon l'âge et le sexe montre l'extrême jeunesse de la population. Selon les données fournies dans l'annuaire statistique régional de Koulikoro, en 2008, les moins de 15 ans représentent 48,3% de la population, avec une légère prédominance des hommes (24,8%). Alors que la tranche d'âge 15-49 ans, qui représente 41,6% de la population régionale, est dominée par les femmes (22%). La forte dissymétrie selon le sexe peut être imputable à la tendance migratoire très accentuée pour cette tranche d'âge dans la région, d'autant plus qu'à partir de 55 ans, on voit une relative égalité des effectifs entre les deux sexes.

2.4. Mobilité géographique de la population: les migrations

L'essentiel de l'immigration se fait en direction de la capitale Bamako, détentrice de multiples pouvoirs politiques, administratifs et financiers. De plus en plus, certaines villes du pays comme Kayes et Sikasso deviennent aussi des centres d'attraction à cause des possibilités économiques qu'elles offrent, notamment l'orpaillage est très

développé à Kayes, et la région de Sikasso constitue une région agricole d'importance au Mali.

En l'absence de données statistiques fiables, des entretiens avec les autorités administratives, locales et services déconcentrés au niveau des cercles de la région de Koulikoro ont permis de cerner, de manière qualitative les phénomènes migratoires à l'intérieur de la région. Ainsi, trois types de flux migratoires ont été identifiés :

L'exode rural temporaire des jeunes filles :

Sur la base des résultats du diagnostic, 92,9% des communes enquêtées ont signalé le phénomène d'exode des jeunes filles vers les centres urbains. L'importance des départs varie d'un cercle à l'autre et va de 25% dans le cercle de Kati à 90% dans le cercle de Kangaba. La recherche du trousseau de mariage reste la cause majeure des départs des jeunes filles. Ce phénomène demeure plus accentué dans les milieux à forte dominance de l'ethnie Bamanan. Il s'agit d'un exode temporaire de la jeune fille vers un centre urbain pour effectuer des travaux domestiques sur une durée variant la plupart du temps entre six et vingt quatre mois. Le principal impact négatif de est l'arrêt de la scolarité pour la jeune fille.

Figure 1: taux d'exode rural des filles



(Source : Enquête ICOTED,).

L'exode saisonnier des jeunes hommes :

20% des communes enquêtées signalent le phénomène d'exode des garçons avec comme causes principales des départs la recherche d'emploi ou de ressources financières pendant la contre saison. Selon les résultats obtenus, les taux de départs varient entre

40% et 90%, dont les plus élevés sont enregistrés dans les cercles de Koulikoro, Kangaba et Dioïla.

Figure 2: Taux de départ des garçons

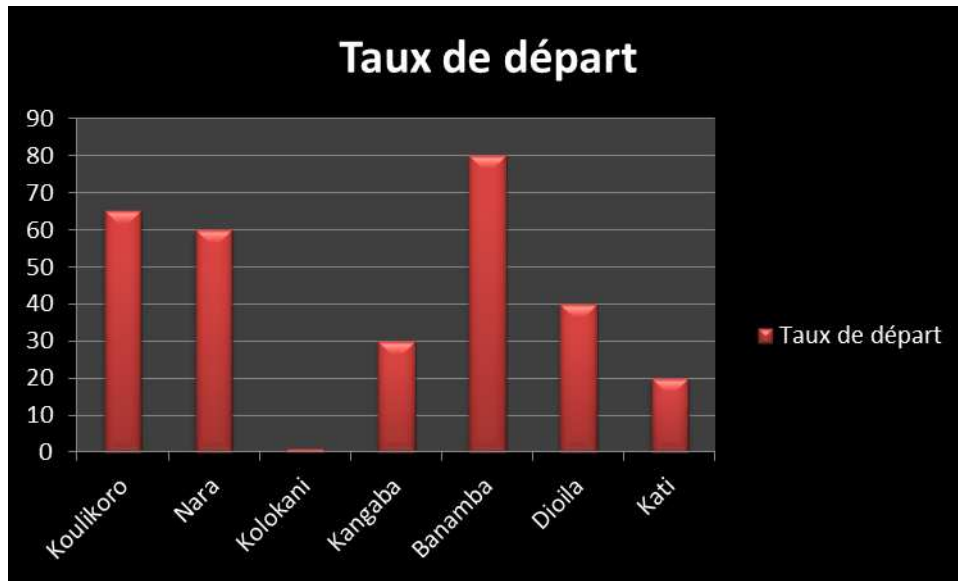


(Source : Enquête ICOTED,).

Les zones concernées sont essentiellement les localités des cercles de Kolokani, Koulikoro et Banamba, avec comme destinations privilégiées les zones inondées du fleuve Niger et de ses affluents, ainsi que les zones ayant bénéficié d'importants investissements, notamment le cercle de Dioïla. La demande de main d'œuvre agricole salariée au niveau de la zone CMDT, fait du cercle de Dioïla une zone d'attraction.

🌍 L'émigration internationale :

Elle est courante dans 85,7% des communes soumises à l'enquête et ce dans tous les cercles de la région. La quête d'une condition de vie meilleure et de ressources financières suffisantes constitue les principaux motifs des départs. Les taux de départ varient de 20% à 80%. Les cercles de Banamba, Koulikoro, Nara connaissent les plus importants taux de départ.

Figure 3: Taux d'émigration internationale

(Source : Enquête ICOTED,).

Les statistiques relatives aux mouvements migratoires en direction de l'Afrique de l'ouest et du reste du monde ne sont pas connues, bien que les pays limitrophes constituent des zones d'accueil potentielles des migrants de Koulikoro (Cote d'Ivoire, Guinée, Burkina, Sénégal et Mauritanie). Les migrants transitent généralement par ces pays limitrophes pour poursuivre leur chemin vers l'Afrique Orientale, Centrale et Equatoriale ou vers l'Europe. L'émigration clandestine est la principale problématique du phénomène migratoire avec le recensement de nombreux cas de décès parmi les clandestins qui passent généralement par la Mauritanie.

Le nomadisme et la transhumance :

Elles constituent des modes de vie spécifiques correspondant à des mouvements d'adaptation à des conditions de vie et de production économique. Ils concernent généralement les éleveurs des ethnies peulhs et maures, mais également les pêcheurs bozos et somonos, à la poursuite des bans de poissons. La durée et la distance sont fonction de la pluviométrie et de la disponibilité des pâturages d'une part et du niveau de disponibilité des ressources halieutiques d'autre part.

Le phénomène d'exode rural dans la région de Koulikoro est entrain de prendre une ampleur préoccupante ayant un effet d'handicap sur le développement des activités économiques. Le secteur agricole de la région qui se voit dépossédé d'un de ces actifs le plus précieux est le plus durement touché par ces mouvements migratoires. En effet l'exode de bras valide est l'une des contraintes majeures au développement agricole de la région signalées lors du diagnostic. Les raisons socio-économiques et d'autres facteurs secondaires, comme la scolarisation, le mariage, l'accès aux équipements

sociaux ou encore des facteurs d'ordre conjoncturel contribuent certes à la généralisation de l'émigration vers les grands centres urbains, mais la recherche d'un emploi demeure la motivation majeure de départ. Pour la grande majorité, leur insertion en milieu urbain passe par le petit commerce et est largement soutenu par un système de réseau social très fonctionnel.

Face à la prolétarianisation des campagnes suite aux effets conjugués de la sécheresse et de la crise des structures agraires, la migration rurale qui revêtait un caractère saisonnier tend de plus en plus vers un caractère définitif.

Dans les cercles où le phénomène se renforce davantage notamment les cercles de Banamba, Koulikoro, Kolokani et Kangaba, les mesures de rétention des jeunes ruraux doivent favoriser leur responsabilisation à l'égard des questions relatives au développement de la région et contribuer à la résorption du chômage. Ceci passera par des formations pratiques en vue de redynamiser les associations de jeunes et un appui à leur établissement dans des secteurs stratégiques ciblés.

3. L'économie de la région

L'économie de la région de Koulikoro s'inscrit dans les tendances relevées à l'échelle nationale, elle repose essentiellement sur le secteur primaire. Avec une population rurale de 1 707 293 habitants, Koulikoro demeure une région à vocation rurale dominée par le secteur primaire qui bénéficie de potentialités hydro-agricoles importantes. Le secteur primaire, en mobilisant 1 255 626 personnes soit 87,5% de la population active (BEAGGE, 2007) constitue ainsi la principale activité économique de la région. L'économie primaire est constituée des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

3.1. Secteur primaire

3.1.1. Sous-secteur de l'agriculture :

Repose sur les cultures d'exportations effectives (Coton, arachide); les cultures vivrières (céréales sèches, niébé, voandzou, les tubercules); les cultures commerciales émergentes (maraîchage, arboriculture fruitière, Karité, Gomme arabique, sésame, oseille de Guinée, pourghère, henné, soja). Elle occupe près de 90% de la population.

L'agriculture vivrière repose principalement sur les céréales sèches et le riz qui occupent 99,4 % des superficies emblavées. Les autres cultures vivrières comme les légumineuses (niébé et voandzou) et les tubercules (manioc, igname et patate douce) demeurent marginales avec 0,3 % des superficies consacrées à chacune d'elle. Ces cultures se pratiquent au sein des exploitations dont la taille varie en fonction de la disponibilité en terres et en moyens de production (nombre d'actifs, niveau d'équipement). Les superficies moyennes cultivées par exploitation varient d'une zone à l'autre. Elles sont de l'ordre de 2 ha pour les exploitations non équipées et de 3-7 ha pour les exploitations équipées. Dans les zones de riziculture les superficies par exploitation varient en moyenne de 2 à 5 ha.

L'agriculture de la région est fragilisée par son caractère encore largement extensif et sa forte dépendance aux aléas climatiques, notamment à la pluviométrie. Les productions sont en effet essentiellement réalisées dans le cadre de petites exploitations agricoles qui demeurent sous-équipées en facteurs de production et qui ne dégagent que de faibles rendements.

Les potentialités :

La région de Koulikoro regorge d'immenses potentialités de terres cultivables et de terres aménageables surtout pour l'irrigation de proximité.

Dans le cercle de Nara on recense 200 000 ha de terres cultivables dont seulement 84 341 ha sont exploités actuellement en mil, sorgho, arachide, niébé pur, voandzou (campagne 2010-2011). À Koulikoro, on note l'existence de grandes zones de production de banane et autres produits maraîchers, des bas-fonds et plaines aménageables, des terres cultivables de l'ordre de 98 000 ha (dont 128 ha aménagés à Koulikoro et 21,4 ha aménagés dans la commune de Tienfala pour la production de banane, papaye, riz). Le Lac Wegnan dans le cercle de Kolokani offre des potentialités d'aménagement pouvant atteindre 11000ha sur les 460 000 ha de terres cultivables et aménageables. Le cercle de Kangaba possède 170 000 ha de terres cultivables dont 18 762 ha de terres aménageables et 1094 ha aménagés dans la plaine de Manicoura. (Source : Enquête ICOTED)

A Diarrabougou dans le cercle de Koulikoro, on note la présence d'une plaine qui fut le premier site aménagé par le colonisateur en 1924 pour des fins d'exploitation agricole. Cette plaine a même été le point de départ de l'Office du Niger.

La région bénéficie, par ailleurs, de l'existence, notamment dans la zone de la Haute Vallée, de sols limoneux très fertiles et propices aux cultures irriguées et à l'arboriculture. Dans la partie sahélienne de la région, on retrouve des sols sableux (35,5% de la superficie régionale) favorables à l'élevage grâce aux riches et importants pâturages qu'ils offrent aux éleveurs (Diagnostic région, 2008).

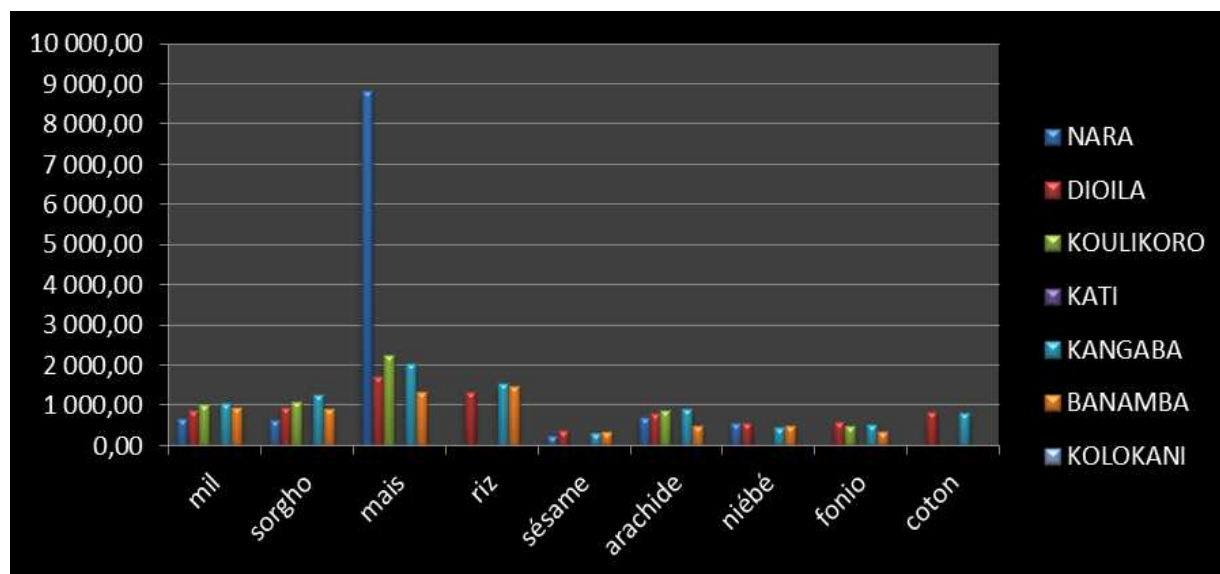
Les filières porteuses

1. La filière céréale sèche (mil, maïs, sorgho et fonio)

Dominant le paysage agricole de la région de Koulikoro, elles ont vu depuis 10 ans leur production progresser, en moyenne, de 4,19 % par an, passant de 409 222 t en 2000 à 592 072 t en 2009. Pendant la même période, la population régionale a augmenté au rythme de 4%, passant de 1 696 147 habitants en 2000 à 2 418 305 en 2009. Cela veut dire que la production céréalière augmente au même rythme que la population régionale. Cependant cette augmentation de production s'explique davantage par l'extensification de la production que par un gain de productivité. En effet, entre 2005 et 2009, les rendements ont diminué en moyenne de 2 % par an, tandis que les superficies emblavées augmentaient, elles, de près de 3,3 % par an. De fait, le taux d'accroissement de la production pendant cette période a été essentiellement la résultante de l'extension des superficies.

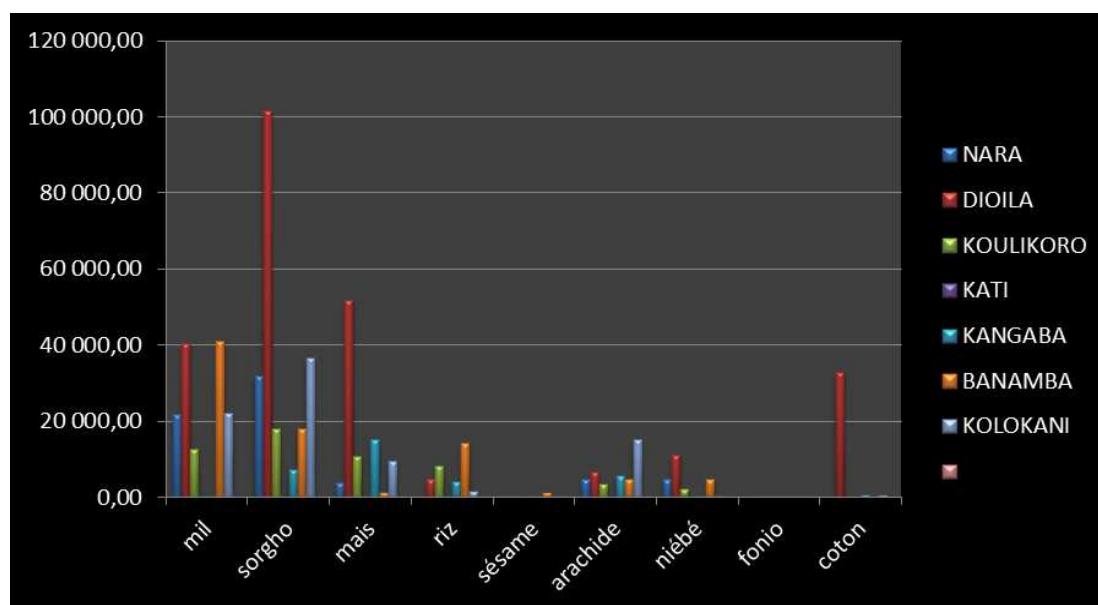
La majeure partie de la production céréalière est consommée localement. Elle arrive à couvrir (sauf catastrophe) les besoins alimentaires des populations.

Figure 4: rendement des céréales par cercle en kg/ha



Dans la région, le cercle de Dioïla qui bénéficie de conditions agro-climatiques favorables constitue le principal bassin cérééalier. Il est suivi de loin par les cercles de Kangaba, Koulikoro et Kolokani. Les cercles de Banamba et Nara quant à eux enregistrent les plus faibles productions. D'ailleurs, ils étaient déficitaires en 2009.

Figure 5: production moyenne de céréales par cercle



Source : enquête ICOTED, GUIDE CERCLE

Le blocage de la productivité est inquiétant dans la mesure où il pourrait avoir, à terme, des conséquences préjudiciables non seulement pour la sécurité alimentaire des populations mais également pour l'environnement. Il traduit à la fois la dégradation des conditions de production dans cette zone soudano-sahélienne (irrégularité des précipitations, appauvrissement des sols, etc.) mais également la faible capacité des paysans à engager un processus d'intensification durable de leur agriculture. Il est donc impératif aujourd'hui de renforcer leurs capacités, en facilitant notamment l'accès au crédit et aux facteurs de production.

Les résultats de nos diagnostics sur le terrain ont permis de procéder à l'analyse FFOM suivante pour la filière céréale sèche:

FORCES: - Acquis dans le domaine de l'appui-conseil ; - Existence d'OPA organisées, reconnues et fonctionnelles ; - Disponibilité d'intrants et de semences améliorées (variétés à haut rendement).	FAIBLESSES: - Difficulté de mettre en application les règles de protection des cultures contre les animaux ; - Non maîtrise des techniques culturales par les producteurs (non application du paquet technique et technologique par les producteurs); - Insuffisance de l'encadrement technique ; - Insuffisance d'organisation et de gestion des exploitations par les producteurs ; - Cultures encore tributaires des aléas climatiques.
OPPORTUNITES : - Existence d'acteurs intéressés par l'activité ; - Disponibilité de terres propices ; - Présence de projets/programmes ; - Possibilité de subvention de certains intrants offerte par l'Etat; - Existence de services d'encadrement et de centres de	MENACES : - Pauvreté des sols ; - Divagation des animaux ; - Exode des bras valides ; - Coût élevé des équipements ; - Difficulté de financement de l'activité ; - Enclavement ; - Pullulation des prédateurs ;

recherche agricoles; - Existence de débouchés ; - Existence d'unités de montage ou de fabrication d'équipements agricoles ; modernes (tracteurs).	- Changements climatiques (insuffisance et irrégularité des pluies).
---	--

2. La filière riz

Est présente dans tous les cercles de la région de Koulikoro, excepté Nara où les conditions climatiques et pédologiques actuelles ne favorisent pas sa pratique. Le riz est cultivé dans les bas-fonds et dans les plaines aménagées par des projets/programmes de développement agricole comme l'OPIB, l'OHVN, etc.

Entre 2000 et 2009, la production de riz s'est accrue en moyenne de 6,53 % par an dans la région, passant de 26 801 à 47 358 tonnes. Contrairement aux céréales sèches, la croissance de la production rizicole est essentiellement due aux gains de productivité enregistrés pendant cette période. Les rendements ont, en effet, augmenté de façon remarquable durant cette décennie, passant de 1 169 à 2 147 kg/ha soit un taux d'accroissement annuel de 6,99%.

Les subventions (engrais et semences) octroyées par le gouvernement malien depuis 2008 dans le cadre de l'*initiative riz*, devraient permettre à la filière riz d'améliorer encore ses performances.

En 2009, les cercles de Kati et de Kangaba constituaient les principales zones de production rizicole de la région ; le premier réalisant 59,8 % de la production régionale et le second 19,7%. Dans ces deux cercles, la riziculture bénéficie d'aménagements rizicoles réalisés avec l'appui de PTF. C'est le cas par exemple à Kangaba avec l'aménagement du périmètre de Manikoura (1 014 ha). Les cercles de Dioïla et de Koulikoro concentrent, quant à eux, respectivement 9,6 et 8,3 % de la production totale. La riziculture est en revanche marginale dans les cercles de Kolokani et de Banamba, les conditions agro-climatiques ne permettant pas son développement.

Analyse FFOM du Riz

FORCES: -	FAIBLESSES: -
OPPORTUNITES : ▪ Disponibilité de terres propices ▪ Pluviométrie favorable ▪ Disponibilité d'intrants et d'équipements ▪ Disponibilité d'une structure	MENACES: ▪ Non aménagement des plaines d'où non maîtrise de l'eau ▪ Non respect du calendrier ▪ Coût élevé des équipements

d'encadrement technique	▪ Mauvaise qualité des pesticides ▪ Accès difficile au crédit d'intrants ▪ Vol des produits de récolte
-------------------------	--

3. La filière coton

La région de Koulikoro, comme d'autres régions cotonnières du Mali (Sikasso, Ségou et Kayes), accordait une priorité à la culture du coton qui occupe une place importante dans l'agriculture. Développée dans le cadre d'une filière intégrée, la culture du coton a connu, depuis l'indépendance du pays, une progression spectaculaire de la production, des superficies et des rendements, témoignant en cela de l'adhésion des producteurs à cette spéculation. Cependant, la filière est en proie aujourd'hui à de nombreuses difficultés qui se traduisent, depuis le milieu des années 2000, par la chute de la production cotonnière.

Dans la région, la régression de la culture du coton est particulièrement importante. En dix ans, la production a chuté de plus de 70 %, passant de 109.704 tonnes en 1999 à 32.369 tonnes en 2009. La diminution des superficies cultivées est également sévère : alors qu'en 1999 le coton couvrait 135.793 hectares, il n'en couvre plus en 2009 que 36.495 hectares. La désaffection de la culture du coton dans cette région traduit la crise que traverse la filière cotonnière malienne. Celle-ci est en effet confrontée à de nombreux facteurs exogènes (tendance à la baisse et volatilité des cours internationaux du coton, flambée des cours du pétrole, parité euro/dollar défavorable, etc.) qui ont entraîné dans les années 2000 d'importantes difficultés financières au sein de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles.

Ces difficultés se sont répercutées sur les producteurs qui ont subi, dans ce contexte, une chute du prix d'achat du coton-graine, des retards de paiement important et un risque accru d'endettement. Cette dégradation des conditions de production a conduit de nombreux paysans à abandonné cette culture.

Les aléas du marché ne sont cependant pas les seuls responsables de la crise cotonnière actuelle. De nombreux facteurs endogènes (stagnation, voire baisse des rendements du cotonnier, problème de gestion des crédits par les coopératives de producteurs, etc.) grèvent aujourd'hui la compétitivité de la filière. Engagée dans un processus de libéralisation et de privatisation depuis les années 1990, la CMDT doit aujourd'hui prendre en compte l'ensemble de ces facteurs pour mener à bien ces réformes qui engagent aujourd'hui son devenir.

L'enjeu n'est pas des moindres pour le monde paysan : aucune autre culture n'apporte aujourd'hui les mêmes avantages que la culture cotonnière (accès aux crédits, aux intrants, garantie du prix d'achat, etc.) et le risque de paupérisation des ménages cotonniers est important.

Analyse FFOM du coton

FORCES : - Arrière-effet de la culture du coton qui profite aux cultures suivantes (forte utilisation de fertilisants) - Expérience avérée des producteurs dans la conduite de la culture - Disponibilité d'une usine d'égrainage - Appui de l'OHVN et de la CMDT - Existence d'organisations structurées orientées sur la culture	FAIBLESSES : - Faible niveau des animateurs villageois - Retard dans l'approvisionnement en intrants - Vieillesse des variétés (qui sont de moins en moins productives) - Engrais et pesticides quelques fois de qualité médiocre - Non application correcte de l'engrais chimique par les producteurs - Insuffisance de l'encadrement (en terme de nombre d'agents) - Retard dans la récolte et l'évacuation du coton graine
POTENTIALITES : - Prix incitatif - Disponibilité de terres propices à la culture - Pluviométrie favorable à la culture du coton	MENACES : - Insuffisance d'équipement agricole - Exode des bras valides - Mauvais état des pistes et routes (impraticables en certaines périodes de l'année) - Pluviométrie aléatoire (insuffisante au moment des semis) - Retard dans le paiement des prix

4. La filière des légumineuses (arachide, niébé, voandzou)

L'arachide constituait la deuxième culture d'exportation dans la région de Koulikoro. Son évolution est, elle aussi, fort contrastée. Sur les dix dernières années, la production moyenne se situe à 57.590 tonnes pour une superficie moyenne de 67.997 hectares. Entre 1999 et 2009, tous les indicateurs liés à la culture arachidière ont évolué en dents de scie. Ainsi, de 59 436 tonnes en 2000, la production a atteint un pic de 114 302 tonnes en 2005 avant de rechuter ensuite à 71 976 tonnes en 2009.

La production d'arachide dans la région de Koulikoro souffre des contraintes inhérentes au secteur agricole (appauvrissement des sols, sous-équipement des producteurs, accès limité de crédit, etc.) et dépend largement des aléas pluviométriques. Actuellement, les principales zones de production de la région sont les cercles de Dioila, Kangaba et Koulikoro qui bénéficient pour le moment d'une bonne pluviométrie.

Cette évolution irrégulière de la production arachidière traduit la crise que traverse la filière depuis déjà plusieurs années, suite à la chute des cours sur le marché mondial. La filière souffre par ailleurs de la forte concurrence des huiles d'importation, comme l'huile de soja et l'huile de palme. Aujourd'hui, la production régionale est largement autoconsommée même si de faibles quantités sont commercialisées dans les foires et marchés généralement par les femmes qui en tirent des revenus substantiels.

Cultures de rente traditionnelles, le coton et l'arachide connaissent de nombreuses difficultés liés à la fois à un environnement international peu favorable mais également à la baisse et à l'irrégularité de plus en plus marquée de la pluviométrie. Cette crise des filières traditionnelles a poussé de nombreux producteurs vers d'autres spéculations qui tendent à se développer depuis quelques années.

Analyse FFOM Légumineuses

FORCES: - Engouement des producteurs	FAIBLESSES : - Manque d'organisation des producteurs
OPPORTUNITÉS : - Disponibilité de terres propices à la pratique de la culture - Disponibilité de variétés précoces (8 variétés)	MENACES : - Enclavement des zones de production - Trop grande fluctuation des prix

L'émergence de nouvelles cultures de rente offrent aujourd'hui de nouvelles sources de revenus aux paysans. Ces cultures émergentes sont : le sésame, l'oseille de Guinée, le Pourghère, le henné et le soja. Elles bénéficient dans la région, de conditions agronomiques favorables à leur développement. Elles ont toutes connu, depuis 2004, une hausse constante de leur production.

5. La filière sésame

Connaît un engouement certain particulièrement dans les cercles de Koulikoro, Banamba et, dans une moindre mesure le cercle de Dioïla. Entre 2004 et 2009, la production est passée de 1 156 à 3 372 tonnes, soit une croissance moyenne annuelle de 23,9 %. Cette évolution est essentiellement liée à l'extension des superficies cultivées puisque les rendements à l'hectare demeurent encore faibles (307 kg/ha en moyenne).

La filière sésame bénéficie de l'appui de la SNV/DERK, du FONDERK et de l'OHVN qui s'attachent à améliorer les conditions de production et de commercialisation de cette culture.

Analyse FFOM Sésame

FORCES : - Producteurs formés en voie d'organisation ; - Engagement des producteurs pour la pratique de la culture ; - Source de revenus pour les producteurs.	FAIBLESSES : - Non respect du calendrier cultural du sésame.
OPPORTUNITES : - Existence de débouchés (pas de problème d'écoulement) ; - Offre plusieurs possibilités de transformation ; - Faible coût de production ; - Existence de partenaires techniques et financiers (SNV/DERK par exple, Emile Noël via OHVN) ; - Disponibilité de terres propices à la culture.	MENACES : - Insuffisance d'équipements de post-récolte et de transformation ; - Insuffisance d'équipements agricoles ; - Insuffisance de semences améliorées.

6. La filière soja

Promue dans la région par la CMDT dans les années 1980, la filière voit également sa production augmenter sensiblement. Elle est pratiquée dans la région essentiellement

dans le cercle de Dioïla. La filière tend à s'organiser de mieux en mieux par le biais, notamment, de la création d'unions de producteurs (ULPC et UFDC).

L'ensemble de ces cultures de rente pourrait jouer un rôle important dans l'amélioration des revenus des paysans de la région de Koulikoro. C'est particulièrement vrai pour le sésame et le soja qui bénéficient d'une forte demande sur le marché mondial. Des actions allant dans le sens de l'amélioration des systèmes de production, de l'installation de centres de transformation, de la formation des paysans aux techniques culturales et de l'organisation et de l'encadrement des OP, doivent donc être initiées et/ou renforcées afin que ces filières puissent contribuer au développement de l'agriculture régionale.

7. Filière fruits et légumes

- Les cultures maraîchères

Elles se développent de plus en plus dans la région de Koulikoro notamment dans les cercles de Kati, Dioïla, Koulikoro et Kangaba. Les spéculations pratiquées sont : l'aubergine, le poivron, l'oignon, le concombre, l'ail, la carotte, la pomme de terre, la tomate et le piment. De 10 772 tonnes en 2002, les productions maraîchères ont atteint 50 222 tonnes en 2009, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 24,6 %. Cette augmentation des productions est essentiellement liée à l'extension et à la multiplication des périmètres maraîchers.

Le maraîchage bénéficie de l'appui de nombreux PTF et ONG (OPIB, KILABO, GAD, Plan Mali, etc.) et du PCDA qui œuvrent à la promotion de cette activité. Leurs actions visent notamment à renforcer les systèmes d'irrigation nécessaires aux cultures et à mettre en place des unités de transformation des produits maraîchers.

Par ailleurs, le maraîchage jouit aujourd'hui d'une forte demande urbaine. La proximité de la capitale (Bamako), constitue d'ailleurs pour la région de Koulikoro une opportunité importante pour l'écoulement des productions. Cependant, les nombreuses contraintes auxquelles est confronté ce secteur ne lui permettent pas encore de tirer suffisamment profit de sa situation.

Le développement des activités maraîchères est en effet entravé par l'insuffisance des infrastructures de transformation et de conservation des produits. Ce déficit est à l'origine, chaque année, d'une perte importante des productions. Par ailleurs, dans de nombreuses zones, les conditions d'exhaure demeurent difficiles et/ou les attaques de déprédateurs fréquentes. De plus, les producteurs, faiblement organisés, n'ont encore

que peu accès au crédit et semences. Le renforcement de leurs capacités est donc aujourd'hui une nécessité pour que le maraîchage puisse se développer dans la région.

L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit non seulement de contribuer à la diversification alimentaire des populations mais surtout, de constituer une source importante de revenus au profit des producteurs.

- **L'arboriculture fruitière.**

Tout comme le maraîchage, l'arboriculture fruitière tend à se développer dans la région de Koulikoro, particulièrement dans les cercles de Kati, Koulikoro, Dioïla et Kangaba. Entre 2007 et 2009, la production fruitière a été multipliée par 8, passant de 17 583 tonnes à 140 936 tonnes. Les productions de mangues et de bananes sont particulièrement importantes puisqu'elles représentent, respectivement, 56,1 % et 30,1 % de la production fruitière régionale en 2009.

L'appui de nombreux PTF, et particulièrement du PCDA, à la filière arboricole a contribué sensiblement à la hausse des productions dans la région.

L'arboriculture reste cependant confrontée à de nombreuses difficultés telles que L'insuffisance des infrastructures de conditionnement, de conservation et de transformation des produits, faible organisation des producteurs et des problèmes d'ordre phytosanitaire. Le développement de la filière passe donc par la résolution de ces contraintes. Il est réconfortant de noter que la demande urbaine et sous-régionale est de plus en plus forte. C'est particulièrement vrai pour la mangue de plus en plus exportée vers le Sénégal, la Mauritanie et le Burkina Faso.

Analyse FFOM pour la filière fruits et légumes :

FORCES :	FAIBLESSES:
- Des innovations en matière de fertilisants ; - L'engouement des producteurs ; - Source de revenus pour les producteurs ; - Existence d'organisations socio-professionnelles (8 sociétés coopératives reconnues, fonctionnelles membres : commercialisation de	- Difficultés de conservation et de conditionnement ; - Faiblesse organisationnelle des acteurs ; - Non maîtrise des techniques modernes de production, de transformation et de commercialisation par certains acteurs ; - Insuffisance de zones aménagées ;

produits maraîchers. Exple : Société coopérative des planteurs et maraîchers de Mourdiah) ; - Facteur de stabilisation des acteurs.	- Pollution de l'environnement (utilisation accrue des produits chimiques).
OPPORTUNITES : - Existence de débouchés ; - Existence de zones favorables au développement du maraîchage et de l'arboriculture (disponibilité de l'eau et des terres propices) ; - Existence d'unités locales de transformation des produits ; - Présence d'acteurs professionnels.	MENACES : - Mauvais état des pistes et routes ; - Tarnissement des points d'eau ; - Dégâts d'animaux ; - Mévente des produits à certains moments de l'année (mangue, banane, ...) ; - Insuffisance de semences améliorées ; - Insuffisance d'équipements ; - Prolifération des ennemis des cultures (maladies et insectes nuisibles) ; - Coût élevé des intrants et des semences maraîchères améliorées.

8. Filière semencière (mil/sorgho, maïs, arachide, niébé) :

Cette filière est présente seulement au niveau du cercle de Kolokani. Elle bénéficie de l'appui-conseil fourni par le service d'agriculture, l'IER, l'ICRISAT, le Labo-SEM et le Service Semencier National). Grâce à cet appui-conseil, la filière a atteint un niveau acceptable d'organisation avec l'existence d'une OPA bien structurée. Elle fournit outre les producteurs de la région, des producteurs d'autres régions du Mali et de pays voisins comme la Guinée Conakry, le Sénégal.

Les paysans semenciers restent cependant confrontés à la difficulté d'accéder au crédit pour préfinancer les plans de campagne.

Analyse FFOM pour la filière semencière :

FORCES : Appui-conseil fourni sur les céréales sèches et les oléagineux (service agricole, IER, ICRISAT, Labo-SEM, Service Semencier National) ; Disponibilité des semences de base ;	OPPORTUNITÉS: Présence de projets/programmes ; Existence de partenaires pour la commercialisation.
--	---

Disponibilité des moyens de production ; Existence d'une OPA bien structurée.	
FAIBLESSES : Insuffisance de renforcement de capacités des producteurs ; Manque de matériels de post-récolte.	MENACES : Difficulté d'obtention de prêt pour le pré-financement de la campagne.

Les contraintes majeures au développement agricole de la région

L'agriculture régionale est confrontée aujourd'hui à de nombreuses contraintes qui grèvent son développement. Sur la base des réponses obtenues lors de nos entretiens au près de tous les acteurs concernés, ces contraintes peuvent être résumées en 11 points ci-dessous étayés.

1. L'insuffisance de l'encadrement:

Manifeste dans tous les cercles, cette contrainte se traduit par une insuffisance de ressources humaines en nombre, des moyens logistiques et financiers des services techniques. Souvent il est fait mention de la vétusté des locaux de ces services comme facteur d'influence sur la qualité de travail du personnel.

2. L'indisponibilité de terres cultivables :

Très marquée dans les cercles de Kati et Koulikoro, elle est imputable à la spéculation foncière et aux ventes anarchiques des terres agricoles. Cette contrainte a comme conséquence de maintenir la menace d'une insécurité foncière au près des paysans.

3. Les difficultés d'accès aux sources de financement des activités de production

Dans tous les cercles, les acteurs ont mentionné des conditions d'accès au crédit très contraignantes ce qui les décourage d'approcher dans certains cas les structures financières. A part la zone CMDT et OHVN le mécanisme d'octroi du crédit par les institutions de micro-finance se révèle inadapté aux réalités de la profession Agricole. Souvent associés aux délais de remboursement très courts et à des taux d'intérêt assez élevés, les prêts accordés aux paysans ne prennent pas en compte les risques inhérents à la production agricole.

Très souvent en situation de difficulté financière au début des campagnes, l'accès à des fonds pour financer leurs activités devient ainsi, pour les paysans, une contrainte majeure à la production agricole.

4. Les difficultés d'accès aux intrants agricoles de qualité

Cette contrainte est surtout manifeste pour les paysans des zones éloignées des centres d'approvisionnement. Elle se traduit très souvent soit par le prix élevé des intrants agricoles de qualité ou dans certains cas par la qualité douteuse des intrants disponibles.

Il en découle un faible niveau d'équipement des paysans de la région.

5. Le faible rendement des cultures et production insuffisante (tous les cercles):

Ce phénomène tient à la fois à la dégradation des conditions climatiques mais également à la tendance à l'appauvrissement des sols consécutif à la réduction voire la disparition des jachères, à leur surexploitation, à la baisse de la pluviométrie et à l'indisponibilité d'eau en quantité suffisante. Il résulte aussi du faible niveau d'équipement des producteurs, de leurs difficultés d'accès aux intrants et de la faible adoption du paquet technique et technologique.

Dans les cercles de Nara et Kati particulièrement, les rendements sont très affectés par les dégâts causés par les déprédateurs tels que les sautériaux, cantharides, oiseaux granivores sur toutes les cultures.

6. La difficulté de rentabiliser la production

À l'échelle de la région, notamment dans les cercles de Kati, Dioïla, Kangaba, Koulikoro, Kolokani la rentabilité financière et économique des productions agricoles est fortement affaiblie par la mévente des produits à certains moments (surtout les produits maraîchers) et aussi surtout le niveau bas et la volatilité des prix reçus. Les principales causes à cette situation de dumping des produits agricoles sont entre autres :

- La faible capacité de négociation des producteurs (prix fixés par d'autres, non maîtrise des coûts de production par les producteurs) ;
- L'enclavement des zones de production ;
- L'insuffisance et mauvais état des pistes ;
- L'insuffisance d'infrastructures de stockage et de conditionnement.

7. La faiblesse du niveau d'organisation des paysans

C'est une contrainte qui se rapporte à la faiblesse organisationnelle des organisations paysannes dans le sens de leur capacité à défendre efficacement l'intérêt des membres et à mobiliser des ressources afin de réaliser des activités de développement.

8. Le faible taux d'alphabétisation des producteurs ruraux:

Constaté dans tous les cercles, le faible taux d'alphabétisation des paysans est un facteur limitatif à leur volonté d'intégrer les progrès technologiques et techniques à tous les niveaux de la production.

9. Mobilité et manque de la main d'œuvre agricole (Banamba, Kolokani et Koulikoro):

Le caractère très saisonnier des principales productions vivrières conduisant à des périodes creuses de grandes difficultés financières entraînent de plus en plus de jeunes à l'âge de fonder un foyer de convoiter d'autres horizons. La migration des jeunes ruraux crée une situation de pénurie ou de grande mobilité de la main d'œuvre agricole laquelle est composée essentiellement de ces jeunes.

La pratique des cultures de contre-saison comme le maraichage s'en retrouve souvent sous-exploitée dans la région faute d'actifs agricoles disponibles en suffisance pendant les périodes favorables à ces cultures.

10. La compétition entre les différentes activités autour des ressources

Il s'agit surtout des problèmes résultant de la cohabitation élevage-agriculture sur l'espace agricole disponible étant donné que les deux activités utilisent pratiquement les mêmes ressources (sol et eau) comme facteurs principaux de productions.

Principales sources de revenu pour les ménages ruraux, l'agriculture et l'élevage constituent les deux principales activités économiques de la région. Ces deux activités complémentaires, doivent aujourd'hui faire face à l'amenuisement des ressources naturelles dans un contexte d'accentuation «de la pression foncière.

L'accroissement du cheptel dans la région, au rythme de 3% par an depuis 2000, entraîne une augmentation de la demande en espaces pour les parcours dans un contexte où le croît démographique (4,4%) et l'appauvrissement des sols entraînent l'augmentation de la demande pour les superficies cultivées. Dans les zones où la pression foncière est importante, la compétition pour l'utilisation de l'espace rural est

devenue très aiguë et débouche souvent sur des conflits, parfois violents, entre agriculteurs et éleveurs. L'extension des superficies cultivées au détriment des espaces pastoraux en est souvent la cause. Il n'est pas rare, en effet, de voir certains paysans obstruer des voies de passage des animaux. Tout comme il est courant d'observer des dégâts sur des parcelles de cultures traversées par des troupeaux. Ainsi les problèmes dont il est question concernent le plus souvent le phénomène de divagation des animaux avec les conflits sociaux qu'elle suscite et de défrichement anarchique des terres.

Les tensions sont particulièrement vives entre les agriculteurs et les éleveurs du sud de la région. L'arrivée de transhumants peulhs et maures du Nord (Nara) et du Centre (Kolokani et Banamba) a, en effet, exacerbé, dans les cercles de Dioila et de Kangaba, la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles. Pour faire face à ces conflits, les autorités locales ont élaboré avec les agriculteurs et les éleveurs, avec l'appui de PTF (SNV et PACT/GTZ), des conventions locales de gestion des ressources naturelles. Celles-ci doivent permettre, tout comme la charte pastorale, une meilleure cohabitation entre agriculteurs et éleveurs. Elles s'engagent, notamment, à préserver l'accès des éleveurs aux espaces pastoraux. Dans les cercles de Kati, Kangaba et Dioila, ces conventions locales ont été signées par l'ensemble des acteurs concernés. Leur application demeure cependant toujours problématique en raison du manque de volonté de certains acteurs.

11. L'insuffisance de la transformation des produits agricoles

Cette contrainte se manifeste par l'insuffisance d'équipements de transformation et surtout par la non maîtrise des techniques modernes de transformation par les acteurs.

Dans le contexte actuel d'accroissement démographique, la stagnation, voire la diminution des rendements des cultures céréalières dans la région de Koulikoro est particulièrement préoccupante. Le niveau d'équipement des producteurs et les difficultés d'accès aux intrants (semences améliorées, engrais, etc.) influent, en effet, directement sur les rendements qu'ils obtiennent. Ils ont dès lors une incidence certaine, non seulement sur la sécurité alimentaire des ménages, mais également sur l'obtention, ou non, de surplus commercialisables qui permettraient d'assurer des revenus aux familles.

Il est donc urgent de renforcer les capacités des agriculteurs de la région en facilitant notamment leur accès aux crédits et aux facteurs de production. Tout comme il est essentiel de mettre en œuvre des actions favorisant le maintien et l'amélioration de la fertilité des sols.

Parallèlement, et alors que de nombreuses cultures de rente tendent à se développer dans la région, il est important aujourd'hui de soutenir l'ensemble de ces filières émergentes. Il convient notamment pour cela de favoriser l'organisation des producteurs afin que ceux-ci, trop souvent soumis au « diktat » des commerçants, puissent mieux défendre leur production.

L'amélioration des conditions de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles est également nécessaire. Elle permettrait la création d'une réelle valeur ajoutée aux productions locales et dès lors l'augmentation des revenus des producteurs.

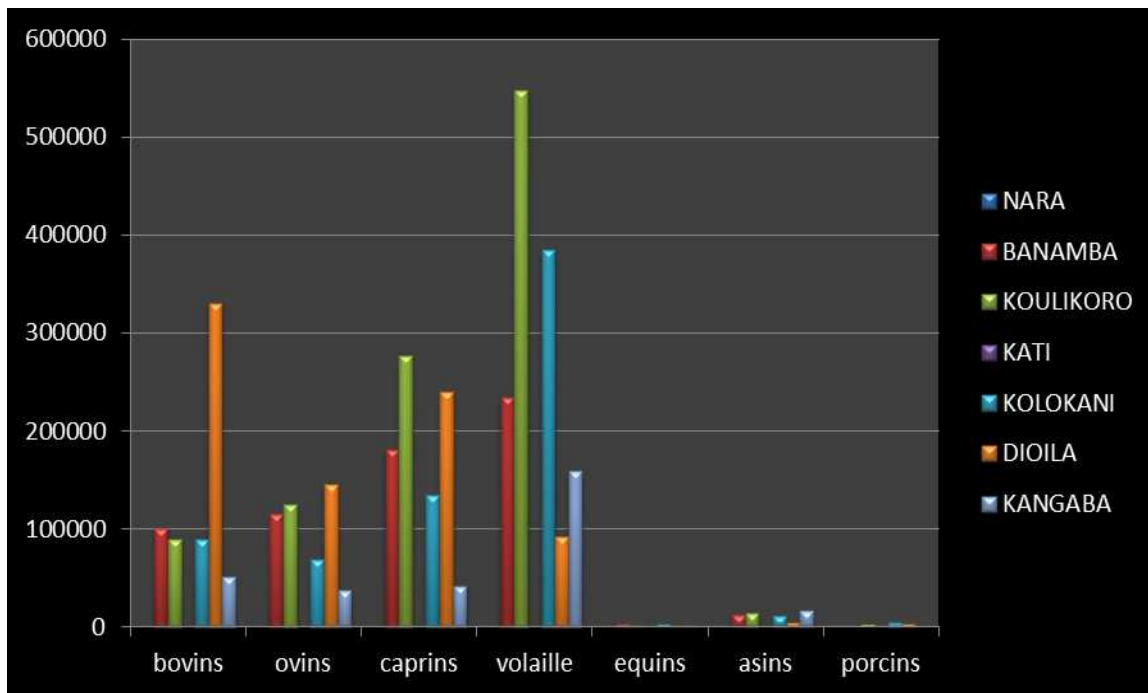
Ce n'est qu'à ces conditions, que l'agriculture pourra se développer durablement dans la région et contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations. De nombreux projets sont déjà engagés dans ce sens. Toutefois, ils restent encore en deçà des besoins et doivent être nécessairement renforcés. La multiplicité des projets/programmes et des acteurs investis dans le secteur de l'agriculture est un atout essentiel pour améliorer les conditions de la production agricole de la région

3.1.2. Sous-secteur de l'élevage :

Connaît un développement progressif et est pratiqué par plus de 80% de la population soit en transhumance (Nara, Kolokani et Banamba) ou de façon sédentaire en association à l'agriculture (Dioïla, Koulikoro et Kangaba). Les espèces effectives rencontrées sont par ordre d'importance d'effectif les Caprins, Bovins, Ovins, Asins, Equins, Porcins, Camelins.

L'aviculture et l'apiculture sont des filières émergentes qui gagnent rapidement du terrain dans la région, surtout dans les cercles de Koulikoro, Kati. Elles bénéficient beaucoup de la proximité de la capitale qui constitue un important marché d'écoulement. Les cercles de Nara et de Dioïla, qui regroupent respectivement 27,7 % et 25,7 % de l'effectif total du cheptel constituent les principales zones d'élevage de la région. Toutefois le cercle de Koulikoro se démarque nettement dans la volaille et l'élevage de caprins comme le montre la figure suivante issue des résultats de notre diagnostic terrain.

Figure 6: effectif actuel des espèces par cercle



Source : enquête ICOTED

Durant la décennie 2000-2009, le cheptel de la région a augmenté sensiblement, au rythme de 3% par an. Cet accroissement des effectifs concerne toutes les espèces. Il a été particulièrement rapide chez les porcins (10,8% en moyenne par an) et se situe, en moyenne, entre 3 et 3,6 % par an pour les ovins, les caprins et les asins. Les effectifs des bovins ont progressé, quant à eux, de 2,4 % par an entre 2000 et 2009. L'accroissement du cheptel ces dix dernières années s'est en effet accompagné d'une augmentation des productions animales (lait, viande, peaux/cuir).

En 2009, la région comptait 56 pharmacies vétérinaires et 168 parcs de vaccination mais ces infrastructures se concentrent principalement dans les cercles de Dioïla, Kati et Koulikoro.

Les potentialités :

Actuellement, dans la région, le maintien et l'accroissement du cheptel dépendent fortement de la disponibilité d'eau et d'espaces pastoraux. La mobilité des éleveurs et de leurs troupeaux est en effet déterminée par l'accès aux pâturages et aux ressources hydriques.

Les cercles de Nara, Banamba et Kolokani disposent de grandes potentialités pastorales à cause de la disponibilité d'espaces exploitables pour fin de pâturages et de ressources hydriques. Notamment, le cercle de Nara posséderait 230 mares

aménageables pour des fins pastorales et 200 000ha de terres aménageables. Le lac Wegnan à Kolokani offre de grandes possibilités d'aménagement pour son exploitation. À Dioïla la présence d'un important réseau hydrique offre des conditions favorables au développement de l'élevage dans cette zone.

Par ailleurs, la progression du cheptel est le fruit, notamment, de l'amélioration de l'alimentation animale. La multiplication des aménagements hydro-agricoles dans la région s'est traduite par une augmentation des fourrages et des ressources en eau. Des projets d'appui à l'élevage comme le PRODESO et l'ONG "Végétation autochtone" ont ainsi aménagé 223 500 ha de pâturages, dont 99 300 ha dans la zone de Dilly, 100 500 ha à Nara-Est et 24 000 ha dans la zone de Nara-Sud. Parallèlement, l'amélioration des conditions de stockage des pailles et des résidus de récolte et la présence d'unités industrielles de fabrication d'aliment bétail (les Grands Moulins de Koulikoro) ont contribué à la hausse du cheptel.

Ce sont là des expériences à valoriser et à perpétuer.

Les filières porteuses :

1. Filière bétail viande

Elle est effective dans les cercles de Kolokani, Nara, Dioïla, Kangaba, Kati.

Les effectifs de cheptel commercialisés dans les marchés à bétail de la région sont considérables. En 2009, plus de 550 500 bovins et près de 488 000 ovins et caprins ont ainsi été présentés sur les marchés. Les taux de vente ont, par ailleurs, été relativement élevés puisqu'ils se sont établis à 81,4 % pour les bovins, 73,4 % pour les ovins et à 41 % pour les caprins. Ils sont en revanche plus faibles pour les asins et les équins. Les flux de bétail en direction des marchés sont particulièrement importants pendant la période de soudure (juillet- septembre) en raison de l'état d'embonpoint des animaux.

Le bétail sur pied et les sous-produits de l'élevage, font l'objet d'exportation vers d'autres pays de la sous- région. Les flux se dirigent essentiellement vers les pays limitrophes du Mali, générant ainsi d'importants mouvements de bétail.

Le bétail est essentiellement exporté vers le Sénégal qui absorbe 82,7% des flux des exportations de la région. Il provient essentiellement des cercles de Nara et de Kati. La Guinée reçoit, elle, 11% des effectifs exportés en provenance notamment de Koulikoro et Kangaba. Quant à la Côte d'Ivoire, elle a reçu 5,7% du bétail commercialisé dans la région.

La composante embouche connaît également un réel engouement puisque les effectifs des animaux embouchés sont passés de 33 392 à 45 915 têtes entre 2008 et 2009. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer cette activité. Cette composante bénéficie de l'appui de partenaires comme le PRODEPAM et l'ECIBEV qui offrent aux éleveurs un accès aux crédits et aux formations. Leurs actions ont permis, notamment, de réduire la durée de l'embouche de 90 à 75 jours.

La production de viande a aussi connu une certaine progression, elle est passée de 2 554 404 kg en 2000 à 3 591 587 kg en 2009 soit un accroissement moyen annuel de 3,8 %. Parallèlement, le nombre de têtes de cheptel abattu s'est accru de 4,8 %. L'accroissement de la production a été plus importante pour les caprins et bovins avec des taux, respectifs, de 8,2 % et 3,7 % par an.

L'analyse FFOM pour cette filière se présente comme suit :

FORCES: - Disponibilité de l'expertise - Gestion des marchés à bétail par les acteurs eux même - Existence d'organisations d'éleveurs : - Existence de pharmacies vétérinaires - Existence de pâturages - Existence d'aires d'abattage et de parcs de vaccination - Disponibilité de l'aliment bétail	FAIBLESSES : - Coût élevé de l'aliment bétail - Marchés mal organisés - Vol d'animaux - Insuffisance de transformation de la production animale (Exportation des animaux sur pied) - Insuffisance d'infrastructures (parc de vaccination, aire d'abattage)
OPPORTUNITÉS : - Effectif important - Existence de marchés à bétail - Existence de débouchés -	MENACES : - Feux de brousse - Pratique de l'élevage de prestige (type extensif) - Existence de conflits entre éleveurs et agriculteurs - Difficultés d'abreuvement des animaux à partir du mois d'octobre - Difficulté de financement de l'activité - Fréquence élevée des épizooties - Appauvrissement des pâturages -

2. La filière lait

La production laitière est développée dans les cercles de **Koulikoro, Nara, Dioïla, Kati**. Elle a connu une augmentation importante. Les quantités de lait produit ont ainsi progressé, en moyenne de 31,8 % pendant cette dernière décennie.

Cet accroissement de la production laitière résulte de l'amélioration de l'état du cheptel et de la multiplication des centres de collecte et des mini-laiteries dans la région. Ces unités restent cependant largement insuffisantes et pendant l'hivernage, période de forte production, une importante quantité de lait est encore perdue faute d'unités de conservation et de transformation. Ainsi, par exemple, la région ne comptait en 2009 que 4 mini laiteries et 11 centres de collecte de lait localisés. Ces derniers sont principalement localisés dans le cercle de Kati. Le cercle de Nara principale zone d'élevage de la région, ne disposait que d'un centre de collecte à Naréna, d'une capacité de 60 litres par jour.

Analyse FFOM du Lait

FORCES: - Existence d'unité de collecte, de traitement et de conservation du lait ; - Pourvoyeuse d'emplois pour les jeunes ruraux ; - Source de revenus pour les acteurs.	FAIBLESSES : - Capacité insuffisante de transformation et de conservation de la quantité de lait produit.
OPPORTUNITES : - Existence de débouchés ; - Disponibilité d'aliment bétail ; - Disponibilité de races améliorées (existence de laitières).	MENACES : - Mauvais état des pistes et routes ; - Insuffisance d'équipement de conservation et de conditionnement ; - Vol des animaux ; - Pauvreté des pâturages ; - Coût élevé et insuffisance de l'aliment bétail.

3. Filière avicole

Kati Dioïla, Koulikoro, Kolokani constituent des bassins importants d'élevage de volailles dans la région avec respectivement 35,1 %, 26,6 %, 15,3% et 11,0 % de l'effectif de volailles en 2009

A l'instar des autres filières du sous-secteur de l'élevage, la filière avicole a connu ces dernières années un essor remarquable qui s'est traduit par une augmentation des effectifs au rythme de 3,7 % par an entre 1999 et 2008.

Les effectifs de poulets de chair et les pondeuses, particulièrement, ont connu une forte progression avec des taux d'accroissement moyen annuel respectifs de 8,4 et 8,5 %. Parallèlement, la production d'œufs a sensiblement augmenté, avec un taux d'accroissement annuel de l'ordre de 9,9 %.

L'essor de la filière avicole dans la région de Koulikoro doit beaucoup à la proximité de Bamako qui constitue un important marché d'écoulement de la volaille et des produits dérivés (poulets de chair et œufs). De plus, la filière a bénéficié ces dernières années de l'appui de plusieurs programmes de développement. Le PDAM, notamment, a contribué au renforcement des capacités des aviculteurs (formation), à l'amélioration des poulaillers, à la construction de marchés de volaille (Fana, Touba, Sirakorola, Kati...), etc. En outre, les multiples actions menées dans le cadre de la lutte contre la peste aviaire ainsi que les efforts fournis pour l'amélioration de l'accès à l'aliment de volaille et l'introduction de nouvelles espèces ont favorisé l'augmentation de la productivité.

La volaille, n'a cependant pas fait l'objet d'exportations en 2009, étant donné la forte demande à l'interne. Toutefois d'importants échanges ont lieu néanmoins le long de la frontière guinéenne entre villages frontaliers lors des jours de foires.

Analyse FFOM Volaille

FORCES: - Disponibilité de poussins ; - Disponibilité de l'aliment volaille (usine) ; - Existence d'acteurs expérimentés ; - Suivi sanitaire des poulets de race ; - Source de revenus pour les acteurs ; - Début de modernisation de l'activité (existence de quelques fermes avicoles).	FAIBLESSES: - Coût élevé de l'aliment volaille ; - Toutes les techniques ne sont pas encore maîtrisées par les aviculteurs surtout traditionnels.
OPPORTUNITES : - Existence de débouchés ; - Existence d'infrastructures modernes.	MENACES : - Vol fréquent de volailles ; - Accès difficile au crédit ; - Maladies aviaires non maîtrisées (surtout pour les espèces locales).

4. La Filière apicole

Elle se développe également dans la région de Koulikoro et se concentre principalement dans le cercle de Kati qui a fourni en 2009 plus de la moitié de la production de miel de la région et près du tiers de la production de cire.

La filière apicole demeure cependant confrontée à de nombreuses difficultés. Celles-ci sont liées à la faible maîtrise des techniques d'élevage des abeilles et d'extraction du miel. De plus, la qualité du miel est encore jugée médiocre par de nombreux consommateurs. La volonté de la Direction Régionale de l'Élevage d'organiser la filière devrait permettre d'améliorer les conditions et la qualité des productions.

Les forces et faiblesses révélées dans le diagnostic sont résumées dans le tableau ci-dessous.

FORCES:	FAIBLESSES:
-	-
OPPORTUNITES : ▪ Existence d'apiculteurs traditionnels en nombre ▪ Existence de ruchiers ▪ Existence d'organisations soci-professionnelles - Embryons d'apiculteurs formés ▪ Couvert végétal dense ▪ Existence d'abeille ▪ Existence d'organisation structurée et fonctionnelle (1 union - Existence de débouchés - Abondance des plantes mellifères - Produit (miel) prisé (utilisation thérapeutique et alimentation) -	MENACES : ▪ Feux de brousse ▪ Faible niveau technique des apiculteurs ▪ Faible équipement - Rareté des plantes mellifères ▪ (espèces mellifères) ▪ Feux de brousse - Insuffisance d'équipements modernes de production de miel (ruches améliorées) ▪ Faible maîtrise des techniques de production de miel ▪ Insuffisance de la population d'abeilles ▪ Feux de brousse - Pollution de l'environnement (pesticides) -

5. Filière cuirs et peaux

Les productions de peaux et cuirs ont, elles aussi, connu une nette progression depuis dix ans. Le nombre de pièces produites est passé de 47 939 en 1998 à 106 063 en 2009, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 7,5 %.

Concernant les peaux et cuirs, les exportations se font essentiellement en direction du Ghana pour les besoins de l'alimentation humaine. Ces exportations ont connu une augmentation de 22 % en 2009 (DRPIA Koulikoro, 2009).

Analyse FFOM Cuirs et Peaux

FORCES: -	FAIBLESSES : -
OPPORTUNITES : ▪ Cheptel fourni ▪ Existence d'aires d'abattage et de points de vente - Existence de débouchés	MENACES : - Non maîtrise des techniques de production et de conservation

Les difficultés de l'élevage et les perspectives de développement :

Les difficultés qui font obstacles au plein développement de sous-secteur élevage de la région se répartissent en 6 points majeurs.

1. Insuffisance de la production animale:

Manifeste dans tous les cercles, la faible production animale en termes de volume est imputable à :

- la fréquence élevée des épizooties entraînant la mortalité élevée des animaux (petits ruminants) ;
- au vol du bétail ;
- aux maladies aviaires très fréquentes.

2. Insuffisance de la couverture sanitaire des animaux

À l'échelle régionale la persistance des problèmes sanitaires des animaux et l'incapacité des éleveurs à y faire face résultent de/du :

- Suivi sanitaire insuffisant ;
- Coût élevé des produits vétérinaires ;
- La mauvaise qualité des produits vétérinaires ;
- La contamination croisée des animaux avec la venue des transhumants ;
- L'insuffisance d'infrastructures sanitaires (parcs de vaccination) ;
- L'insuffisance de dépôts de produits vétérinaires.

3. Problème de mobilité des animaux

L'insuffisance de pistes pastorales et de transhumance et leur mauvais état sont à la base du problème de mobilité restreinte des animaux.

4. Difficulté d'alimenter et d'abreuver les animaux en certaine période de l'année (tous les cercles) :

Cette difficulté se traduit par l'état de pauvreté des pâturages conséquent au surpâturage, à l'extension anarchique des défrichements et à des feux de brousse. Ce problème est surtout fréquent à Kolokani, et Nara où la pression sur les pâturages devient forte en certains moments de l'année dû à la transhumance. Dans ce contexte, les systèmes de production, essentiellement de type extensif, pourraient devenir caduques si un processus d'intensification de l'élevage n'est pas amorcé rapidement.

Par ailleurs, le problème de l'abreuvement du bétail est de plus en plus aigu dans la région. Il est lié non seulement à l'assèchement précoce des mares temporaires mais aussi à l'insuffisance du système d'hydraulique pastorale. En fait, sur l'ensemble du territoire régional, les infrastructures pastorales sont aujourd'hui largement insuffisantes pour couvrir les besoins d'un cheptel en constante augmentation. C'est particulièrement vrai dans la zone de Nara où le manque d'eau interdit désormais l'exploitation de certaines zones de pâturage.

La faible qualité des pâturages conjuguée au coût élevé de l'aliment bétail souvent insuffisant et à l'insuffisance de points d'eau dans les pâturages exondés expliquent en partie les conditions difficiles d'abreuvement et d'alimentation du bétail en certaines périodes de l'année.

5. Difficulté de rentabiliser la production (tous les cercles):

L'insuffisance d'infrastructures d'exploitation telles que les marchés à bétail, les marchés à volaille, les abattoirs, les aires d'abattage, ou les laiteries affecte la rentabilité financière des productions animales.

6. Insuffisance d'organisation des acteurs de l'élevage (tous les cercles).

L'activité pastorale souffre du déficit d'organisation des éleveurs dont les coopératives s'avèrent souvent non fonctionnelles.

Pour faire face à l'accroissement du cheptel, des actions favorisant le développement des cultures fourragères et le renforcement du système d'hydraulique pastorale (mise en place de barrages, de forages et de puits pastoraux notamment) doivent donc être menées. La région, qui compte à ce jour 678 mares aménageables, dispose pour cela d'un potentiel important. Par ailleurs, le programme quinquennal d'aménagements pastoraux initié par le gouvernement malien pourrait contribuer au développement de l'élevage régional.

Les déficits dans la région concernent aussi les unités de production, de conservation et de conditionnement des produits et sous-produits de l'élevage. Le secteur de la production de peaux et de cuirs souffre, lui, de l'absence d'unités modernes. De la même manière, les aires d'abattage du bétail sont insuffisantes et, pour la plupart, en mauvais état.

Il est donc essentiel aujourd'hui que soient multipliées ces infrastructures afin de valoriser davantage les produits issus de l'élevage. L'enjeu est important, à la fois en termes de revenus pour les éleveurs mais également en termes de création d'emplois pour la région. Le Programme de transformation des sous-produits d'abattage (PTSA) ainsi que le PDAM, qui est dans sa seconde phase, semblent aller dans ce sens et doivent être poursuivis.

Sur le plan sanitaire, certaines épizooties subsistent encore dans la région et ont des conséquences particulièrement dommageables pour les filières de production. Il convient donc de poursuivre les campagnes de vaccination.

Pour cela, la région doit aujourd'hui renforcer son niveau d'équipement en infrastructures vétérinaires et des actions doivent être mises en place pour faciliter l'accès aux vaccins, qui demeurent encore chers.

Les problèmes d'accès aux crédits et l'insuffisance des moyens d'intervention des agents techniques d'encadrement constituent également un frein à l'intensification des systèmes de production.

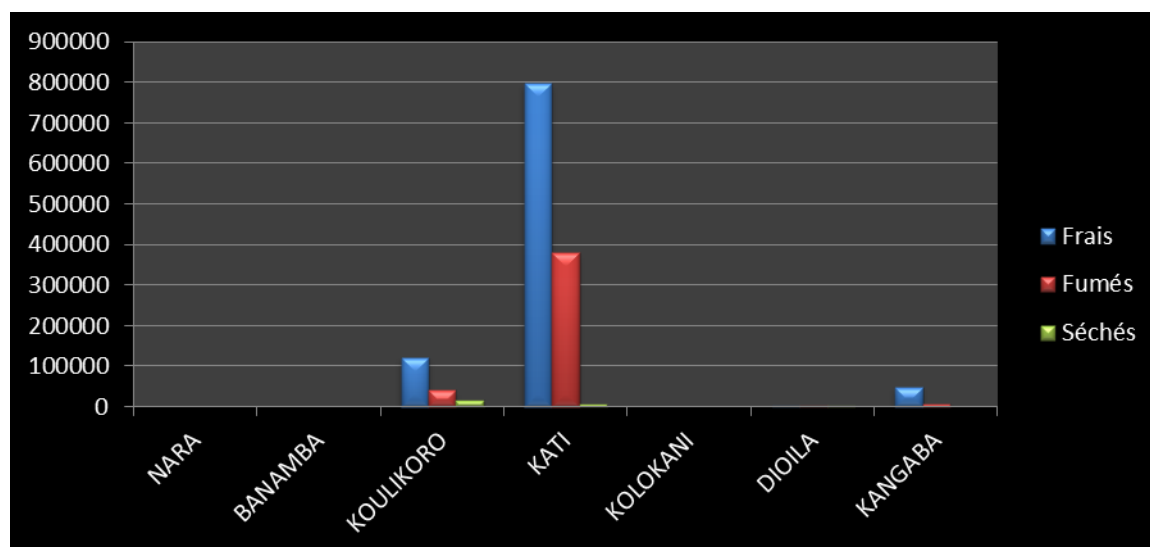
Le renforcement des capacités de ces acteurs est pourtant nécessaire aujourd'hui pour assurer le développement du secteur de l'élevage.

3.1.3. Sous- secteur de la pêche

La pêche est également une activité économique importante dans la région de Koulikoro. En 2007, elle concernait 216 villages et 9 950 pêcheurs (DRP Koulikoro, 2008). Les produits se composent de poissons frais, poissons fumés, poissons séchés. Les productions de poissons frais ont, en effet, connu une nette progression : entre 1997 et 2003, les quantités de poissons produites à partir des mares non aménagées ont fortement augmenté passant de 17 à 70 000 tonnes. Pendant la même période, celles produites à partir des barrages et des lacs sont passées de 2 à 30 004 tonnes. Les captures ont également progressé puisqu'elles sont passées, entre 2006 et 2009, de 27,8 tonnes à 91,57 tonnes. Les productions de poissons fumés et de poissons séchés se sont aussi accrues, respectivement de 72,3 % et 17,6% par an entre 2006 et 2009. Ces activités de transformation sont essentiellement artisanales et assurées par des femmes, généralement regroupées en association ou en GIE dans certains cas.

La figure ci-dessous sur la production de poissons provient des entretiens locaux menés au près des services techniques du sous-secteur concerné.

Figure 7: quantité de poissons produite par cercle en kg



Source : Enquête ICOTED

Les Potentialités :

La pêche bénéficie de grandes potentialités à travers la présence d'un réseau hydrique bien développé. La présence du Niger et de ses nombreux affluents sur son territoire, lui permet de disposer de 14 % des 4 200 km du réseau hydrographique national. De plus, les étangs piscicoles, le lac Wégnan et les 190 mares qui parsèment la région, constituent un potentiel considérable pour le développement de cette activité.

La pisciculture est une activité émergente très porteuse du secteur de la pêche. À travers les efforts déployés par les acteurs régionaux pour son développement, l'appui de partenaires techniques et financiers ainsi que la disponibilité de potentialités piscicoles notables, cette activité présente un avenir prometteur dont bénéficiera l'économie régionale.

Par ailleurs, le secteur de la pêche a bénéficié d'actions initiées en 2007, dans le cadre du projet de développement de la pêche et de la pisciculture en zone OHVN. Ce projet, a permis l'aménagement et l'empoissonnement de 18 mares, la construction de 6 hangars et de 3 magasins, la construction de 7 étangs piscicoles équipés de motopompes et l'acquisition d'équipements de pêche.

Les productions sont destinées à l'autoconsommation mais aussi, et surtout, à la commercialisation. L'essentiel des produits issus de la pêche (frais et transformés) est aujourd'hui commercialisé à Bamako. Les produits halieutiques sont également écoulés vers les centres urbains de Kati, Banamba, Kolokani, Nara, etc.

La filière poisson :

Elle est effective au niveau des cercles de Dioïla, Kangaba et Kati. L'analyse FFOM de cette filière est présentée dans le tableau ci-dessous.

FORCES : - Présence d'acteurs engagés - Existence d'étangs piscicoles	OPPORTUNITÉS: - Existence d'importantes ressources en eau - Existence de débouchés - Existence d'un vaste réseau hydraulique - Intérêt des bailleurs pour la filière - facilités pour s'installer dans le domaine
FAIBLESSES : - Insuffisance d'appui technique et financier - Techniques non encore maîtrisées ; - Insuffisance de matériels et d'équipements de pêche - Insuffisance de communication promotionnelle sur la filière - Faiblesse de la production de poisson (disparition de certaines espèces de poisson).	MENACES : - Tariessement précoce des points d'eau - Pollution de l'eau par les machines (exploitants de sable et d'or) - Difficulté de transport, de transformation et de conservation du poisson - Pêche abusive - Eloignement des lieux d'alevinage (Niono ou Extérieur du pays)

Les contraintes au développement de la pêche :

Il a été recensé lors du diagnostic local 5 grandes contraintes à l'activité de pêche, elles sont ci-dessous énumérées.

1. Insuffisance de la production de poisson (tous les cercles):

Les quantités de poissons produites dans la région ne reflètent pas les potentialités existantes. Plusieurs raisons soutiennent cette sous-exploitation, notamment :

- l'assèchement des cours d'eau pendant la saison sèche ;
- la baisse du niveau de l'eau dans les cours d'eau ;
- L'envasement des cours d'eau (comblement, ensablement);
- La disparition de certaines espèces de poissons ;
- La pollution de l'eau des cours d'eau.

2. Accès difficile aux intrants et au financement

Surtout manifeste dans les cercles de Koulikoro, Kangaba, Dioïla, Kati, l'accès des pisciculteurs et pêcheurs aux intrants tels que les alevins, les crédits d'équipement est Difficile. L'absence de centre d'alevinage dans certaines parties de la région et les conditions de crédits contraignant en sont les raisons principales. Cette situation se traduit par un niveau faible d'équipement des pêcheurs ou pisciculteurs

3. Insuffisance d'infrastructures d'exploitation

Cette contrainte touche aussi bien la production, la conservation que la commercialisation dans les cercles de Koulikoro, Kangaba, Dioïla, Kati.

4. Compétition entre activités autour de l'espace

Dans le sous-secteur de la pêche la difficulté de cohabitation existe entre les différents utilisateurs de la ressource eau. Ainsi dans les cercles de Kati et Koulikoro par exemple on assiste à des conflits entre les pêcheurs et les exploitants de sable et à **Kangaba** l'activité de pêche est très compromise par la pratique de l'orpaillage à même les cours d'eau.

5. Conditions naturelles nuisibles à la santé de l'homme

Problématique présente dans le cercle de Kolokani plus précisément où la zone du lac Wégnan est infestée par les mouches vectrices de la cécité des rivières ou onchocercose.

3.1.4. La foresterie

Les problèmes de ce sous secteur se traduisent par l'exploitation abusive des ressources à travers :

- Les défrichements anarchiques ;
- Les feux de brousse ;
- Coupe abusive de bois (bois de chauffe, charbon de bois, fourrages aériens).

Ce problème est largement cautionné par l'incivisme des populations et l'attitude permissive de certains agents des eaux et forêts.

Potentialités :

L'existence de trois des plus grandes forêts classées du Mali (Faya, Sounsan, Monts Mandingues) et d'autres forêts classées telles que celle de Tienfala, celle de Niamina etc.

Filières porteuses :

1. Filière karité

La région de Koulikoro est, après Sikasso, le deuxième producteur d'amande de karité. La production de karité se concentre principalement dans les cercles de Dioïla, Koulikoro, Kolokani, Kangaba et Kati et tend à s'organiser de plus en plus avec la création d'associations ou de coopératives de producteurs. Ces coopératives, regroupées en union, s'attachent à améliorer les conditions de transformation, de stockage et de commercialisation de la production. Elles bénéficient pour cela de l'appui de projets/programmes comme la SNV, l'OHVN, le PAFA et surtout du "Projet Karité" mis en place par le Gouvernement malien en partenariat avec l'ONUDI. Les autorités locales soutiennent également cette activité, notamment dans les cercles de Dioïla et de Koulikoro où plusieurs collectivités territoriales ont inscrits la filière dans leur PDSEC.

La filière karité, tout comme l'ensemble des filières qui constituent le secteur de la cueillette, est néanmoins confronté à de nombreuses contraintes : mauvaises conditions de traitement et de conditionnement des produits (amande et beurre), insuffisance des unités de conservation et de transformation, insuffisance de formation des producteurs, etc. Ces contraintes grèvent encore le développement d'une activité qui génère pourtant des revenus non négligeables aux femmes et participent en cela fortement à la lutte contre la pauvreté dans la région.

Analyse FFOM Karité

FORCES: Existence d'organisations socio-professionnelles ; Existence d'une chaîne de valeur ; Implication massive des femmes dans la collecte et la transformation des noix ; Les femmes ont reçu beaucoup de formations dans le domaine.	OPPORTUNITÉS: Existence d'un parc à karité important ; Existence d'acteurs intéressés par la filière.
FAIBLESSES : Non maîtrise des techniques modernes ; Faiblesse organisationnelle des exploitantes de beurre de karité.	MENACES : Parc vieillissant et maladies des pieds de karité ; Coupe abusive des pieds de karité pour la production de charbon de bois ; Feux de brousse ; Insuffisance d'équipements de transformation ; Insuffisance de partenaires d'appui technique et financier ; Pratiques malsaines (cueillette des fruits immatures).

2. Filière henné

Se met en place dans le cercle de Banamba. Cette filière jouit de la bonne organisation des producteurs, de l'existence de partenaires techniques et financiers (SNV/DERK).

Le faible coût de production du henné et sa facilité de conservation conjugués à son apport dans la protection des sols en font une filière d'avenir.

La production de henné reste cependant encore, une activité qui ne dispose pas d'équipements de transformation et de moyens appropriés de conditionnement (moulin à henné et emballage) et le chevauchement de sa récolte avec celle des cultures principales entraîne encore beaucoup de pertes.

Analyse FFOM Hennée

FORCES : Bonne organisation des producteurs ; Moyen de protection et de fertilisation du sol.	OPPORTUNITÉS : Facilité de conservation ; Existence de partenaires techniques et financiers (SNV/DERK par exple).
FAIBLESSES : Absence d'équipements de transformation et de moyens appropriés de conditionnement (moulin à henné et emballage)	MENACES : Retard dans l'entretien des plantations de henné ; Chevauchement avec la récolte des cultures principales entraînant des pertes.

3. Filière Pourghère

Effective dans les cercles de Koulikoro et de Banamba.

Analyse FFOM Pourghère

FORCES : Producteurs organisés et formés.	OPPORTUNITÉS : Multiples usages (huile, lutte anti-érosive, pharmacopée, haie vive) ; Disponibilité d'un service d'appui technique et de commercialisation (Mali Bio-carburant).
FAIBLESSES : Les acteurs ne maîtrisent pas encore entièrement les techniques de conduite de la culture ; Absence au plan local de la technologie utilisant l'huile issue de cette plante.	MENACES: Divagation des animaux néfaste aux plantes surtout au jeune âge ; Attaques de termites sur les jeunes plants (surtout issus du bouturage).

À côté du secteur primaire, les activités économiques de la région concernent d'autres secteurs, non négligeables bien que marginales en comparaison au secteur de production primaire. Ce sont les secteurs secondaires et tertiaires.

3.2. Secteur secondaire : les Industries

Koulikoro est l'une des principales régions industrielles du Mali. Elle dispose en effet d'un tissu industriel relativement étoffé avec la présence, en 2009, de 58 unités

industrielles. Ces unités, de taille modeste, pourraient jouer un rôle important dans l'essor socio-économique de la région.

Toutefois, le secteur industriel de la région est soumis à une certaine précarité. En effet, 19 unités sont aujourd'hui à l'arrêt (huileries et unité de transformation de karité) et 11 unités sont fermées (Huileries du Sahel, IMAS, SOCAM, etc.).

L'activité industrielle dans la région se concentre principalement dans le cercle de Kati qui regroupe près de 60,3% des unités. Les cercles de Koulikoro, Dioila et Banamba comptent, quant à eux, respectivement, 20,7%, 10,3% et 6,9% des industries régionales. Dans le cercle de Kangaba, il n'existe qu'une seule unité industrielle tandis que les cercles de Kolokani et de Nara en sont totalement dépourvus. La forte concentration des unités industrielles dans le cercle de Kati s'explique en grande partie par la proximité de Bamako, dont le marché urbain constitue le principal débouché des produits manufacturés et agro-alimentaires de la région.

L'industrie régionale repose principalement sur le secteur agro-alimentaire qui concentre 60,3% des unités industrielles. On note aussi une présence bien que timide des industries de service (télécommunication, transport), de la construction, mécanique, des produits chimiques. Le tableau 1 illustre la répartition des différents types d'industrie présente à travers la région.

Tableau 3: Types d'industries dans la région en 2009

Cercle	Agro-alimentaire	Matériaux de construction	Mécanique	Chimiques	Total
Kati	17	3	4	8	35
Koulikoro	7	1	0	4	12
Dioila	6	0	0	0	6
Banamba	4	0	0	0	4
Kangaba	1	0	0	0	1
Kolokani	0	0	0	0	0
Nara	0	0	0	0	0
Total	35	4	4	12	58

SOURCE : DRI KOULIKORO, 2010 Tiré du SRAT.

- **Les unités industrielles agro-alimentaires** sont constituées de boulangeries, de brasseries, d'unités de production d'eau minérale, d'une compagnie de produits alimentaires et d'unités de transformation de produits agricoles (céréales, beurre de karité, fruits et légumes).
- **Les unités industrielles spécialisées dans la production de piles, de gaz butane et de matières plastiques** sont actives dans la fabrication notamment de nattes et de sachets en plastiques (SOMAGAP).

- **Le secteur de la construction** est représenté par quatre unités industrielles qui produisent essentiellement des matériaux de construction (fer, carreaux et béton).
- **L'industrie mécanique** regroupe, elle, des unités spécialisées dans la fabrication de matériel agricole et dans la construction navale (UNACOM). Il existe par ailleurs une usine d'égrenage de coton localisée dans la commune d'Ouélessébougou (cercle de Kati).

Les problèmes de développement industriel :

Le secteur industriel de la région de Koulikoro reste encore précaire. En effet, 19 unités sont aujourd'hui à l'arrêt (huileries et unité de transformation de karité) et 11 unités sont fermées (Huileries du Sahel, IMAS, SOCAM, etc.).

Cette précarité tient au fait que les unités industrielles de la région de Koulikoro, majoritairement concentrées dans le secteur de l'agro-alimentaire, dépendent des performances de l'agriculture (coton, arachide, soja, lait) pour leur approvisionnement. Dès lors, tout accident pluviométrique peut obérer les résultats de ces industries qui demeurent, dans ces conditions, souvent incertains. Par ailleurs, la vétusté des équipements de production, le manque de pièces de rechange, le manque de main d'œuvre qualifiée, l'insuffisance des infrastructures énergétiques, la mauvaise organisation des marchés, le très faible pouvoir d'achat des populations, le coût élevé des facteurs de production (notamment l'électricité), les difficultés d'accès aux financements, la concurrence des produits de contrefaçon sont autant de facteurs qui grèvent la compétitivité du secteur industriel.

Perspectives de développement industriel

Les perspectives régionales semblent encourageantes. Elles indiquent en effet que le chiffre d'affaire global pourrait atteindre 38 milliards de francs CFA en 2013 puis 40 milliards de francs CFA en 2015 (Diagnostic région, 2007). Quant au nombre d'emplois créés dans le secteur, il devrait, toujours selon ces projections, augmenter également. En 2013, le nombre total d'emplois devrait atteindre le chiffre de 2 873.

Aujourd'hui, les autorités nationales et régionales ont mis en place diverses stratégies pour promouvoir le développement industriel. La politique nationale d'industrialisation sert ainsi de support à la création de nouvelles unités industrielles et à la réhabilitation des entreprises en difficultés dans la région.

Par ailleurs, le plan d'action des filières agricoles, mis en place dans la région, devrait favoriser la compétitivité du secteur de l'agro-alimentaire en sécurisant davantage l'approvisionnement des unités régionales. Enfin, la mise en place d'une Direction

régionale de l'industrie (DRI) en 2009 doit être aujourd'hui une opportunité pour, notamment, attirer des investisseurs (nationaux et étrangers) dont le secteur a fortement besoin.

3.3. Secteur tertiaire :

Concerne les réseaux de télécommunication et du transport ainsi que l'activité commerciale

Le commerce:

Les activités de commerce ont fortement progressé dans la région, faisant de ce secteur un pan incontournable de l'économie régionale. Entre 2003 et 2009, le nombre d'opérateurs économiques est passé de 3 588 à 9 400, soit un taux d'accroissement annuel de 17,4%. Ces opérateurs évoluent aussi bien à l'échelle régionale, que nationale et sous-régionale. Dans bien de cas ces opérateurs économiques résident dans la capitale même si leurs activités couvrent le territoire des cercles de la région.

Le commerce régional s'appuie essentiellement sur les produits et sous-produits issus de l'agriculture et de l'élevage. L'une des caractéristiques majeures de ce secteur demeure l'importance des activités informelles qui ont connu un essor fulgurant ces dernières années.

Les activités de commerce sont également très présentes dans les foires régionales, notamment frontalières où les échanges informels sont très intenses. En 2008, la région comptait une soixantaine de foires hebdomadaires concentrées principalement dans les cercles de Nara, Kati, Kangaba et Kolokani. Les produits agricoles sont les plus concernés par les échanges. En certaines périodes de l'année, notamment pendant l'hivernage l'accès aux lieux de foires devient très difficile dû à l'état déplorable des pistes rurales. Dans les résultats du diagnostic révélés sur le terrain, il s'agit là d'une contrainte qui affaiblit la dynamique des échanges commerciaux des produits agroalimentaires dans la région.

Au regard des nombreux emplois créés et des revenus générés par ce secteur, le commerce informel constitue une importante soupape de sécurité dans le contexte actuel de précarité économique et de forte diminution des revenus tirés de l'agriculture. Cependant, il est à l'origine d'importantes pertes fiscales pour le trésor public et les collectivités territoriales. Or celles-ci sont indispensables au développement socio-économique régional. Des stratégies de formalisation du secteur sont aujourd'hui mises en place, à l'échelle nationale. Elles doivent impérativement conduire au renforcement

des capacités des commerçants (octroi de prêts, encadrement) qui seules garantiront l'organisation des activités de commerce.

Les activités de commerce engendrent de nombreux échanges commerciaux dans la région de Koulikoro. Les flux des exportations sont constitués de produits industriels, de matériaux de construction et de produits issus du secteur primaire (agriculture, élevage et pêche). Ils se dirigent essentiellement vers Bamako et, pour le bétail notamment, vers les régions de Kayes et Sikasso. La région écoule également ses produits dans la sous-région, notamment en Côte d'Ivoire, au Sénégal, en Mauritanie et en Guinée. Les exportations à destination de ces deux derniers pays sont essentiellement composées de produits céréaliers (fonio, riz, mil) et maraîchers tandis que la Côte d'Ivoire et le Sénégal importent surtout du bétail. Les importations, quant à elles, concernent surtout des produits alimentaires (riz, sucre, huile, etc) et des produits manufacturés. Ils proviennent de Mauritanie, de Guinée mais surtout, du marché international, via Bamako.

L'intensité des flux commerciaux traduit l'importance du secteur du commerce qui pourrait jouer un rôle essentiel dans le développement économique de la région. Son essor est cependant encore entravé par de nombreuses contraintes : mauvaise organisation des marchés, faible niveau d'aménagement des foires et des marchés, ruptures fréquentes de stocks, etc. Par ailleurs, les difficultés de recouvrement des taxes et impôts auxquelles sont confrontés les services compétents se répercutent sur les ressources des collectivités locales destinées aux financements des infrastructures.

Des actions doivent donc être engagées pour améliorer l'état des foires et des marchés, pour faciliter le recouvrement des taxes, pour renforcer l'accès des opérateurs économiques aux crédits d'investissements et pour promouvoir des foires annuelles de produits agricoles. Celles-ci ne pourront se faire, cependant, sans l'instauration d'un cadre de concertation qui doit être aujourd'hui une priorité entre les acteurs du secteur.

Les banques et les structures financières décentralisées (SFD)

Les banques et SFD jouent un rôle déterminant pour le développement économique de la région. Ils constituent en effet, au travers notamment de l'octroi de crédits, un appui fondamental au secteur économique. Toutefois, leur nombre reste insuffisant au regard des besoins. Les cercles de Kangaba, Kolokani et Nara étaient encore, à cette date, totalement dépourvus d'agence.

Les résultats des enquêtes montrent que des 715 exploitations agricoles qui ont fait objet d'échantillons, 75,4% affirment ne pas avoir accès au crédit contre 24,6% affirmant y avoir accès. Les principales structures financières identifiées par les paysans sont Kondo Djiguima, B N D A, CAFO JIGINEW, C M D T, SORO YIRIWASO de Fana, ADAF Gallé, l'O H V N, Bank of Africa. Les répondants ont aussi signalé d'autres moyens d'accès au financement de leurs activités à travers, certains projets et ONG présents dans leur localité, les coopératives, associations, les amis et parents proches. Les crédits sollicités et octroyés sont pour la plupart de nature matérielle, il s'agit très souvent de crédits d'équipement ou d'intrants accordés à conditions d'appartenir à une coopérative ou une association. Les prêts de liquidité sont conditionnés à des taux d'intérêt minimal de 10% ou 15% et à de garanties que souvent le paysan ne dispose pas.

Par ailleurs, les banques présentes sur le territoire national ne sont pas toutes représentées dans la région. Celles-ci pratiquent des taux d'intérêts qui sont encore jugés trop élevés par de nombreux opérateurs économiques et par les organisations de producteurs.

Les caisses de micro-crédits peuvent constituer des alternatives intéressantes pour ces acteurs du monde agricole, cependant elles sont, elles aussi, trop peu nombreuses et leur flexibilité à l'égard des acteurs du secteur agricole n'est pas tout à fait évidente.

La facilité d'accès aux sources de financement des activités agricoles est l'un des défis majeurs auquel la Politique Agricole de Koulikoro doit accorder une attention particulière. En effet les mécanismes actuels d'octroi de crédit se révèlent inadaptés aux réalités et à la spécificité de la production Agricole, ce qui explique la grande difficulté des paysans à réaliser des investissements rentables. Souvent confrontés à des problèmes de remboursement de dette à cause des délais et taux d'intérêt irraisonnables, plusieurs paysans ont fini par nourrir la peur d'approcher les institutions financières.

Il est indispensable que les mécanismes d'octroi de prêts aux acteurs du monde agricole par les SFD existantes soient ajustés à court terme afin que les conditions exigées prennent en compte les risques inhérents aux activités de production agricoles.

L'artisanat :

Le secteur de l'artisanat est essentiel pour l'économie régionale compte tenu de son impact en termes de création d'emplois et de sa contribution aux ressources publiques locales (impôts et taxes). Il comptait, en 2006, 4 616 artisans répartis dans 140

associations et 7 unions de fédérations. Les femmes représentaient 40% de l'effectif total des artisans (FNAM, 2006).

Les activités artisanales sont très diverses puisqu'elles regroupent à la fois l'artisanat de service (menuiserie, poterie, bijouterie, sculpture, etc.), l'artisanat de production (fabrication de bogolan, couture, teinture, etc.) et l'artisanat d'alimentation (production de beurre de karité, de savon, etc.).

Ce secteur jouit de la disponibilité de matières premières en quantité ainsi que de la proximité de Bamako qui constitue un marché potentiel pour l'écoulement de ses produits.

Le secteur bénéficie par ailleurs de l'existence d'organisations faitières, comme la cellule régionale de la FNAM, et de nombreuses associations locales d'artisans. Ces organisations locales sont appuyées et encadrées par les services déconcentrés de l'Etat (DRCA, OMATHO, OPEJ, ANPE), des ONG (Swiss Contact, SNV) et des projets/programmes de développement (PADEC/PRP, OHVN, CMDT). Elles bénéficient également d'un appui technique des chambres de métiers, des centres de formation professionnels et du secteur privé.

L'artisanat régional demeure néanmoins confronté à de nombreuses difficultés qui freinent son essor. Les artisans doivent en effet faire face à l'insuffisance de marchés potentiels pour l'écoulement des produits et à la déficience des programmes de financement et des projets de micro-crédits qui leur permettraient, notamment, de financer le matériel nécessaire à leur activité. Par ailleurs, le coût excessif de l'énergie ainsi que le faible niveau de qualification de certains artisans sont défavorables à la compétitivité du secteur.

L'artisanat représente un secteur stratégique d'importance pour la Politique Agricole de Koulikoro qu'il convient de valoriser pour sa contribution aux objectifs de développement envisagés. Le développement de l'artisanat Agricole à travers la constitution ou la redynamisation des coopératives d'artisans agricoles pourrait être une avancée remarquable dans le processus de modernisation de l'Agriculture régionale.

Par ailleurs, il convient de renforcer les capacités des artisans que ce soit dans les domaines du montage de projets, de la formation ou de l'accès au crédit. Par ailleurs, des efforts pour promouvoir et valoriser les produits artisanaux doivent être fournis. La reconnaissance du travail des artisans et/ou de leurs organisations faîtières dans les offres de marchés au niveau de la région serait un premier pas en ce sens. En outre, l'ARK doit poursuivre ses efforts pour accompagner et appuyer les organisations faîtières dans la recherche de PTF et la mobilisation de ressources au niveau de ces partenaires.

Les réseaux de télécommunication

Avec l'avènement de la téléphonie mobile, la plupart des chefs-lieux de cercles ainsi que les grandes communes sont couvertes par les réseaux Ikatel/Orange ou par Malitel. Par ailleurs, bien que très timide encore, l'installation de connexions à internet commence à voir le jour dans la région. En ce concerne la couverture radiophonique, la région compte 27 radios privées installées pour la plupart dans les chefs-lieux de cercles et dans certaines grandes communes. Leur rayon de desserte dépasse rarement les 100 km. La TV nationale couvre, quant à elle, l'ensemble du territoire régional.

Le réseau du transport

Les réseaux de transport jouent un rôle majeur dans le développement d'une région puisqu'ils permettent la mobilité des personnes et des biens et favorisent ainsi les échanges. Ils constituent par ailleurs le principal lien entre les milieux rural et urbain, entre les centres de production et d'écoulement et entre les villes. Ils représentent, en cela, un facteur essentiel d'intégration des différentes localités dans la vie socioéconomique de la région.

Selon la classification de la DRR, la région de Koulikoro comptait en 2004, 8 857 km de réseau routier, répartis en différentes catégories : les routes nationales (2083 km), les routes régionales (1230 km), les routes locales (4653 km) et les routes non classées (891 km). Bien que de nouveaux axes routiers aient été aménagés depuis 2004, le réseau

demeure largement insuffisant au regard de l'étendue de la région et une partie du territoire reste aujourd'hui enclavée.

Le transport ferroviaire est constitué de 140 km de voie ferrée qui relie Koulikoro à Négoula. Cet axe ferroviaire dessert plusieurs centres de production du cercle de Kati. A condition donc qu'il soit rénové, cet axe pourrait jouer un rôle déterminant dans l'écoulement des produits agricoles de la région.

Les voies fluviales s'étendent sur 290 km dans la région reliant Ségou et Koulikoro. Elles ne sont navigables que 5 mois dans l'année (du mois d'août au mois de décembre). Le transport fluvial est assuré par 6 bateaux pouvant transporter plus de 300 passagers. Ces bateaux ont des capacités de tonnage qui varient entre 130 et 3 600 tonnes. De nombreuses pirogues utilisent également ces voies fluviales. La région en dénombrait 2 572 en 2009. Les cercles de Kangaba, Kati, Dioila et Koulikoro concentrent l'essentiel des embarcations.

Le trafic aérien dispose de 4 aérodromes de catégories 3 localisés à Nara, Kolokani, Faladié (Kati) et Dioila. Aucun n'est cependant aujourd'hui fonctionnel et le transport aérien dans la région dépend donc de l'aéroport international de Bamako-Sénou.

Le développement du réseau de transport est étroitement lié à la promotion des activités agricoles de la région car indispensable aux échanges commerciaux. Malheureusement le constat dans la région sur l'état des routes et des pistes rurales laisse croire que ce lien n'est pas encore tout à fait valorisé par les acteurs et les autorités locales. Les pistes rurales là où elles existent sont pour la plupart impraticables ou défectueuses la majeure partie de l'année et souffrent d'un manque d'entretiens réguliers. Cette situation favorise de plus en plus l'enclavement de la région et affecte la rentabilité de certaines productions agricoles surtout en ce qui concerne les produits agricoles périssables.

Il est impératif de renforcer et d'entretenir sur une base régulière le réseau routier de la région. Par ailleurs, la rénovation du réseau ferroviaire doit être envisagée afin de promouvoir ce mode de transport qui constituerait une alternative intéressante au transport routier. La mise en œuvre de ces différentes actions est une condition sine qua non pour impulser le développement économique de la région.

Des mesures ont déjà été entreprises pour pallier au mauvais état des routes et des pistes et à l'insuffisance des routes bitumées. Elles concernent essentiellement le bitumage des axes suivants :

- o Banamba-Kolokani : 72 km ;
- o Kolokani-Gouni-Zantiguila: 30 km avec un pont sur le fleuve Niger à Koulikoro ;
- o Toubia-Niamina : 30 km ;
- o Kolokani-Sirakorola-Niamina : 130 km ;
- o Mourdiah-Boron-Banamba : 110 km ;
- o Nara-Dilly-Ballé : 140 km ;
- o Mourdiah-Guiré : 120 km.

3.4. Le problème énergétique de la région :

Dans la région, le taux d'électrification demeure faible. De nombreuses localités n'ont, en effet, toujours pas accès à l'électricité du fait de leur éloignement des réseaux de connexion. L'énergie du Mali (EDM. SA) ne couvre que les villes de Kati, Koulikoro, Kangaba, Ouelésséboubou, Dioïla, Fana et les environs de Bamako (Moribabougou, Kalabancoro, Sangarébourgou, Konatébourgou et Titibougou). Ailleurs, la production d'électricité est assurée par des groupes électrogènes et des panneaux solaires.

L'absence d'électricité dans de nombreuses localités constitue un réel handicap pour le développement des secteurs de l'artisanat, du tourisme, de l'élevage et de l'industrie qui dépendent de cette énergie. Le projet d'électrification rurale initié par le Gouvernement malien et appuyé par les bailleurs de fonds doit être poursuivi et étendu pour qu'à terme l'ensemble du territoire régional puisse être couvert.

La présence du Niger et de nombreux affluents sur le territoire régional offre à la région un potentiel hydraulique considérable. Les possibilités de développement de l'hydro-électricité par le biais, notamment, de la mise en place d'ouvrages de maîtrise d'eau sont donc importantes.

Par ailleurs, il existe dans la région une quarantaine de micro-barrages (retenues d'eau, déversoirs, ouvrages en gabion, etc.) qui ont contribué au développement de la riziculture, du maraîchage, de la pisciculture et de l'arboriculture. Entre 1997 et 2005, 1 812 ha de terres cultivées ont été aménagés. Ces superficies sont cependant bien en deçà du potentiel aménageable.

Les efforts pour augmenter le nombre des ouvrages de maîtrise d'eau doivent être poursuivis. Il est essentiel également de procéder à la réfection des ouvrages non fonctionnels. En outre, la réalisation d'infrastructures d'hydraulique pastorale est aujourd'hui nécessaire, notamment dans les zones de Nara, Dioïla et Banamba où l'élevage est confronté aux difficultés d'abreuvement du bétail.

L'accès à l'énergie demeure une condition préalable au développement de l'ensemble des secteurs économiques et plus précisément du secteur agricole. Les infrastructures de conservation, conditionnement et de transformation des produits agricoles sont en effet toutes dépendante d'une source d'énergie accessible et durable.

Aujourd'hui il est urgent d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité de l'énergie dans la région afin d'assurer son décollage économique. À ce effet la Politique Agricole de Koulikoro doit appuyer ou renforcer les acquis du Projet d'électrification rurale initié par le Gouvernement malien.

4. La problématique foncière

4.1. La tenure foncière dans la région :

Les entretiens auprès des chefs de villages et leurs conseillers, des leaders et responsables des organisations et des chefs des unités de production agricole dans les villages enquêtés, ne mentionnent encore aucun changement dans les modes d'attribution des terres.

Sur 177 séances d'entretien menées dans les villages auprès des conseils villageois, il ressort que l'accès aux terres pour leur exploitation en cultures se fait par les voies suivantes : héritage (32,8%) ; prêt (29,4%) ; autorisation du chef de village (24,3%) ; vente (5,6%) ; location (2,3%), et par d'autres voies non encore précisées (5,6%). Il est à souligner que l'acquisition des terres par voie de vente ou location est beaucoup plus fréquente dans les communes de forte densité généralement situées aux environs des grandes agglomérations de Bamako, Kati, Koulikoro, Fana ; ainsi qu'au niveau des périmètres irrigués de Baguinéda,

Le « modis opérandi » qui consiste en don ou prêt s'opère aussi bien entre autochtones qu'avec les étrangers. Dans certains cas, le demandeur de terre accompagne sa demande de symboliques telles que les noix de cola. En reconnaissance au bienfaiteur, le bénéficiaire du don de terre peut volontairement lui offrir une partie de sa récolte.

La terre est beaucoup plus un bien dont la propriété est collective, ce qui fait d'elle la chose qu'aucun individu seul ne peut utiliser à sa guise.

Dans les années 1986 la "tenure communautaire" était beaucoup plus fréquente que la propriété privée ou le bail à long terme. Ceci peut être compréhensible à cette époque où les tenures coutumières apparaissaient assez stables et la plupart des conflits étaient réglées à l'intérieur de la communauté.

De nos jours le foncier coutumier est de plus en plus mis en cause, curieusement pas par l'Etat mais plutôt par les populations locales elles-mêmes car l'autorité communautaire qui gère le foncier local s'est beaucoup affaiblie. En effet de nos entretiens locaux avec les autorités villageoises, 53% ont relevé l'existence de cas de conflits autour de l'acquisition des terres et leur exploitation. Il ressort que la nature de ces conflits varie en fonction de la nature et la prédominance des activités ainsi que de la situation géographique des villages. Les conflits les plus souvent évoqués surviennent le plus souvent « *entre agriculteurs et éleveurs ou entre agro-pasteurs eux-mêmes ; entre héritiers ; entre prêteurs et emprunteurs ; entre villages voisins et entre autochtones et étrangers* »

Selon les entretiens, tous ces conflits ont pour objet entre autres : le passage de troupeau ou le manque d'espace pastoral entraînant la destruction de cultures dans les champs; l'occupation d'une partie des champs (terres) du voisin ou le dépassement de la limite des champs ; l'expropriation des terres par l'emprunteur (refus de rendre les terres prêtées) ; le débordement des champs sur les pistes d'animaux ; le lotissement des champs pour en faire des logements ; le retranchement d'une partie de terres pour besoin de voies routières ; l'expropriation forcée des champs pour besoin d'urbanisation ; l'escroquerie donnant lieu à l'implantation des bornes anarchiques sous caution (soit disant) de l'Etat .

Pour ce qui concerne les règlements de ces conflits, les entretiens révèlent l'existence d'une panoplie de modes suivant leurs natures, leurs objets et les localités. Ceux-ci vont des règlements à l'amiable entre les protagonistes jusqu'à la référence aux autorités juridiques de l'Etat, en passant par le conseil villageois ou par le conseil communal. Cependant, les entretiens font ressortir l'inefficacité de nombreux modes de règlements pour les conflits dont l'objet concerne, soit le « passage de troupeau entraînant la destruction des champs de cultures » ou encore « l'escroquerie donnant lieu à l'implantation des bornes anarchique sous caution de l'État » ainsi que le « lotissement des champs pour en faire des logements ».

4.2. La déstructuration des institutions locales et du foncier coutumier :

Les règles de gestion et d'exploitation du droit foncier traditionnel, dont l'application s'appuyait sur des institutions coutumières dans chaque société, ont été profondément perturbées au fil de l'histoire des sociétés qui se sont succédées. Le statut des chefs coutumiers, les fonctions des chefs de terre, de l'eau ou des pâturages, le respect des pratiques et des interdits, sont partout soit tombés en désuétude, soit fortement remis en cause sans que rien de solide ne les remplace.

La situation actuelle est caractérisée par la main mise des organisations agricoles villageoises sur "leur" terroir, le rétrécissement continu des espaces pastoraux, qui doivent aujourd'hui faire face à un cheptel qui s'est fortement multiplié, et la déstructuration avancée des institutions traditionnelles de gestion foncière et/ou pastorale.

Peut-on revenir à une politique foncière basée sur la rénovation des institutions locales anciennes, leur reconnaissance administrative et juridique, et leur fonctionnement en partenariat avec l'Administration, les Collectivités décentralisées et les autres acteurs de l'espace ?

La terre et l'eau en général, et le foncier irrigué (ou irrigable) tout particulièrement, ont toujours représenté, et encore plus aujourd'hui, un gros enjeu de puissance économique et sociale. Les statuts des terres et régimes fonciers ont changé avec les pouvoirs des Etats successifs institués par les conquêtes (empires et royaumes), la colonisation, ainsi que l'Etat malien moderne après l'indépendance. Ainsi, le Delta du Niger a été successivement dominé par les bozos, les malinkés, les sonrhäï et les peuls.

La croissance de la population (humaine et animale) et les aléas climatiques, entraînent une dégradation plus poussée de l'environnement (suppression des jachères, surpâturage, coupes excessives de bois) et une pression beaucoup plus forte sur les ressources naturelles en général.

Les mauvaises conditions climatiques ont aussi provoqué des évolutions importantes des systèmes de production, et modifié les rapports de complémentarité entre les activités: d'une manière générale, la stratégie pour faire face aux risques de survie a consisté à une «déspécialisation»: les agriculteurs ont commencé à pratiquer aussi l'élevage, les éleveurs et les pêcheurs, l'agriculture

Beaucoup de facteurs indiquent une tendance claire à la déstructuration des régimes fonciers et systèmes de gestion traditionnels.

Avec l'éclatement des familles, on assiste aussi au morcellement de l'autorité familiale et des chefs de communauté, ceux-ci ayant de moins en moins de terres à affecter ou à prêter et moins de bras valides pour l'exploitation des champs familiaux. Par ailleurs les travaux communautaires (champs collectifs de famille...) et les mécanismes d'entraide sociale s'effritent et ont tendance à disparaître, faisant place à l'individualisation du travail et à une appropriation individuelle plus poussée des ressources.

Ces dynamiques sociales et économiques locales amènent progressivement à un déplacement des centres de décision et de gestion dans le domaine du foncier des institutions traditionnelles (basées sur les lignages et les familles), vers les exploitants individuels (ménages), et ceci aussi bien pour les terres agricoles que pour la propriété du bétail (troupeaux individuels, nouveaux propriétaires -éleveurs). La contestation de l'autorité des chefs de lignage et de familles, et la mise en cause des mécanismes de gestion collective des ressources ont conduit à l'aggravation des conflits fonciers et la remise en cause des ententes antérieures (zones pastorales ou agricoles, appropriation et prêts de terres, instances de gestion des litiges ou de conciliation).

Après l'indépendance une " réforme agraire " a décrété en 1962 l'appartenance de toutes les terres à l'Etat. Cette notion sert aujourd'hui d'argument majeur pour permettre aux spéculateurs fonciers de déposséder les propriétaires terriens coutumiers qui n'ont pas investis de façon satisfaisante dans leurs terres.

4.3. Le problème foncier :

La question du foncier est fondamentale, tant pour l'aménagement du territoire que pour le développement du secteur agricole. Le processus d'intensification de l'agriculture ne pourra, en effet, être opéré sans que cette question ne soit résolue.

Avec la décentralisation, le *Code Domanial et Foncier* confie désormais toutes les prérogatives techniques en matière de foncier aux autorités administratives et locales. Ainsi, les terres appartiennent à l'Etat qui en assure la gestion et l'attribution à travers les autorités déconcentrées et les collectivités territoriales. Seulement, dans la pratique et l'usage, les chefs de village et les chefs coutumiers interviennent toujours dans la gestion et l'affectation des terres. Dès lors, et en dépit de l'existence de lois définissant l'accès à la propriété, deux systèmes d'attribution foncière cohabitent encore : la forme traditionnelle par lignage et la forme légale, celle du droit positif. On constate non sans amertume que « l'étatisation » des terres à travers le *Code Domanial et Foncier* entre en contradiction avec les modes traditionnels de gestion des terroirs où prédomine le droit coutumier. **Ce dualisme entre droit positif et droit coutumier est à l'origine de conflits entre acteurs qui tendent à s'accroître dans le contexte actuel de croissance démographique.**

Aujourd'hui, la compétition pour l'accès à la terre s'amplifie dans la région de Koulikoro sous les effets conjugués de la croissance démographique, de la pression agricole et pastorale ainsi que de l'urbanisation. C'est particulièrement vrai dans le cercle de Kati qui est, du fait de sa proximité de Bamako, le théâtre d'une âpre compétition foncière. La pression exercée sur le foncier dans ce cercle est illustrée par la forte croissance spatiale de plusieurs localités Kalaban-coro notamment dont la superficie a augmentée de 1056,2ha entre 1986 et 1996, passant de 241,5 à 1297,7 ha (Diarra, 1999). L'extension de la capitale se traduit, en effet, par une forte réduction des espaces autrefois destinés à l'activité agricole. Dès lors, dans cette zone où l'agriculture est essentiellement de type extensive, l'étalement urbain de la capitale met aujourd'hui en péril de nombreuses exploitations familiales.

L'agriculture familiale est également menacée par la coexistence sur le territoire régional de pratiques traditionnelles de gestion du foncier et de textes législatifs dont l'application est, depuis la décentralisation, de la compétence des collectivités territoriales. Cette coexistence ne permet pas aujourd'hui d'assurer la sécurisation foncière et elle est à l'origine de nombreux conflits d'usage et d'appropriation (contestation des limites et des droits hérités) entre les acteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, chefs coutumiers, collectivités territoriales, Etat). De plus, la croissance démographique et la rareté des ressources foncières se traduisent par le morcellement des exploitations familiales qui compromet leur viabilité économique. En outre, le processus de privatisation des terres qui est en cours dans la région menace

aujourd'hui le devenir de nombreuses exploitations familiales. Dans les communes de Sangarébougou, Ouéléssébougou, Baguinéda Camp, Dialakorodji, par exemple, l'emprise sur les ressources foncières est de plus en plus forte. Elle est le fait de commerçants ou de fonctionnaires qui achètent des terrains Agricoles pour y construire des logements qu'ils n'ont pu acquérir dans le District de Bamako compte tenu du coût élevé du foncier dans la capitale.

Parallèlement, l'Etat cède de plus en plus de terres à des opérateurs privés nationaux et étrangers. Ces processus se font au détriment des ruraux et constitue une sérieuse menace pour l'avenir de l'Agriculture régionale, notamment dans le cercle de Kati.

La sécurisation foncière est donc aujourd'hui une urgence pour permettre le maintien et le développement de l'Agriculture familiale dans la région. La LOA (Loi d'Orientation Agricole) qui prévoit, notamment, l'octroi de titres fonciers constitue, en ce sens, un enjeu essentiel pour la sécurisation des exploitations paysannes. Sa réussite exige une large concertation impliquant les différents acteurs autour des législations foncières actuelles.

Par ailleurs, le Ministre de l'Agriculture, au cours d'une rencontre avec les partenaires du Mali en Avril 2011, a fait remarqué que la problématique du foncier en général, et celle agricole en particulier, constitue aujourd'hui une question majeure qu'il convient de traiter avec la plus grande rigueur compte tenu des frustrations qui peuvent découler de sa mauvaise gestion. Il a ajouté que la terre constitue le principal facteur de production dans le domaine agricole. De ce fait, pour augmenter la production et la productivité, les exploitants agricoles ont besoin d'y accéder facilement et de l'exploiter en toute sécurité. Les détenteurs de droits fonciers ont également besoin de se sentir protégés.



PARTIE 3

La Politique Agricole Régionale

« L'agriculture est la mère de tous les arts : lorsqu'elle est bien conduite, tous les autres arts prospèrent ; mais lorsqu'elle est négligée, tous les autres arts déclinent, sur terre comme sur mer..... »

Xénophon

1. Cadre conceptuel

1.1. Le concept de politique agricole :

La politique est en fait une orientation du développement, une action qui vise à apporter le changement tendant à établir un équilibre jugé utile à une société donnée. Elle consiste en la recherche de l'équilibre, au choix des moyens tendant à réaliser cet équilibre, à la détermination des règles permettant de prouver ces moyens et d'imposer leur emploi au cours d'une période donnée.

Selon *Vincent Ribier du CIRAD*, la politique agricole est : « ***Un ensemble de mesures réglementaires, de dispositifs structurels, de moyens financiers et humains interdépendants, mis en œuvre par la puissance publique pour contribuer à la progression du secteur Agricole*** »

Partant de là, L'Assemblée Régionale de Koulikoro a défini sa Politique Agricole comme suite :

«L'ensemble des mesures réglementaires, des dispositifs structurels, des moyens financiers et humains interdépendants mis en œuvre par l'Assemblée Régionale de Koulikoro conformément à l'esprit de la LOI D'ORIENTATION AGRICOLE pour impulser les productions agro-sylvo-pastorales et la promotion des filières porteuses en vue de l'augmentation des revenus des acteurs et de l'atteinte de la souveraineté alimentaire. »

1.2. Les conditions de réussite de la politique Agricole :

La définition de la politique Agricole, retenue par l'Assemblée régionale de Koulikoro, exige la prise en compte et le respect d'un certain nombre de considérations:

1) La cohérence entre les différentes mesures considérées :

Cette cohérence est assurée par la référence commune à des objectifs préétablis. Les différentes mesures doivent converger toutes vers l'atteinte de ces objectifs.

Cette considération conduit à la séquence linéaire suivante :

- o en premier lieu, la formulation des objectifs de la politique, puis
- o l'identification des mesures destinées à les atteindre, et enfin
- o la mise en œuvre de ces mesures.

La séquence linéaire permet une bonne cohérence entre la conception de la politique et sa mise en œuvre.

2) L'unicité de décision :

Elle doit être maintenue tout au long du processus de développement de la politique Agricole. C'est-à-dire que *le même groupe de personnes intervient du début à la fin du processus, ou, s'il existe différents intervenants, il y a une bonne coordination et communication entre eux.*

Une politique n'a de sens que lorsqu'elle est mise en œuvre conformément aux aspirations des acteurs. La bonne communication assure l'adhésion de la population qui est la condition essentielle pour la réussite de toute politique.

3) La soutenabilité financière des mesures adoptées.

C'est-à-dire qu'il existe des moyens permettant de mettre en œuvre ces mesures. L'Assemblée régionale doit disposer des moyens financiers suffisants permettant de mettre en œuvre les mesures retenues dans le cadre de la politique Agricole, il ne doit pas avoir de rupture dans le financement, c'est à cette condition et seulement à cette condition que la politique s'inscrira dans la durée, elle sera non seulement stable mais aussi lisible.

Ces différentes considérations confèrent à la définition de la politique Agricole un caractère normatif. Elles déterminent ce que devrait être une politique efficace. En pratique, ces considérations sont loin d'être réunies dans tous les contextes nationaux. Elles ne le sont notamment pas dans bon nombre de pays africains du fait de situations institutionnelles spécifiques.

1.3. Opportunités/justification de la politique :

La justification de la politique Agricole régionale de Koulikoro découle des points suivants :

Les conséquences de la libéralisation des échanges commerciaux des produits agricoles

- Une des conséquences est l'apparition de l'importation à grande échelle des moyens de production (intrants et divers) et la concurrence internationale des produits agricoles ;
- Une autre conséquence est que des milliers de paysans de la région de Koulikoro ont migré pour gonfler le nombre de chômeurs affamés dans les villes.

Il y a nécessité de :

- Contrôler la concurrence internationale à travers l'objectif de rétablir l'économie de la région, afin de maximaliser le plein emploi agricole en développant les échanges à l'échelle locale au lieu de les démanteler ;
- Développer une Agriculture fondée sur la construction et le soutien des économies locales (niveau commune et cercle) afin d'assurer l'emploi, de réduire les inégalités et préserver l'environnement.
- De stimuler la production régionale de biens, de services et de produits alimentaires.

 Le caractère évolutif et la physionomie différente de l'Agriculture suivant les époques et les principes compétitifs qui triomphent :

- Placée désormais au cœur de la vie économique qui présente un caractère évolutif, l'Agriculture est continuellement en marche sous la pression des échanges commerciaux dans un espace de plus en plus grand et complexe. Elle montre une physionomie différente suivant les époques et les principes commerciaux. Cette évolution est loin d'être achevée.

 Les forces et la performance de l'activité Agricole, les menaces et les opportunités:

- Koulikoro demeure une région à vocation agricole dominée par le secteur primaire qui bénéficie de potentialités hydro-agricoles importantes et d'une population rurale DE 1 707 293 habitants.
- le secteur agricole mobilise 87,5% de la population active et constitue ainsi la principale activité économique de la région ;
- De nombreuses filières porteuses effectives sont établies dans la région. Elles doivent être soutenues dans leur développement en apportant des mesures correctives aux faiblesses qu'elles manifestent à présent.
- L'agro-industrie est le levier de développement du secteur industriel de la région. Elle est cependant sous la menace de la léthargie qui gagne la dynamique des filières agricoles.
- L'accentuation des conflits entre différents secteurs du développement économique.

 Les efforts nationaux et sous-régionaux de développement Agricole et de sécurité Alimentaire en cours :

La stratégie gouvernementale, inspiré du Projet de Développement Économique et Social vise à :

- faire de l'agriculture le levier de la croissance de l'économie,
- mettre en œuvre la Loi d'Orientation Agricole et rendre opérationnel le Fonds National de Développement Agricole,
- réaliser une production de 10 millions de tonnes de céréales à l'horizon 2012.

La Loi d'orientation agricole :

Dans son Titre I qui traite des DISPOSITIONS GENERALES, l'Article 5 de la loi stipule que l'Etat, les Collectivités territoriales, les organismes personnalisés à vocation Agricole, les exploitations Agricoles, les associations, les coopératives, les organisations interprofessionnelles, les Organisations Non-Gouvernementales (ONG) et les autres organisations de la société civile, concourent à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation concertées de la politique de développement Agricole, dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

Le même Titre I, dans son Chapitre II qui traite des PRINCIPES, l'article 9 de la loi stipule:

- La politique de développement Agricole repose sur la responsabilisation de l'Etat, des Collectivités territoriales, de la profession Agricole, des exploitants Agricoles et de la société civile.
- Elle s'appuie sur la solidarité, l'équité et le partenariat entre les acteurs, la subsidiarité, la complémentarité, la promotion de l'exploitant Agricole, des secteurs privé et associatif.
- **Elle affirme le principe du désengagement de l'Etat des fonctions productives et commerciales, Agricoles et péri Agricoles.**
- Elle privilégie la promotion de partenariats et la création de marchés communs au sein des grands ensembles économiques sous régionaux, régionaux et internationaux

Le TITRE II de cette même LOA qui traite de la PLACE ET DU ROLE DES ACTEURS, dans le CHAPITRE V relatif aux COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, l'Article 47 stipule que Les Collectivités territoriales élaborent, mettent en œuvre et évaluent, en concertation avec la profession Agricole, les schémas et plans d'aménagement et de gestion de l'espace Agricole de leur ressort territorial respectif ainsi que leurs programmes de développement Agricole.

En plus, cette Loi vise l'affectation de 20% du budget national par an au secteur rural qui sera géré par le Fonds national de développement agricole, le Fonds national des risques et des calamités agricoles et le Conseil supérieur de l'Agriculture.

Enfin, la décentralisation :

La loi 95-034/PM-RM du 12 avril 1995 portant code des collectivités territoriales, dans son Titre III qui traite de la région, CHAPITRE I relatif aux attributions de l'Assemblée régionale, l'Article 131 stipule :

« L'Assemblée régionale règle par ses délibérations les affaires de la région notamment celles relatives aux programmes de développement économique, social et culturel et de sa mise en cohérence avec les programmes nationaux. Ainsi, elle délibère entre autres sur :

- les budgets et les comptes de la région;
- le schéma d'aménagement du territoire et de développement régional;
- les actions de protection de l'environnement
- l'organisation des activités de productions rurales. »

Elle admet qu'à côté des problèmes nationaux, dont la solution intéresse tous les habitants du pays, il existe également des intérêts proprement locaux, des problèmes dont la solution n'intéresse directement que certaines collectivités déterminées, soit les habitants d'une ville, ou d'une région, soit ceux qui utiliseront un certain service public.

2. Les Défis et Enjeux

2.1. Problématique de la disponibilité et de la qualité des ressources humaines

Au niveau de tous les cercles de la région et de tous les services techniques chargés de l'encadrement du monde rural (agriculture, élevage, pêche et foresterie), une insuffisance notoire est signalée non seulement en termes de nombre et de qualité du personnel mais aussi en terme de logistiques (locaux de travail : bureaux et mobiliers de bureau, équipements et moyens roulants et même en terme de budget de fonctionnement).

Par exemple, le personnel d'encadrement au niveau du service d'agriculture à Nara est actuellement composé de seulement neuf (09) agents techniques et un (01) Chef Secteur pour tout le cercle. Il aurait fallu cinq (05) agents par sous-secteur au niveau des 6 sous-secteurs existants et quatre (04) chargés. Ainsi, le gap pour le cercle de Nara est de vingt six (26) agents.

Dans le cercle de Banamba, pour les communes de Touba et Madina Sacko, il y a un (01) seul agent pour plus de trente (30) villages.

Mais il est heureux de noter qu'au niveau de la région de Koulikoro, il y a des atouts en matière d'emplois qui méritent d'être cités:

- un cadre éducatif et institutionnel favorable grâce à la présence de centres de formations techniques et professionnels (IPR/IFRA de Katibougou), ainsi que des structures d'encadrement et d'orientation telles que (l'ANPE, l'APEJ et le FAFPA) ;
- l'existence de potentialités économiques à valoriser dans les secteurs primaires, secondaires et tertiaires.

Le profil général des activités économiques dominantes dans la région de Koulikoro fait ressortir le faible niveau de qualification des actifs, notamment par rapport aux potentialités économiques de la région qui sont essentiellement agricoles.

Compte tenu de cela la maîtrise des nouvelles méthodes agricoles, pastorales et piscicoles, ainsi que des techniques et technologies d'aménagement de zones hydro-agricoles par les ressources humaines locales est une nécessité pour assurer le progrès économique.

Les orientations au niveau national et local vont dans ce sens :

- **Au niveau national** : les structures d'opérationnalisation des orientations politiques en matière d'emploi et de formation professionnelle, en l'occurrence l'APEJ, l'ANPE et le FAFPA ont mis en place des stratégies d'appui des actifs du secteur Agricole. Il s'agit entre autre de l'exécution de formations modulaires permettant une meilleure maîtrise de l'activité, ainsi que l'appui au financement d'activités promouvant l'auto-emploi ou l'auto-entreprise.

- **Au niveau local** : l'Assemblée Régionale est entrain d'initier la formation professionnelle et technique mobile pour une meilleure maîtrise des techniques de maraîchage, de transformation des produits locaux, entre autres. Cette initiative est combinée à un accompagnement des acteurs de la région pour la promotion des projets locaux, et d'ailleurs, il a été remarqué la prééminence de projets liés à la transformation des productions agro-pastorales. Également, dans le cadre du fonctionnement du centre de formation multiservice, l'Assemblée régionale a prévu de doter les sortants de la première promotion, d'un kit d'emploi pour faciliter leur insertion dans la vie professionnelle.

2.2. La problématique de l'urbanisation et de l'occupation de l'espace:

Selon les résultats provisoires du RGPH de 2009, la région de Koulikoro compte une population urbaine de 711 012 habitants pour une population rurale de 1 707 293 habitants, soit un taux d'urbanisation de 29%. La caractéristique principale de la région de Koulikoro est que l'armature urbaine n'est pas dominée par la capitale régionale, mais par le binôme Kati -Kalabancoro qui renferme 32% de la population urbaine de la région. D'ailleurs, l'étude de la structure urbaine fait ressortir les tendances ci-après :

- Deux villes ou quartiers (Kati et Kalabancoro) ont chacune une population urbaine supérieure à 100 000 habitants. Ces deux agglomérations représentent 32% de la population urbaine de la région de Koulikoro.
- Trois villes (Dialacorodji, Koulikoro et Fana) ont chacune une population urbaine comprise entre 25 000 et 50 000 habitants :

Cette situation s'explique par l'emprise de Bamako sur le territoire régional de Koulikoro qui est plus manifeste au niveau du périmètre d'urbanisation de la capitale. Outre la croissance démographique de Bamako, les modes d'accès au logement donnent la mesure des pressions exercées sur le territoire des villes régionales périphériques.

En effet les pressions sur les terres prennent de plus en plus la forme de tensions foncières sous-tendues par des transactions sur des terrains à usage d'habitation dont l'accès est régi par des rapports marchands. Dès lors s'opère, dans l'octroi, un tri en

faveur de l'acquéreur le plus solvable. Les cadres des administrations centrales de Bamako, ainsi que certaines unités industrielles œuvrent pour l'appropriation de terrain à usage d'habitation et se positionnent comme étant, les plus solvables.

Ainsi, pour le petit salarié touché par des années d'ajustement structurel, ainsi que le nouveau venu dans les activités informelles de survie, l'accès à un habitat dans le périmètre du District de Bamako relève de l'utopie. Les offres foncières qui s'ouvrent à cette tranche sociale reste les extensions irrégulières dont l'accès est le plus souvent fondé sur des négociations politiques. Et devant l'hypertrophie de Bamako, le cadre géographique de cette urbanisation spontanée est constitué par la zone périurbaine située au-delà des limites administratives du District de Bamako.

D'ailleurs, la 3ème révision du Schéma Directeur d'Urbanisation de la ville de Bamako a déterminé un périmètre d'urbanisation de 142 000 ha dont 115 250 ha relèvent de la gestion des autorités de la région de Koulikoro. Le périmètre d'urbanisation de Bamako concerne un ensemble de localités autour de Bamako dont les limites sont représentées par les localités de Diago, Kambila, Safo, Mounou–Mounounba, Baguinéda, Koniobla, Sanankoroba, Touréla, et Samaniana. Cette périphérie de Bamako joue un rôle assez complexe où se combinent des fonctions agricoles, commerciales et de distribution résidentielles.

2.3. Le changement climatique :

Le phénomène de Changements Climatiques (CC) s'est imposé avec force ces dernières décennies au Mali. A l'horizon 2100, on pourrait assister à une diminution de la pluviométrie de plus de 10% dans notre pays, si les émissions de gaz à effet de serre se poursuivent avec la même intensité dans le monde. Cela se traduirait par un déplacement des zones de pluies vers le sud et une hausse de la température de plus de 2°C, selon la Direction Nationale de la Météorologie au Mali.

Le pays est extrêmement dépendant de l'agriculture et de l'élevage, d'où sa vulnérabilité particulière face aux impacts du changement climatique. Certaines espèces végétales sont en voie de disparition, cela témoigne du risque de réduction de la productivité agricole et par conséquent, de la menace pour la sécurité alimentaire.

Les météorologues précisent que les moyennes pluviométriques annuelles de la période 1951-1970, comparées à celles de la période 1971-2000, indiquent une chute de 19% pour Sikasso au sud et de 26% pour Tessalit au Nord du Mali. Les années de déficit pluviométrique affectent déjà la satisfaction des besoins électriques connus dont 80% est d'origine hydro-électrique. L'augmentation de la demande combinée à la prévision d'une diminution tendancielle des précipitations sont des éléments dont il faudra tenir compte dans la planification sectorielle de l'énergie.

En dépit de la non convergence de l'ensemble des modèles prédictifs vers les mêmes prévisions climatiques pour le Sahel, ils sont unanimes que les événements climatiques extrêmes telles les inondations, les pluies violentes et les sécheresses, seront à l'avenir fréquents.

Les maliens sont confrontés depuis longtemps à un climat adverse et imprévisible et ont développé de nombreux mécanismes traditionnels d'adaptation qu'il conviendra de valoriser pour améliorer les chances d'appropriation par les communautés locales. Les migrations temporaires ou permanentes des populations figurent parmi les stratégies d'adaptation de plus en plus répandues face à l'augmentation de la fréquence des épisodes de sécheresse. Le Programme d'Action National pour l'Adaptation aux effets néfastes des changements climatiques (PANA 2007), a été élaboré sous la tutelle de la Direction Nationale de la Météorologie (DNM), en partenariat avec les services techniques officiels, les ONG, la recherche, la société civile et les communautés rurales. Ce programme identifie l'agriculture et la santé comme les secteurs les plus vulnérables, suivis par la pêche, l'énergie et les ressources en eau.

En particulier, 19 projets d'adaptation ont été identifiés dont on peut citer, à titre indicatif : la vulgarisation d'espèces animales et végétales plus tolérantes à la sécheresse, la petite irrigation et l'aménagement des bas fonds, la sensibilisation et la gestion des ressources naturelles, l'agroforesterie, les banques de céréales, etc.

Outre les mesures d'adaptation, il y a les mesures d'atténuation du changement climatique ; citons par exemple l'électrification rurale et le pompage d'eau potable grâce aux panneaux solaires, les programmes de boisement ou de reboisement qui, par ailleurs contribuent à la conservation des sols et s'inscrivent dans les stratégies d'adaptation au changement climatique.

Le développement de la capacité du Mali à pouvoir rendre compte des volumes de carbone durablement séquestrés dans les ressources ligneuses devrait lui permettre d'envisager de mieux exploiter les opportunités qui sont et seront offertes dans les nouvelles économies du carbone. Le système d'information forestier : SIFOR, hébergé à la Direction Nationale des Eaux et Forêts est appelé à jouer un rôle majeur en la matière.

Enfin, compte tenu des incertitudes liées aux impacts du changement climatique, une première étape incontournable pour le pilotage d'une véritable politique en matière de changement climatique serait le renforcement des capacités des institutions maliennes, de la recherche, des ONG pour l'intégration du changement climatique dans leurs activités et la constitution de réseaux de partages d'informations.

2.4. La Sécurité alimentaire :

L'analyse au niveau national faite sur la base des données du SAP, laisse entrevoir que certaines communes de la région se trouveront non pas en difficulté alimentaire au cours de l'année 2012 mais en difficulté économique.

Suivant cette analyse, seules seize (16) communes sur les 108 de la région de Koulikoro réparties entre trois cercles de la région (Banamba, Kolokani et Nara) sont concernées (voir liste des communes en annexe). Cette analyse ne recouvre pas totalement la réalité de la région et il faut aussi noter que le fossé entre difficulté alimentaire et difficulté économique n'est pas grand.

L'entretien réalisé, pour les besoins de ce document, au niveau communal dans les zones ayant constitué l'échantillonnage de l'enquête révèle une situation alimentaire précaire imputable à la forte saisonnalité des productions et à la mauvaise gestion des stocks notamment dans le cas des banques de céréales. En effet la sécurité alimentaire dans la région relève essentiellement des banques de céréales qui se chargent de la redistribution des vivres pendant les périodes de soudure. L'accès à la nourriture est souvent compromis dans la région lorsque certaines banques de céréales sont détournées de leurs objectifs d'approvisionnement et d'aide alimentaire à la population au détriment de la quête de profit.

Le diagnostic terrain révèle en outre que la majorité des acteurs Agricoles (surtout les petits exploitants,) se trouve dans une situation d'exploitation/ production précaire et une pauvreté absolue qui se manifestent par l'insécurité alimentaire malgré les potentialités immenses qu'offre la région. L'apport espéré de certaines potentialités Agricoles de la région est handicapé, notamment par : 1) *l'indisponibilité de terres et de l'eau dans les communes riveraines du District de Bamako et de la ville de Kati pour cause de spéculation foncière ou de vente anarchique des terres*; 2) *le délabrement des infrastructures agricoles de base exacerbé par le manque d'initiatives cohérentes en faveur des facteurs clés, à savoir le sol (terre), les ressources hydriques et les ressources humaines (les exploitants du secteur).*

Par ailleurs, selon le diagnostic réalisé dans le document du SRAT, le niveau de l'approvisionnement des villages (surtout dans les cercles de Nara, Kolokani, Banamba) en ressources d'eau de qualité est très insatisfaisant aussi bien pour les hommes que pour les animaux. Il existe ça et là des points d'eau potable, mais il y a encore des efforts à faire dans certains villages pour atteindre un niveau acceptable. La malnutrition vient aggraver les effets de cette insuffisance qualitative de l'eau.

Pour remédier à cette précarité qui menace la sécurité alimentaire, il serait important de passer en revue le mode actuel de gestion des banques de céréales en vue d'identifier leurs forces et faiblesses et envisager des mesures d'amélioration

L'Assemblée régionale de Koulikoro a inscrit dans sa ligne directrice, la souveraineté alimentaire. La sécurité alimentaire est une dimension de la souveraineté alimentaire qui concourt à la disponibilité et à l'accessibilité de produits alimentaires diversifiés sur l'étendue du territoire national. Elle est une responsabilité partagée de l'ensemble des acteurs.

Pour ce faire, les producteurs doivent disposer de moyens appropriés, notamment la terre, l'eau, l'accès au crédit et aux marchés. L'État est responsable de la constitution de stocks nationaux de sécurité alimentaire, il doit veiller à la bonne gestion des stocks de proximité et participer à la constitution de stocks régionaux dans le cadre des politiques sous régionales.

2.5. Points forts et faibles des aspects Genre et Équité :

La problématique des personnes vulnérables :

L'étude du phénomène de la pauvreté révèle qu'elle se manifeste de plusieurs manières : tantôt par une insuffisance dans la satisfaction de certains besoins essentiels, tantôt par une incapacité à réaliser son propre potentiel. Ces différentes dimensions se complètent et s'enchaînent dans le temps et peuvent s'intégrer dans le concept plus général de ce que le PNUD appelle la pauvreté humaine.

Il s'agit des dimensions de la pauvreté qui peuvent être sociales (solitude ou exclusion), culturelles (reconnaissance insuffisante d'une identité ou d'un mode d'expression propre), physiques (handicap moteur ou mental) et même éthique (situation de violence et refus de certaines valeurs de partage ou de dialogue).

Selon le document de diagnostic régional de Koulikoro réalisé en septembre 2008, les couches vulnérables sont répertoriées de la manière suivante :

- **Les enfants en situation particulièrement difficile** : Ce groupe est constitué d'apprentis, d'élèves coraniques, d'enfants exerçant les petits métiers, d'enfants en conflit avec la loi et d'enfants handicapés.
- **Les femmes responsables de ménages** : 10,8 % des ménages de la région sont dirigés par ces femmes en 1998 (RGPH). Celles-ci évoluent dans les secteurs du commerce (39,7%), de l'agriculture-élevage-pêche (31,2%), du transport-communication (14,6%), de l'artisanat (5%) et les autres branches (9,5%). 87,5% des

femmes chefs de ménages sont sans instruction et 80% sont propriétaires de logement.

- **Les personnes âgées :** Les personnes âgées de la région de Koulikoro représentaient 5,28% de la population en 1998 soit 84 459 habitants. Ce groupe connaît essentiellement le problème de prise en charge sanitaire et de manque d'occupation. Il existe un bureau des personnes âgées dans tous les cercles de la région.
- **Les personnes handicapées :** La population handicapée, dénombrée en 1998 (RGPH), s'élevait à 24 979 habitants, soit 1,59% de la population régionale. Les handicapées féminines étaient estimées à 10 511 personnes, soit 42,08%.

La femme et le développement :

A Koulikoro, les statistiques indiquent que le nombre de femmes représente 49,91% de la population de la région. Plus de 80% de la population féminine vivent en milieu rural et travaillent dans toutes les filières de la production agricole, de l'élevage, de la pêche et de l'exploitation forestière. L'économie de la région étant à vocation agro-sylvo-pastorale, il va de soi que la contribution de la femme est essentielle dans le développement économique régional de Koulikoro. De la production à la commercialisation en passant par la transformation des produits agricoles, la femme est présente dans tout le processus.

Ainsi, les femmes participent à la culture des céréales sèches (mil, sorgho, maïs) et assurent la prise en charge presque entière de l'activité maraîchère et de la riziculture. A ces activités plus ou moins saisonnières se greffent la cueillette des fruits sauvages, ainsi que le ramassage du bois de chauffe. L'excédent des produits alimentaires, frais ou transformés, est commercialisé par les femmes rurales sur les marchés urbains.

La question de l'accès de la femme à la ressource terre :

La problématique de l'exploitation agricole par la femme se pose en termes de position par rapport au foncier.

Au Mali, tandis que 70% des personnes qui travaillent la terre sont des femmes, seulement 2% d'entre elles jouissent de la propriété terrienne. La région de Koulikoro n'échappe pas à ce constat. En effet, la capacité des femmes à aborder l'exploitation des ressources de la terre se heurte à de multiples contraintes : régime de succession inégal, précarité des droits d'usage, accès à des terres de de qualité inférieure, etc.

Le droit coutumier stipule que le chef de famille soit le seul qui a la charge de redistribuer les parcelles pour des fins d'exploitation agricole. Ce partage se fait

uniquement entre les hommes de la famille. Dans ces conditions, les femmes ne peuvent bénéficier que d'un droit temporaire de jouissance de la terre. Cette disposition, à juste titre d'ailleurs, vise la protection du patrimoine foncier de la famille. Dans les rapports entre familles, entre homme et femme, la terre constitue un enjeu de souveraineté, un espace discuté qui révèle au grand jour la place de la femme au sein du groupe social auquel elle appartient.

3. Orientations de la Politique

3.1. Orientations et objectifs de la politique agricole

La lutte contre l'insécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté dans la région de Koulikoro constituent les objectifs prioritaires des acteurs régionaux et nationaux et de leurs partenaires investis dans les principaux secteurs de l'économie.

Cette Politique Agricole Régionale ambitionne " *la mobilisation des forces agricoles dans l'unité et l'action en vue de concrétiser les initiatives nationales de sécurité et de souveraineté alimentaires* "

L'objectif global visé est *d'impulser les productions agro-sylvo-pastorales et la promotion des filières porteuses en vue de l'augmentation des revenus des acteurs et de l'atteinte de la souveraineté alimentaire.*

Les objectifs spécifiques qui découlent de ces grands axes d'orientation sont :

- Accroître la production et la productivité agricole et diversifier les productions.
- Développer, protéger et valoriser les potentiels agricoles et économiques spécifiques à région
- Faire de la production agricole une activité commerciale et économique à part entière génératrice de revenus suffisants pour améliorer les conditions de vie des zones de pauvreté

Ces objectifs seront concrétisés par la mise en œuvre de la stratégie d'intervention préconisée et une série de mesures d'accompagnement. Ils sont autant de défis qui doivent aujourd'hui être relevés. Ils passent, notamment, par la mise en place des conditions propices à une agriculture intensive et durable et par la diversification des sources de revenus des populations. Ce n'est qu'à ces conditions que pourra être assuré le bien-être des populations et dès lors leur maintien dans les zones rurales.

3.2. Les Axes d'Intervention

La stratégie d'intervention s'articulera autour de trois (03) programmes.

Programme 1 : Modernisation et professionnalisation de l'Agriculture

Le fondement de ce programme réside dans une transformation des exploitations agricoles en cours qui, de stratégies purement destinées à la survie familiale, ferait

une place aux exploitations orientées vers plus de productions, aux entrepreneurs agricoles de tous ordres dans l'accomplissement de la diversification, de la souveraineté alimentaire et la résorption du sous emploi agricole voire du chômage. Il donnera lieu à l'identification, comme il est recommandé par la LOA et déjà mis en œuvre par la chambre locale d'agriculture, de tous les acteurs du secteur dont l'aboutissement serait un nouveau statut pour le métier agricole.

L'action de ce programme doit s'orienter vers des réalisations effectives, et s'appliquer à travers cinq (05) projets qui sont : 1) un projet de promotion des aménagements (hydro agricoles, pastoraux, sylvicoles, piscicoles) et de gestion de la fertilité des sols (DRS-CES, lutte anti-érosive) (PAGEFS), 2) un Projet de Promotion des techniques et technologies de transformation, de conservation et de conditionnement des produits locaux, 3) un projet de Promotion des filières porteuses (PFP), 4) un Projet de Promotion du crédit Agricole (ProCA) et ; 5) un Projet de Renforcement organisationnel, technique et de formation professionnelle continue.

1) Le Projet de promotion des aménagements (hydro agricoles, pastoraux, sylvicoles, piscicoles) et de gestion de la fertilité des sols.

L'intervention de l'ARK dans la mobilisation des ressources hydriques et leur protection, de même que la restauration de la fertilité des sols, est une nécessité du moment. Elle veillera à promouvoir l'irrigation et l'adoption d'intrants locaux et à introduire dans la répartition/distribution, des considérations d'équité. Ces aménagements représentent des conditions d'un accroissement de la production et du rendement ainsi qu'une élévation général du niveau de vie dans la région.

Les objectifs visés par ce projet sont :

- augmenter la productivité des systèmes de production ;
- diversifier la production ;
- réduire l'exode des bras valides ;
- restaurer la fertilité des sols ;
- développer l'hydraulique pastorale.

2) Le Projet de Promotion des techniques et technologies de transformation, de conservation et de conditionnement des produits locaux.

Les résultats du diagnostic ont prouvé que les entraves agro-industrielles compromettent le développement de certaines filières en rendant indésirable une augmentation des quantités produites, faute de moyens de conservation. Ce projet préconise que les pouvoirs publics se doivent, dans le contexte actuel où l'intérêt

agricole régional voire national est en cause, d'informer, d'harmoniser, de suppléer au besoin, à la carence des opérateurs privés du secteur de la transformation, de conservation et de conditionnement des produits locaux, sans qu'ils ne constituent une charge pour l'Etat. L'équipement technique des agro industries peut être porté par une politique courageuse mettant à la disposition des acteurs du maillon des crédits.

Les objectifs visés par ce projet sont :

- Valoriser les produits locaux (valeur ajoutée) ;
- Augmenter les revenus des producteurs.

3) Projet de Promotion des filières porteuses (PFP)

L'état matériel de l'agriculture nationale, de celle régionale de Koulikoro en particulier, et les besoins de la consommation nécessitent un accroissement rapide de la production en vue de créer l'abondance alimentaire pour la consommation locale, sans nuire aux intérêts des producteurs. Il convient, à cet effet, d'harmoniser la production et les échanges sur les marchés locaux, tout en maintenant plus fort les productions vitales (vivrières).

Ce projet vise deux (02) objectifs :

- Diversifier les sources de revenus ;
- Contribuer à la résorption du chômage ;

4) Projet de Promotion du crédit Agricole (ProCA)

Dans la pénurie où se trouve l'agriculture du Mali en général, et celle de la région de Koulikoro en particulier, les problèmes de production, de conservation/transformation des produits et leur écoulement sont étroitement liés et même subordonnés aux problèmes financiers. A l'analyse des résultats du diagnostic, le développement de l'accès des acteurs économiquement au financement résume et domine en grande partie, tous les autres problèmes agricoles de la région.

Afin de pouvoir diriger ce développement, il importe de promouvoir le crédit avec la participation des membres d'OP à la gestion, en vue de soustraire les producteurs de l'emprise des intermédiaires financiers, et des transactions commerciales qui paralysent leurs activités agricoles.

Ce projet vise deux (02) objectifs :

- Valoriser les produits locaux (valeur ajoutée) ;
- Augmenter les revenus des producteurs

5) Projet de Renforcement organisationnel, technique et de formation professionnelle continue.

L'activité agricole est menacée, mais reste la principale activité et richesse de la région ; il faut lui rendre véritablement son rôle en améliorant son niveau technique, en adaptant sa structure sociale aux exigences de la vie moderne par un effort d'équipement et d'outillage approprié, par une utilisation rationnelle du sol et une lutte efficace contre l'exode rural, enfin par une révision qui s'impose du statut d'agriculteur et d'ouvrier agricole.

Le projet de renforcement de capacités vise aussi deux (02) objectifs :

- Assurer les conditions d'appropriation du processus de développement par les acteurs locaux (transférer les compétences) ;
- Améliorer la capacité de gestion et de négociation des acteurs.

Programme 2 : Préservation et aménagement de l'espace Agricole

La défense de l'environnement et des intérêts des agriculteurs est au premier plan des préoccupations de ce programme. Il s'agit de préserver les facteurs clés de l'exploitation agro-sylvo-pastorale contre leur spéculation et destruction en cours depuis un certain temps, conséquence de la poussée démographique et du désir immodéré du gain financier, hérités probablement d'un concept de décentralisation mal maîtrisée et de pratiques de gestion foncière vides de sens.

A travers les résultats du diagnostic mené dans le cadre de l'élaboration de la présente Politique, l'opinion paysanne s'est clairement prononcée pour la sauvegarde des ressources naturelles, leur potentiel cultivable en particulier. L'Assemblée Régionale (ARK) considère, à cet effet, comme nécessaire la suspension voire le blocage de cession des terres à des fins d'habitation ou d'industrialisation dans les communes rurales, en attendant le moment où il sera possible de retenir des principes clairs pour que la décentralisation/déconcentration profite aux populations locales: c'est-à-dire avant que la bonne gouvernance locale soit effective.

Toutefois la mise en œuvre de ce programme apportera à court terme une certaine réduction à la déviation des vocations agricoles des communes à travers deux (02) projets, Il s'agit :1) d'un projet de protection de l'environnement et de reboisement ; et 2) d'un projet de gestion des terroirs communaux.

1) Projet de protection de l'environnement et de reboisement

Ce projet vise trois (03) objectifs :

- Freiner l'avancement du désert (par exple : améliorer le couvert végétal, réduire la pression sur la forêt ;)
- Atténuer les effets des changements climatiques ;
- Lutter contre l'ensablement des cours d'eau et l'effondrement des berges.

2) **Projet de gestion des terroirs communaux**

Il consiste en un projet d'élaboration et d'application de schémas et de plans d'aménagement et de gestion du territoire (notamment les conventions locales de gestion des ressources naturelles).

Il vise deux (02) objectifs :

- Sécuriser la production agricole ;
- Réduire les conflits sociaux.

Programme 3 : Désenclavement interne de la région

Ce programme sera opérationnalisé à travers la mise en œuvre d'un projet :

Le projet de développement des infrastructures routières et des réseaux de communication.

Ce projet vise deux (02) objectifs :

- *Faciliter les échanges commerciaux et la communication ;*
- *Désenclaver les zones de production.*

Les différentes activités devant être entreprises au cours de la période de mise en œuvre de la Politique, et qui vont concourir à la réalisation des objectifs attribués aux différents programmes, sont indiquées dans le Plan opérationnel qui suit.

4. Plan Opérationnel

Table 4: Plan quinquennal (Cadre logique d'intervention)

PROGRAMME 1 : MODERNISATION ET PROFESSIONNALISATION DE L'AGRICULTURE						
Projet 1 : Promotion des Aménagements et gestion de la fertilité des sols						
LES OBJECTIFS VISÉS	LES ACTIVITES	ANNEES D'EXECUTION				
		A1	A2	A3	A4	A5
<i>O1 : Augmenter la productivité des systèmes de production</i>	Vulgarisation de techniques et de technologies modernes de production					
	Introduction de semences améliorées ;					
	Promotion des cultures fourragères et formation en technique d'ensilage					
	Régénération et enrichissement des parcours pastoraux					
	Promotion de l'utilisation des sous produits agricoles					
	Amélioration génétiques des animaux ; Rationalisation de la gestion du troupeau					
	Aménagement des plaines, bas-fonds et mares					
	Développement de la pisciculture commerciale					
<i>O2 : Diversifier la production</i>	Création de petits périmètres maraîchers					
	Développement de l'irrigation de proximité en vue de promouvoir les cultures de contre-saison et la production de fruits ;					
<i>O3 : Réduire l'exode des bras valides</i>	Formation professionnelle (redynamisation des CAR et valorisation des CED) et appui aux jeunes en fin de formation en outils de travail : Kits et financement ;					
<i>O4 : Restaurer la fertilité des sols</i>	Formation et équipement des producteurs sur les techniques et les technologies de production de fumure organisation (fosses fumières, étables fumières, compostières)					
	Réalisation des mesures de lutte anti					

	érosives (haies vives, cordons pierreux, adoption des bonnes pratiques culturales)					
	Pratique de l'agroforesterie ;					
O5 : Développer l'hydraulique pastorale.	Etablissement de la cartographie des points d'eau et des pâturages ;					
	Surcreusement des mares ;					
	Réalisation des infrastructures d'hydraulique pastorale.					
Projet 2 : Promotion des techniques et technologies de transformation, de conservation et de conditionnement des produits locaux						
O1 : Valoriser les produits locaux (valeur ajoutée)	Formation des acteurs sur les techniques et les technologies modernes de transformation, de conservation et de conditionnement des produits locaux ;					
	Appui en équipements et en matériels appropriés ;					
O2 : Augmenter les revenus des producteurs.	Formation en gestion d'entreprise et sur le mécanisme de fixation des prix des produits (étude de marché, compte d'exploitation, plan d'affaire) ;					
	Réalisation d'infrastructures de stockage, de conditionnement et de conservation.					
Projet 3 : Promotion des filières porteuses						
O1 : Diversifier les sources de revenus	Recensement et l'analyse des filières porteuses;					
O2 : Contribuer à la résorption du chômage	Recherche de partenariat ;					
	Identification des besoins de formation et en équipement des acteurs ;					
Projet 4 : Promotion du crédit Agricole:						
O1 : Faciliter l'accès aux équipements et aux intrants ;	Identification et formation de coopératives d'artisans ruraux (au niveau d'ateliers de fabrication de matériels et d'équipements agricoles)					
	Identification et la formation de maintenanciers locaux					
	Renforcement des agro-dealers et l'extension de cette action à toute l'étendue de la région					

<i>O2 : Faciliter l'accès au crédit Agricole.</i>	Structuration des acteurs pour augmenter leurs capacités de mobilisation de ressources externes et internes					
	Mise en place et l'alimentation d'un fonds de garantie et d'une ligne de crédit pour le financement des activités Agricoles					
Projet 5 : Renforcement organisationnel, technique et formation professionnelle continue des acteurs						
<i>O1 : Assurer les conditions d'appropriation du processus de développement par les acteurs locaux (transférer les compétences)</i>	Redynamisation des associations socio-professionnelles et de jeunes ruraux					
<i>O2 : Améliorer la capacité de gestion et de négociation des acteurs.</i>	Formation des acteurs en technique de plaidoyer- lobbying					
	Formation des membres des coopératives en gestion administrative et financière					
<u>PROGRAMME 2 : PRESERVATION ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE AGRICOLE</u>						
<u>Projet 1 : Protection de l'environnement et reboisement</u>						
<i>O1 : Freiner l'avancement du désert en améliorant le couvert végétal et en réduisant la pression sur la forêt</i>	Identification, formation et l'équipement de pépiniéristes villageois ;					
	Renforcement des capacités d'intervention des brigades de surveillance villageoises ;					
	Evaluation de l'expérience des structures rurales de gestion du bois (SRGB) existantes en vue d'envisager des mesures appropriées d'amélioration de leur fonctionnement et de leurs impacts positifs;					

O2 : Atténuer les effets des changements climatiques	Appui à la création et entretien de forêts communautaires, villageoises et privées ;					
	Utilisation de semences de variétés hâtives adaptées aux conditions climatiques de culture;					
	Conduite des actions de DRS-CES (Défense Restauration des Sols-Conservation des Eaux et du Sol) ;					
O3 : Lutter contre l'ensablement des cours d'eau et l'effondrement des berges.	Reboisement, l'enherbement et la mise en défens des berges des cours d'eau ;					
	Aménagement de couloirs d'accès des animaux à l'eau.					
Projet 2 : Elaboration et application de schémas et de plans d'aménagement et de gestion du territoire						
O1 : Sécuriser la production agricole	Inventaire du potentiel de terres aménageables par commune ;					
	Redéfinition des vocations des espaces et la formulation des mesures appropriées d'aménagement ;					
	Formalisation des cessions de terres pour des fins Agricoles par des titres de propriété délivrés par une autorité compétente ;					
O2 : Réduire les conflits sociaux	Application des mesures rationnelles de gestion des ressources naturelles ;					
	Evaluation des expériences de gestion de banques de céréales communales en cours dans la région en vue de prendre des mesures d'amélioration de leur gestion.					
PROGRAMME 3 : DESENCLAVEMENT INTERNE DE LA REGION						
Projet 1 : Développement des infrastructures routières et des réseaux de communication						
O1 : Faciliter les échanges commerciaux et la communication	Vulgarisation et diffusion régulière de l'information Agricole (agro météo, prix des produits, localisation des produits...) à travers les radios de proximité;					
	Mise en relation des organisations de la profession Agricole des zones de production et des zones de					

	consommation ;					
O2 : Désenclaver les zones de production.	Réhabilitation, la construction et l'entretien des pistes rurales, des digues routes et des routes.					

Table 5: Plan triennal d'opération

Activités	Années		
	A1	A2	A3
Vulgarisation de techniques et de technologies modernes de production			
Introduction de semences améliorées			
Promotion des cultures fourragères (production de semences fourragères, introduction de soles fourragères etc.)			
Promotion de l'utilisation des sous produits agricoles en améliorant leur qualité ;			
Aménagement des plaines, bas-fonds et mares ;			
Développement de la pisciculture commerciale semi intensive et extensive dans les zones où l'environnement naturel et socio-économique est propice à cette activité ;			
Création de petits périmètres maraîchers ;			
Développement de l'irrigation de proximité en vue de promouvoir les cultures de contre-saison et la production de fruits ;			
Formation professionnelle (redynamisation des CAR et valorisation des CED) et appui aux jeunes en fin de formation en outils de travail : Kits et financement ;			
Formation et équipement des producteurs sur les techniques et les technologies de production de fumure organisation (fosses fumières, étables fumières, compostières...)			
Réalisation des mesures de lutte anti érosives (haies vives, cordons pierreux, adoption des bonnes pratiques culturales....) ;			
Pratique de l'agroforesterie ;			
Etablissement de la cartographie des points d'eau et des pâturages ;			
Surcreusement des mares ;			
Réalisation des infrastructures d'hydraulique pastorale.			
Formation des acteurs sur les techniques et les technologies modernes de transformation, de conservation et de conditionnement des produits locaux ;			
Appui en équipements et en matériels appropriés ;			
Formation en gestion d'entreprise et sur le mécanisme de fixation des prix des produits (étude de marché, compte d'exploitation, plan d'affaire) ;			
Réalisation d'infrastructures de stockage, de conditionnement et de conservation.			
Identification et formation de coopératives d'artisans ruraux (au niveau d'ateliers de fabrication de matériels et d'équipements agricoles)			
Identification et la formation de maintenanciers locaux			

Renforcement des agro-dealers et l'extension de cette action à toute l'étendue de la région			
Renforcement organisationnel des acteurs pour augmenter leurs capacités de mobilisation de ressources externes et internes			
Mise en place et l'alimentation d'un fonds de garantie et d'une ligne de crédit pour le financement des activités Agricoles			
Recensement et l'analyse des filières porteuses;			
Recherche de partenariat ;			
Identification des besoins de formation et en équipement des acteurs ;			
Planification et mise en œuvre des appuis.			
Redynamisation des associations de jeunes ruraux			
Formation des acteurs en technique de plaidoyer- lobbying			
Formation des membres des coopératives en gestion administrative et financière			
Identification, formation et l'équipement de pépiniéristes villageois ;			
Renforcement des capacités d'intervention des brigades de surveillance villageoises ;			
Evaluation de l'expérience des structures rurales de gestion du bois (SRGB) existantes en vue d'envisager des mesures appropriées d'amélioration de leur fonctionnement et de leurs impacts positifs;			
Appui à la création et entretien de forêts communautaires, villageoises et privées ;			
Utilisation de semences de variétés hâtives adaptées aux conditions climatiques de culture;			
Conduite des actions de DRS-CES (Défense Restauration des Sols-Conservation des Eaux et du Sol) ;			
Reboisement, l'enherbement et la mise en défens des berges des cours d'eau ;			
Aménagement de couloirs d'accès des animaux à l'eau.			
Inventaire du potentiel de terres aménageables par commune ;			
Redéfinition des vocations des espaces et la formulation des mesures appropriées d'aménagement ;			
Formalisation des cessions de terres pour des fins Agricoles par des titres de propriété délivrés par une autorité compétente ;			
Application des mesures rationnelles de gestion des ressources naturelles ;			
Evaluation des expériences de gestion de banques de céréales communales en cours dans la région en vue de prendre des mesures d'amélioration de leur gestion.			
Vulgarisation et diffusion régulière de l'information Agricole (agrométéo, prix des produits, localisation des produits...) à travers les radios de proximité;			
Mise en relation des organisations de la profession Agricole des zones de production et des zones de consommation ;			
Réhabilitation, la construction et l'entretien des pistes rurales, des digues routes et des routes.			

Table 6: Plan annuel d'opération

Activités	Année
	A1
Vulgarisation de techniques et de technologies modernes de production	
Introduction de semences améliorées	
Promotion de l'utilisation des sous produits agricoles en améliorant leur qualité;	
Aménagement des plaines, bas-fonds et mares ;	
Développement de l'irrigation de proximité en vue de promouvoir les cultures de contre-saison et la production de fruits ;	
Formation professionnelle (redynamisation des CAR et valorisation des CED) et appui aux jeunes en fin de formation en outils de travail : Kits et financement ;	
Formation et équipement des producteurs sur les techniques et les technologies de production de fumure organisation (fosses fumières, étables fumières, compostières...)	
Réalisation des mesures de lutte anti érosives (haies vives, cordons pierreux, adoption des bonnes pratiques culturales....) ;	
Pratique de l'agroforesterie ;	
Etablissement de la cartographie des points d'eau et des pâturages ;	
Surcreusement des mares ;	
Réalisation des infrastructures d'hydraulique pastorale.	
Formation des acteurs sur les techniques et les technologies modernes de transformation, de conservation et de conditionnement des produits locaux ;	
Appui en équipements et en matériels appropriés ;	
Identification et la formation de maintenanciers locaux	
Renforcement des agro-dealers et l'extension de cette action à toute l'étendue de la région	
Renforcement organisationnel des acteurs pour augmenter leurs capacités de mobilisation de ressources externes et internes	
Mise en place et l'alimentation d'un fonds de garantie et d'une ligne de crédit pour le financement des activités Agricoles	
Recensement et l'analyse des filières porteuses;	
Recherche de partenariat ;	
Identification des besoins de formation et en équipement des acteurs ;	
Redynamisation des associations de jeunes ruraux	
Formation des acteurs en technique de plaidoyer- lobbying	
Formation des membres des coopératives en gestion administrative et financière	
Identification, formation et l'équipement de pépiniéristes villageois ;	
Renforcement des capacités d'intervention des brigades de surveillance villageoises ;	
Evaluation de l'expérience des structures rurales de gestion du bois (SRGB) existantes en vue d'envisager des mesures appropriées d'amélioration de leur fonctionnement et de leurs impacts positifs;	
Appui à la création et entretien de forêts communautaires, villageoises et privées ;	
Utilisation de semences de variétés hâtives adaptées aux conditions climatiques de culture;	
Conduite des actions de DRS-CES (Défense Restauration des Sols- Conservation des Eaux et du Sol) ;	

Reboisement, l'enherbement et la mise en défens des berges des cours d'eau ;	
Aménagement de couloirs d'accès des animaux à l'eau.	
Inventaire du potentiel de terres aménageables par commune ;	
Redéfinition des vocations des espaces et la formulation des mesures appropriées d'aménagement ;	
Formalisation des cessions de terres pour des fins Agricoles par des titres de propriété délivrés par une autorité compétente ;	
Application des mesures rationnelles de gestion des ressources naturelles ;	
Evaluation des expériences de gestion de banques de céréales communales en cours dans la région en vue de prendre des mesures d'amélioration de leur gestion.	
Vulgarisation et diffusion régulière de l'information Agricole (agrométéo, prix des produits, localisation des produits...) à travers les radios de proximité;	
Mise en relation des organisations de la profession Agricole des zones de production et des zones de consommation ;	
Réhabilitation, la construction et l'entretien des pistes rurales, des digues routes et des routes.	

5. Dispositif de Mise en Œuvre

5.1. Cadre institutionnel :

Niveau exécutif

Il sera mis en place une mission composée de cadres techniques régionaux et d'agents de terrain des différents sous secteurs du **monde rural**. Cette mission aura pour tâches de :

- collaborer pour le développement d'une approche globale des problèmes agricoles régionaux ;
- renforcer et centrer les interventions pour prendre en charge les aspects des différents sous secteurs mal gérés par leurs services;
- veiller à la planification, l'exécution correcte et le suivi des différents programmes/projets
- assurer l'actualisation, la centralisation et le traitement de données statistiques fiables sur les effets induits par rapport à l'Agriculture et la sécurité alimentaire de la région ;
- détecter et informer régulièrement les autorités compétentes sur les tendances d'évolution des stratégies et programmes mis en œuvre.

Niveau consultatif

Il sera mis en place une mission régionale composée de cadres administratifs, d'élus communaux, responsables villageois/quartiers, de représentants d'organisations professionnelles agricoles et d'associations de consommateurs. Cette mission placée sous la présidence du ministère en charge de l'Agriculture, aura principalement pour tâches de/d' :

- appuyer l'exécution des six (6) stratégies de la politique agricole régionale
- conseiller le niveau exécutif dans la planification des différents programmes/projets ;
- aider les organisations agricoles dans la gestion des relations partenariales internes et externes dans l'élaboration de plans de renforcement des capacités;
- donner un avis à tous besoins d'organisation, de sensibilisation et d'action répondant mieux à l'orientation et à l'objectif de la politique agricole régionale ;

Par ailleurs, la loi d'Orientation Agricole a défini les acteurs du secteur Agricole qui sont: l'Etat, les Collectivités territoriales, les organismes personnalisés à vocation

Agricole, les exploitations Agricoles, les associations, les coopératives, les organisations interprofessionnelles, les Organisations Non-Gouvernementales (ONG) et les autres organisations de la société civile. Tous ces acteurs doivent participer à la mise en œuvre et à l'évaluation de la Politique Régionale

5.2. Moyens financiers :

Le coût total indicatif de la Politique Agricole de Koulikoro s'élève à **53 milliards** de francs CFA. Ce coût est reparti entre les différents projets selon les tableaux ci-dessous.

1) Renforcement de l'encadrement :

DUREE : 10 ANS	
	Coût (en milliers CFA)
Assistance technique et logistique (y compris le personnel)	300.000
Encadrement technique (public /para public et privé) 100 pers (et matériel variétal)	200.000
Equipements techniques (matériels d'irrigation)	1.000.000
Formation continue (perfectionnement et recyclage) : 100x 5 000 000	500 000
Total	2 000 000

2) Projet de promotion des aménagements hydro agricoles, pastoraux, sylvicoles, piscicoles et de gestion de la fertilité des sols

Il est prévu l'aménagement de 5 000 ha de plaines et de 540 ha de périmètres maraîchers à raison de 5 ha par commune pendant la durée de la politique :

DUREE : 6 ANS	
	Coût (en milliers CFA)
Aménagement de 5 000 Ha de plaines : 5 000 x 2 000 000	10 000 000
Aménagement de 540 Ha de périmètres maraîchers : 540 x 2 000 000	1 080 000
Aménagement du lac Wégna : 11 000 x2 000 000	22 000 000
Total	33 080 000

3) Projet de Promotion des techniques et technologies de transformation, de conservation et de conditionnement des produits locaux :

Il s'agira de mettre en place des parcelles de démonstration sur les techniques et technologies modernes de production : 10 par commune (soit un total de 1080 parcelles de démonstration) et chaque exploitation ayant une parcelle de démonstration sera dotée d'1 charrue+ 1 pair de

boeufs, 1 charrette+ 1 âne, 1 brouette, 1 pelle, 1 pic, 1 râteau, 1 pulvérisateur, 1 boussole, matériels de post-récolte :

DUREE : 5 ANS		
		Coût (en milliers CFA)
1080 charrues x	30 000	32 400
1080 pairs de bœufs x	250 000	270 000
1080 charrettes x	100 000	108 000
1080 ânes X	30 000	32 400
1080 brouettes x	30 000	32 400
1080 pelles x	9 000	9 720
1080 pics x	4 000	4 320
1080 râteaux x	4 000	4 320
1080 pulvérisateurs :	100 000	108 000
1080 boussoles :	80 000	86 400
Total		687 960

4) Projet de Promotion des filières porteuses (PFP)

Il s'agira de réaliser une (01) étude diagnostique des organisations paysannes, une (01) étude diagnostique des filières ; d'organiser au moins 3 sessions modulaires de formation des acteurs des filières par commune et par an ; de construire au moins deux (02) magasins de stockage par commune (2X108 = 216 magasins) ; d'organiser au moins deux (02) sessions (1 en début et 1 en fin de campagne) de formation par an en gestion administrative, économique et financière des membres des comités de gestion des coopératives.

DUREE : 7 ANS	
	Coût (en milliers CFA)
01 étude diagnostique des organisations :	5 000
01 étude diagnostique des filières	5 000
3240 sessions modulaires de formation des acteurs des filières : 3240x 1 000 000	3 240 000
Construction de 216 magasins de stockage : 216 x 7 000 000	1 512 000
3240 sessions de formation en gestion administrative, économique et financière des membres des comités de gestion : 3240 x 1 000 000	3 240 000
Total	8 002 000

5).Projet de Promotion du crédit Agricole (ProCA)

Il sera mis en place au moins une ligne de crédit par commune à raison de 5 000 000 FCFA par commune

DUREE : 10 ANS	
	Coût (en milliers CFA)
Mise en place d'une ligne de crédit par commune : 108 x 5 000 000	540 000
Total	540 000

6).Projet de Renforcement organisationnel, technique et de formation professionnelle continue :

Il sera question de construire et équiper au moins un atelier par cercle (7 ateliers) ; de former et d'équiper au moins 2 maintenanciers par commune (216 maintenanciers) ; de former et installer au moins 3 agro-dealers par commune (324 agro-dealers) ; de former et équiper un noyau de 10 producteurs sur les techniques et technologies de production de fumure organique par commune (1080 producteurs) ; de réhabiliter/construire au moins 5 centres d'alphabétisation par commune ; de réhabiliter ou créer au moins 1 CAR par cercle (7 CAR) ; de réhabiliter/créer au moins 2 CED par commune (216 CED).

DUREE : 10 ANS	
	Coût (en milliers CFA)
Construction et équipement de 7 ateliers : 7 x 10 000 000	70 000
Formation et équipement de 216 maintenanciers : 216 x 500 000	108 000
Formation et installation de 324 agro-dealers : 324 x 500 000	162 000
Formation et équipement de 1080 producteurs sur les techniques et technologies de production de fumure organique : 1080 x 300 000	324 000
Réhabilitation/construction de 540 centres d'alphabétisation : 540 x 1 000 000	540 000
Réhabilitation/création de 7 CAR : 7x9 000 000	63 000
Réhabilitation/création de 216 CED : 216 x 1000 000	216 000
Total	1 483 000

7).Projet de protection de l'environnement et de reboisement :

Il s'agira de former, d'équiper et installer au moins 5 pépiniéristes villageois par commune (540 pépiniéristes) ; de former et équiper les membres des brigades villageoises ; de réaliser une (01) étude d'évaluation des SRGB ; de susciter la création d'au moins 50 ha de forêts par commune (5400 ha de forêts).

DUREE : 7 ANS	
	Coût (en milliers CFA)
Etablissement d'un référentiel de l'environnement naturel de la région	50.000
Formations d'Ongs/associations en législations et suivi de l'environnement	100.000
Encadrement publique /para publique pour la Recherche – vulgarisation – répression (y compris personnel et logistique)	100.000
Remise en place de la SED (Stratégie Energie Domestique) revu et corrigé	1 000.000
Mise à disposition de fonds d'équipement et de reboisement (com. /et privé) pour la plantation et suivi/entretien de 50.000 hectares.	200.000
Mise en place et fonctionnement de dispositifs communaux de suivi participatif de l'environnement	50.000
Formation, équipement et installation de 5 pépiniéristes par commune : 540 x 750 000	405 000
Réalisation d'une étude d'évaluation de l'expérience des SRGB :	5 000
Total	1 910 000

8) Projet de gestion des terroirs communaux

Il sera question de protection de 10 ha de berges par an dans les cercles de Kangaba, Kati, Koulikoro, Dioïla et Banamba (500 ha).

DUREE : 10 ANS	
	Coût (en milliers CFA)
Recueil et inventaire de données sur les actions destructrices des facteurs clés de la production Agricole : sols, eaux, végétaux (<i>par zone/ sous-secteur</i>)	30.000
Recueil et révision des conventions locales de gestion des ressources naturelles villageoises	100.000
Elaboration de schémas, de plans d'aménagement et de gestion du territoire communaux ;	450.000
Définition et application de politique de soutien des collectivités et de l'Etat.	50.000
Mise en place et fonctionnement de dispositifs communaux de suivi-évaluation	50.000
Protection de 500 ha de berges : 500 x 2 500 000	1 250 000
Total	1 930 000

9) Projet de développement des infrastructures routières et des réseaux de communication

Il sera question de réhabilitation, construction et entretien d'au moins 100 Km de route latéritique par an (1 000 km) et de réalisation d'1 étude d'évaluation de la gestion des banques de céréales existantes.

DUREE : 10 ANS	
	Coût (en milliers CFA)
Recueil et inventaire de données sur les piste rurales reliant les zones de production Agricole aux marchés locaux (<i>par zone/ sous-secteur</i>)	30.000
Réhabilitation, construction, entretien de 7000 km de route latéritique : 1 000 x 3 000 000	3 000 000
Définition et application de politique de soutien des collectivités et de l'Etat.	50.000
Mise en place et fonctionnement de dispositifs communaux de suivi-évaluation	50.000
Total	3 130 000

La mobilisation des ressources financières de la région s'impose comme principale alternative pérenne pour assurer à la politique agricole régionale l'objectif principal qu'elle vise. Dans cette optique, le mécanisme ci-après contribuera à une prise en charge financière de la politique :

- Appel à la mobilisation des moyens financiers des acteurs agricoles (pauvres et riches) de la région pour notamment réaliser le recensement des exploitations agricoles et équiper les structures de gestion de base pour l'animation de la politique Agricole ;
- Appel au financement de la collectivité pour la réalisation et le fonctionnement des structures mises en place dans le cadre de la conduite des programmes/projets ;
- Appel à l'aide nationale sous forme de subvention pour appuyer le recrutement et traitement du personnel des programmes/projets ;
- Appel aux capitaux privés nationaux, sous forme de prêts concessionnels (par exemple : faibles taux d'intérêt et de longue durée de remboursement) destinés au financement des activités péri-agricoles et de création de microentreprises de production privées viables ;
- Mobilisation et orientation de l'aide extérieure via le partenariat pour la réalisation des investissements nécessaires aux ouvrages et équipements prévus dans les différents projets ;
- Implication et orientation accrue des systèmes financiers de la place, ainsi que des capitaux privés maliens, sur incitation/motivation des autorités nationales,

vers le secteur agricole de la région en vue de soutenir les microprojets agricoles initiés par le secteur privé ou dans le cadre de partenaire public-privé,

5.3. Moyens humains :

La mise en œuvre des trois (3) programmes et les stratégies requièrent la volonté des responsables au plus haut sommet et la disponibilité de personnel qualifié et motivé. Il importe :

- de doter en personnel suffisant et compétent (réf : projets), les différents niveaux (structure d'exécution et structure consultative créées ;
- de recruter le personnel complémentaire (cadres et agents des collectivités, réf : projets) pour assurer l'efficacité de la conduite des stratégies et des programmes au sein de la structure exécutive ;
- d'améliorer l'assistance technique dans les domaines de la planification, de la gestion financière, de la formation et du développement des relations de partenariat ;
- de former le personnel relais dans toutes les communes (réf : projets), en vue d'assurer l'adoption et la durabilité de techniques et règles prescrites par la politique agricole

5.4. Normes/règles de référence

La mise en œuvre et le suivi de la Politique se feront dans le cadre d'un partenariat multi-acteurs : Etat-Collectivités Territoriales-Profession Agricole-Secteur Privé-Société civile. Ce partenariat devrait se développer dans le respect strict des principes, normes et règles suivants:

Les Principes :

- Le principe de la décentralisation et de la déconcentration.
- Le transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités territoriales décentralisées pour qu'elles assurent pleinement les fonctions qui leur sont dévolues par la loi.
- La libre concurrence entre les différents opérateurs et la participation des bénéficiaires à la conception, à l'exécution, au suivi, à l'évaluation, au financement et au contrôle des programmes.

- L'offre régulière des opportunités aux acteurs pour renouveler le cadre de réflexion, d'échanges et de partage avec l'État et autres partenaires.
- L'intégration de la Loi d'Orientation Agricole
- L'autonomisation et la responsabilisation des acteurs dans leurs décisions de production et de transformation/commercialisation.
- Le respect des objectifs, principes directeurs, orientations et axes d'intervention de la Politique de Développement Agricole en concertation avec la profession Agricole, les exploitants Agricoles et la société civile.

Normes et Règles :

1. Le maintien de tous textes anciens ou de tous usages anciens (règles de gestions coutumières), de tous textes nouveaux promulgués ou de tous usages nouveaux tolérés exprimant les manières de voir et de sentir des acteurs directs ; et susceptibles d'apporter une solution positive, aussi parfaite et équitable que possible à la problématique (*énoncée plus haut*) du secteur agricole de la région.
Par exple : La prise de dispositions pour alléger les coûts et simplifier les procédures d'établissement des titres fonciers et de concessions rurales et la conclusion de baux de longue durée pour les exploitants Agricoles en vue de la promotion de l'investissement dans le domaine.
2. La mise en place et l'entretien par l'Etat d'un système de production régulière et fiable de statistiques Agricoles officielles au service de l'ensemble des acteurs et des partenaires.
3. L'Etat, en rapport avec les Collectivités territoriales, la profession Agricole et les professionnels du secteur des énergies renouvelables, élabore les normes concernant la conception et la gestion des installations de production d'énergie d'origine Agricole.
4. L'Etat encourage et renforce la libéralisation de la profession vétérinaire pour assurer une couverture sanitaire optimale du cheptel et préserver la compétitivité des produits de l'élevage et encourage l'installation des vétérinaires privés sur l'étendue du territoire par des mesures incitatives en faveur des zones pastorales.
5. L'Etat accorde des subventions aux exploitants Agricoles et à leurs organisations pour leur permettre d'accéder aux différents facteurs de production et aux services Agricoles de base dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de Développement Agricole.
6. Soumettre les exploitations familiales et les entreprises Agricoles aux taxes agricoles dans les conditions fixées par la législation en vigueur. Cette

réglementation devrait prévoir la possibilité d'exonérer, partiellement ou en totalité, les exploitations Agricoles familiales, en fonction notamment de leur taille et de leur niveau d'accès au marché.

7. L'État, au besoin et en concertation avec la profession Agricole et les autres acteurs du secteur privé, prend des mesures appropriées pour exemple la réduction chaque fois que c'est nécessaire des entraves tarifaires et non tarifaires.

6. Suivi-Évaluation

6.1. Le dispositif :

La politique Agricole régionale de Koulikoro s'appuiera sur un suivi régulier, des stratégies, programmes et projets, qui sera effectué au niveau cercle, sur la base d'une concertation et d'une implication effective des principaux acteurs représentatifs des différents sous secteurs désignés au sein des structures communales de suivi de la Politique (c'est à dire les responsables des exploitations agricoles familiales, des exploitations agricoles type moderne, des promoteurs d'unités agro-industrielles, des chambres d'agriculture locales, etc.).

Des rencontres semestrielles seront envisagées entre ses membres du comité de suivi-évaluation.

Il sera mis en place un Comité de Suivi technique et de Gestion composé des représentants d'Ongs, de consultants, de services administratifs, de conseils villageois. Ce comité se réunira suite à chacune de ces rencontres semestrielles ci-dessus énoncée, pour apporter son expertise au bon déroulement des stratégies, programmes et projets. Des rapports semestriels seront publiés par ce comité sur la base des comptes rendus d'activités trimestrielles des structures communales de suivi des stratégies, programmes et projets.

Toutes les activités relatives au suivi seront sanctionnées par des rapports : un rapport sur l'état des fonds pour la période et un rapport sur l'exécution des stratégies, programmes et projets seront soumis à l'ARK. Un rapport sur le matériel non consommable et le personnel lui sera également soumis. Un rapport annuel établi sur l'état des fonds par cercle fera l'objet d'une large diffusion par l'ARK.

6.2. Les indicateurs et moyens de vérification

Le suivi et l'évaluation qui vont être faits des activités de la Politique seront essentiels pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs et des résultats. Bien plus qu'une simple collecte de l'information sur la politique, il s'agira de l'évaluation systématique et continue du progrès dans le temps par la collecte et l'analyse de l'information et l'utilisation de cette information pour améliorer le travail au niveau des acteurs directs. Au fur et à mesure de l'avancement des activités, il sera utile pour les acteurs impliqués d'estimer dans le temps l'impact de la politique et à quel point les objectifs ont été atteints. Ils auront la possibilité d'identifier chemin faisant, leurs points forts et leurs points faibles et en conséquence, de prendre de bonnes et opportunes décisions.

Etant donné que tout le processus d'élaboration de la politique Agricole a été conduit de manière participative, il est aussi logique que, les acteurs directs participent eux-mêmes à son suivi et à son évaluation pour une meilleure appropriation des résultats. En général les gens concernés par les projets, des villageois aux responsables mêmes des projets, peuvent se sentir menacés par une évaluation. On a coutume d'entendre cette assertion justifiée à tort ou à raison : « Tout ce qui se fait à mon nom sans moi, se fait contre moi ! » Tout comme l'élaboration de la politique, son processus de suivi et d'évaluation se fera de façon participative, impliquant les mêmes acteurs qui ont été impliqués dans le processus d'élaboration.

Les tâches et les responsabilités aux différents niveaux doivent être décidées avec soin pour tous les stades du suivi et de l'évaluation : la formulation des TDR, le recrutement éventuel d'experts pour accompagner le processus, la conception des méthodes, la collecte des données, l'analyse des données, la rédaction des conclusions et la circulation des rapports.

Il sera indispensable de définir et de valider l'information qui permettra d'indiquer que l'exécution des activités est efficace ou non, et que les objectifs sont atteints. Cette information n'est d'autre que l'indicateur. Les indicateurs aident non seulement à mesurer les progrès vers le but de gestion, mais ils doivent aussi refléter les différents objectifs et intérêts des participants.

Les indicateurs répondront aux critères suivants :

- Etre mesurables : on doit pouvoir les enregistrer et les analyser qualitativement ou quantitativement.
- Etre statistiquement fiables : le suivi quantitatif doit indiquer les changements statistiquement significatifs.
- Etre précis et vérifiables : être définis et mesurés de la même manière par tout le monde.
- Etre uniformes : ne pas changer dans le temps.
- Etre sensibles : changer de manière proportionnée en réponse à des changements observés dans les conditions ou éléments mesurés
- Etre utiles : utilisables par un large éventail de participants, y compris au niveau communautaire.

Ils doivent être basés sur des données accessibles et spécifier :

- Le groupe ciblé (qui a besoin des données ?)
- La quantité (combien de données sont nécessaires ?)
- La qualité (quel niveau de mesure pour les données ?)
- La date (quand doit-on mesurer l'indicateur ?)
- Le lieu (où doit-on mesurer l'indicateur ?)

Conclusion

➡ Les mesures d'accompagnement

La prise en compte des mesures d'accompagnement est indispensable pour une bonne conduite des activités envisagées afin d'aboutir à des résultats satisfaisants.

Ces mesures stratégiques sont les suivantes :

✚ **Le renforcement de l'encadrement technique :**

L'augmentation du nombre des agents (aussi bien les agents techniques que les cadres) est un préalable pour la conduite des projets de la Politique Agricole. Cet encadrement doit être équipé de manière satisfaisante (moyens logistiques : bureaux et matériels roulants) et doté de budget conséquent de fonctionnement pour lui permettre de mener à bien ses fonctions et responsabilités.

✚ **L'information/communication et la formation à tous les niveaux (acteurs et responsables) doit être soutenue :**

Une personne bien informée est facile à conscientiser et à responsabiliser ; on ne peut pas demander à quelqu'un d'appliquer une règle ou une mesure qu'il ignore ou dont il ne connaît pas le bien fondé. Il faudra renforcer cette mesure par des actions d'émulation (récompenser le mérite, encourager les mesures incitatives au profit des grands producteurs comme l'attribution de médaille du mérite agricole par exemple).

Il faudrait aussi s'appesantir sur l'aspect psychologique des conséquences sur les producteurs des changements recherchés dans la pratique de l'Agriculture à travers la mise en œuvre de cette Politique Agricole, ainsi que les conséquences sur l'économie de la région.

La sensibilisation sera d'abord en termes de transformation sociale, ensuite de gestion rationnelle des ressources en faveur du secteur Agricole.

✚ **Appui à la santé des populations :**

Il est très souvent ressorti au niveau des villages au cours des discussions avec les producteurs, cette assertion : « On ne peut pas demander à une personne qui est malade de travailler, la santé avant tout ! »

La situation sanitaire de la région est marquée par

- Le sous équipement des structures sanitaires et leur faible entretien
- L'insuffisance de personnes qualifiées
- La faible couverture géographique

Il faudrait intégrer cette dimension dans les actions à entreprendre. Notamment la zone du lac Wégna, qui regorge d'importantes ressources en terres fertiles et en eau mais qui est malheureusement infestée de mouches vectrices de la cécité des rivières, exige pour sa viabilisation des mesures efficaces et appropriées de lutte contre ces vecteurs.

Des actions volontaristes devront s'orienter davantage dans : (i) la disponibilité et l'utilisation des services de santé, (ii) l'organisation et la répartition spatiale des infrastructures sanitaires, (iii) l'amélioration des conditions de travail des agents de santé.

Appui à l'éducation et à l'alphabétisation fonctionnelle :

L'éducation et la formation sont des domaines à renforcer dans la région de Koulikoro. Selon le récent rapport du SRAT, le taux de scolarisation dans la région diminue lorsqu'on atteint les cycles supérieurs. Étant de 98% au premier cycle, le taux de scolarisation se trouve à 51% au second cycle, ce qui laisse présumer un niveau bas d'instruction de la population.

Les établissements d'éducation si elles sont bien présentes dans tous les cercles de la région connaissent certaines insuffisances qui se rapportent à leur nombre, leur état et aux ressources humaines qui y travaillent. En effet les données reçues des entretiens avec les services concernés dans les différents cercles révèlent comme principales contraintes à l'éducation :

- L'insuffisance d'enseignants qualifiés et problème de niveau des enseignants.
- L'insuffisance d'infrastructures et de matériels scolaires et mauvais état,
- Les ressources transférées par l'état ne couvrent pas les besoins d'entretien des infrastructures;
- Les difficultés de logement des enseignants dans certains villages,
- La non effectivité.

Par ailleurs, le transfert des compétences entre les services techniques et les producteurs à tous les niveaux de tous les sous secteurs de l'Agriculture passe nécessairement par la capacité de ces derniers à lire, écrire et à faire leurs petits calculs en langue nationale. Ainsi, l'alphabétisation fonctionnelle doit être un préalable (une action transversale) pour toutes les formations concernant les producteurs.

En effet, les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) doivent être réhabilités et multipliés pour faciliter la formation des producteurs. Cette mesure pourra beaucoup contribuer à l'appropriation de la Politique Agricole au bonheur de toute la région.

L'analphabétisme, le manque de formation et d'information, le faible niveau technique et technologique des producteurs sont encore des obstacles à l'épanouissement des populations rurales dans la région.

Un grand élan est amorcé avec l'intervention de certains projets, il faut travailler à consolider ces acquis car l'Homme est au début et à la fin de tout processus de développement.

L'appui à l'électrification :

Il est regrettable que la satisfaction de la demande d'énergie reste limitée, en particulier, en ce qui concerne l'électrification rurale, et que les coûts restent l'un des plus chers au monde. Les énergies nouvelles et renouvelables qui font l'objet de quelques applications à travers le pays conditionnent la modernisation de l'agriculture et l'agro-industrie. L'énergie sous toutes ses formes, instrument stratégique de développement économique et social, doit être volontairement soutenue et accessible au moindre coût pour les besoins agricoles dans les communes de la région.

Quelques hypothèses

- La mise en œuvre effective de la Loi d'Orientation Agricole
- L'accélération du transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales dans le domaine Agricole
- Le nouveau découpage administratif en perspective
- L'alternance politique au niveau national comme régional

BIBLIOGRAPHIE